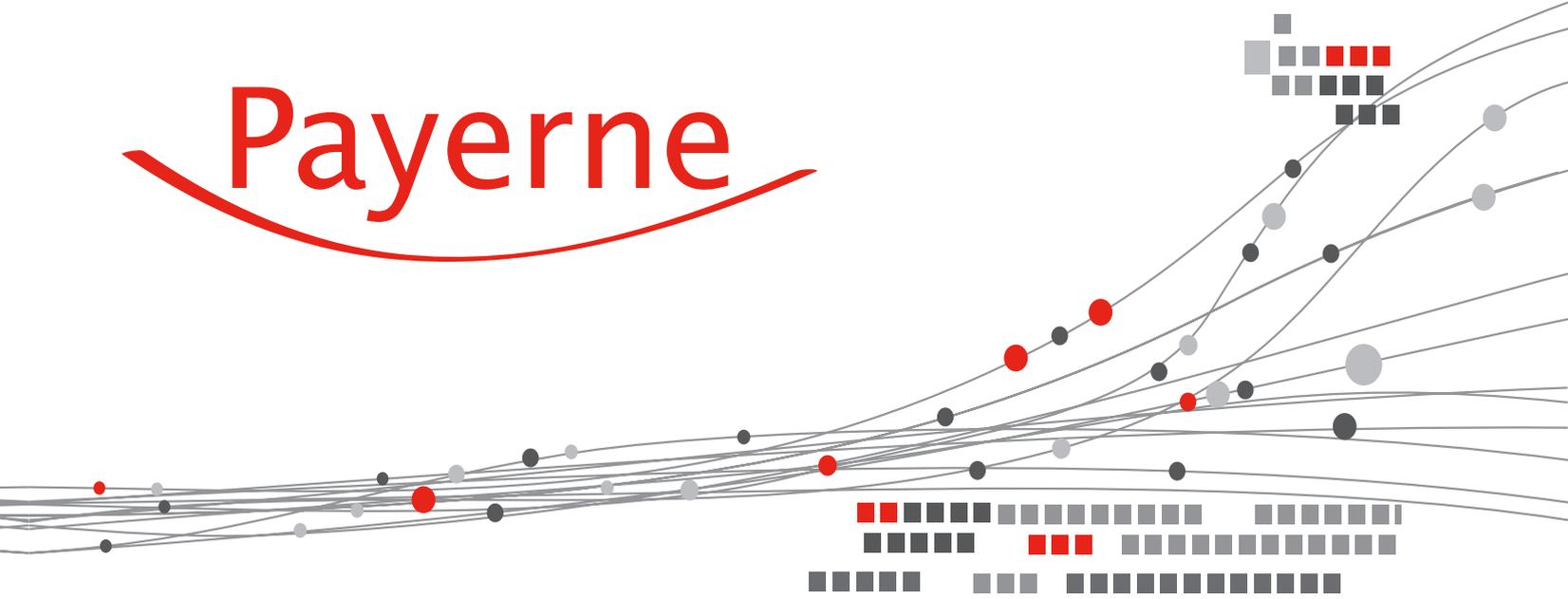


Payerne



Rapport de gestion 2021



1. Avant-propos du Syndic

L'année 2021 a débuté avec toutes les incertitudes que l'on redoutait. La pandémie était en pleine progression et il a fallu s'adapter aux situations qui changeaient de semaine en semaine. Le personnel, malgré les difficultés rencontrées, a poursuivi son engagement sans relâche.

Début 2021, la Municipalité en place a suivi et terminé les projets qui pouvaient être finalisés. En juillet, une nouvelle Municipalité est entrée en fonction. La prise en main des dossiers ainsi que le traitement des affaires courantes a demandé beaucoup d'énergie et de temps. Des rencontres ont eu lieu entre les Municipaux et les chefs de service pour faire le point de la situation et préparer les années à venir.

Des ateliers de travail ainsi que des séances de coordination ont été organisés entre les Municipaux et les chefs de service qui ont permis de mettre par écrit une ébauche de plan de législature, plan qui sera finalisé début 2022.

Durant l'année 2021, plusieurs projets importants ont été lancés dont le plus important, le chauffage à distance. Sur Aéroport, nous avons finalisé l'aménagement du bâtiment pour répondre à la demande de nouvelles start-up.

Tous les chantiers en préparation et en construction ont été et seront élaborés en fonction de notre capacité financière. Le plan de législature sera le fil conducteur tout au long de la période 2021-2026.

Pour le futur, l'Exécutif aura toujours à cœur d'investir pour le bien-être de la population et pour rendre la Ville agréable et chaleureuse.

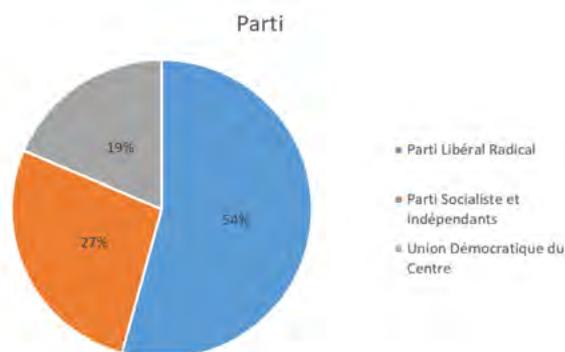
2. Conseil communal



2.1. Composition

Répartition des sièges du 1^{er} janvier au 30 juin 2021

- Parti Libéral Radical 38 membres
- Parti Socialiste et Indépendants 19 membres
- Union Démocratique du Centre 13 membres



Membres du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2016 (état au 30 juin 2021)

Parti Libéral Radical

1. Babey Martin Estelle
2. Bapst Cédric
3. Bardi Luan
4. Blaser Serge
5. Bucher Roland
6. Chatelanat Jean-Marc
7. Collaud Francis
8. Conchin Colette
9. Cruz Diana
10. Delle Donne Francesco
11. Diserens Yves
12. Donadello Nicolas
13. Druay Philippe
14. Ferreira da Rocha Manuel
15. Gauthier Christian
16. Guisolan Jean-Jacques
17. Lorimier Patrice
18. Magnenat Franck
19. Maillard Stéphane
20. Martin Segura César
21. Michel Alain
22. Moullet Cédric
23. Oulevey Pierre
24. Perey Stéphane
25. Picinali Monique
26. Piller Jérôme
27. Pillonel Philippe
28. Prudhomme Xavier
29. Quillet Sylvain
30. Rapin Aurélie
31. Rapin-Correvon Sabine
32. Rosset Alexandre
33. Rotzetter Michaël
34. Sauterel Daniel
35. Savary Marcel
36. Savary Sarah
37. Tapia Juan Carlos
38. Voinçon Lionel

Parti Socialiste et Indépendants

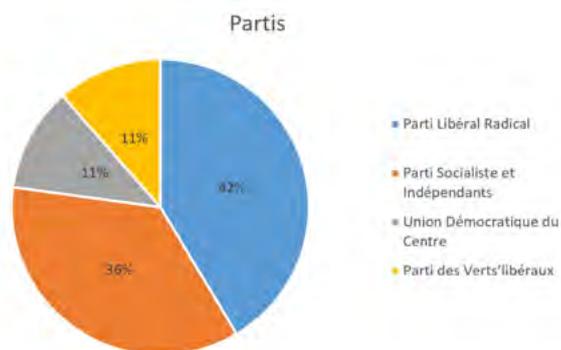
1. Bianchin Patrick
2. Bucher Léa
3. de Almeida Silva Godinho Carina
4. de Dompierre Muriel
5. Duc Logan
6. Gonçalves Pina Catarina
7. Grognez Serge
8. Hrunka Donald
9. Jaquet Maria Josefa
10. Jenzer Gérard
11. Manya Alphonse
12. Muminovic Muhizin
13. Ney Djordje
14. Ney Zagorka
15. Pedroli Sébastien
16. Regadera Juan Carlos
17. Sá João Carlos
18. Savary Philippe
19. Schmid Nicolas

Parti Union Démocratique du Centre

1. Berchtold Michelle
2. Berchtold Urs
3. Binggeli Malgorzata
4. Bürgi Jean-Pierre
5. Canope Jocelyn
6. Dougoud Philippe
7. Marguet Christian
8. Marguet Michael
9. Michel Grégoire
10. Morisset Delphine
11. Pillonel Sabine
12. Savary Sandra
13. Vacant

Répartition des sièges du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

- Parti Libéral Radical 29 membres
- Parti Socialiste et Indépendants 25 membres
- Union Démocratique du Centre 8 membres
- Parti des Verts'libéraux 8 membres



Membres du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2021 (état au 31 décembre 2021)

Parti Libéral Radical

1. Babey Martin Estelle
2. Brodard Laurent
3. Bucher Roland
4. Collaud Francis
5. Cruz Diana
6. Diserens Yves
7. Gauthier Christian
8. Gilliland Dominique
9. Godel Alexandre
10. Guisolan Jean-Jacques
11. Guisolan Quentin
12. Jomini Didier
13. Kocher Adrian
14. Lorimier Patrice
15. Magnenat Franck
16. Meylan Aurélie
17. Neuhaus Sarah
18. Oulevey Pierre
19. Padoan Charlène
20. Pernet Isabelle
21. Piller Jérôme
22. Prudhomme Xavier
23. Rapin Cédric
24. Rapin-Correvon Sabine
25. Rossier Jean-François
26. Savary Marcel
27. Savary Martial
28. Savary Pascal
29. Voinçon Lionel

Parti Socialiste et Indépendants

1. Berger Céline
2. Bianchin Patrick
3. Bidiville Anaïs
4. Bucher Léa
5. Cuvit Corentin
6. de Almeida Silva Godinho Carina
7. de Dompierre Muriel
8. Donadello Fiona
9. Duc Logan
10. Gonçalves Pina Catarina
11. Gognuz Serge
12. Haas Yannick
13. Jaquet Maria Josefa
14. Luisier Timour
15. Macchia Laura
16. Marmy Carole
17. Ney Zagorka
18. Pedroli Sébastien
19. Perrino Pasquale
20. Pires Vieira Catia
21. Rodriguez Arnelas Jessica
22. Sá João Carlos
23. Savary Philippe
24. Silva Reis Vânia
25. Volery Romane

Parti Union Démocratique du Centre

1. Berchtold Alexander
2. Berchtold Michelle
3. Berchtold Urs
4. Binggeli Malgorzata
5. Canope Jocelyn
6. Marguet Michael
7. Morisset Delphine
8. Savary Sandra

Les Verts'libéraux

1. Huonder Berthoud Monica
2. Losey Emilie
3. Pillonel Mathilde
4. Sauterel Bertrand
5. Savary Stéphanie
6. Tappy Sébastien
7. Tarsi-Bise Sylvaine
8. Vonnez Bernard

2.2. Bureau

Bureau jusqu'au 30 juin 2021 :

Président *	M.	Cédric Moullet	PLR
1 ^{er} Vice-président	M.	Sébastien Pedroli	PSIP
2 ^e Vice-présidente	Mme	Aurélie Meylan	PLR
Scrutateurs *	M.	Alphonse Manyà	PSIP
	Mme	Sandra Savary	UDC
Scrutatrices-suppléantes	Mme	Monique Picinali	PLR
	Mme	Delphine Morisset	UDC
Secrétaire	M.	René Cusin	
Secrétaire-suppléante	Mme	Claudine Estoppey	

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2021 :

Président *	M.	Sébastien Pedroli	PSIP
1 ^{ère} Vice-présidente	Mme	Aurélie Meylan	PLR
2 ^e Vice-président	M.	Bertrand Sauterel	PVL
Scrutatrices	Mme	Diana Cruz	PLR
	Mme	Monica Huonder Berthoud	PVL
Scrutateurs-suppléants	Mme	Estelle Babey Martin	PLR
	M.	Alexander Berchtold	UDC
Secrétaire	Mme	Blerta Kadriji	
Secrétaire-suppléante	Mme	Claudine Estoppey	

* le président et les deux scrutateurs composent le bureau au sens de l'article 10 de la Loi sur les Communes (LC).

2.3. Séances

En 2021, le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises aux dates suivantes :

- 21 janvier ;
- 18 février ;
- 31 mars ;
- 20 mai ;
- 2 juin ;
- 17 juin ;
- 16 septembre ;
- 4 novembre ;
- 16 décembre.

2.4. Mutations

En cours d'année, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Pierre-Alain Pantet (UDC) qui n'a pas été remplacé jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021.

2.5. Préavis

Outre l'approbation de la gestion 2020, le Conseil communal s'est prononcé sur 34 préavis municipaux :

28/2020	Rénovation de deux appartements du bâtiment de la rue de la Boverie 37
30/2020	Cautionnement du prêt à l'aide initiale (aide à la reprise) de Monsieur Arthur Pidoux, vigneron-tâcheron, pour l'achat de matériel
31/2020	Route de Corcelles, assainissement du passage supérieur CFF (PS), ligne n° 251, km 58.880
32/2020	Demande de prêt en faveur de la société Innosteam Swiss SA dans le cadre de son implantation à Payerne
33/2020	Réfection du pavage de la rue du Chemin Neuf
34/2020	Tarifs en matière d'usage du domaine public (DP)
01/2021	Règlement d'utilisation du fonds de solidarité Covid-19
02/2021	Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
03/2021	Préavis n° 16/1999 – Etablissement du PGEE, du PDDE et du SIT, Compléments d'études
05/2021	Place de jeux publique – privée de la Fondation de Verdeil. Participation financière
06/2021	Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)
07/2021	Remplacement de l'éclairage public au centre-ville
08/2021	Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants
09/2021	Comptes 2020
10/2021	Implantation d'un skatepark au Stade municipal

11/2021	Payerne Airport – Crédit-cadre pour l'aménagement des surfaces administratives aux 1 ^{er} et 2 ^e étages du bâtiment
12/2021	Aménagements aéroportuaires sur Aéroport I, dégivrage des avions sur le tarmac et hangar à véhicules
13/2021	Rénovation du parquet de la Halle des Fêtes et assainissement des sanitaires
14/2021	Création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle RF n° 113, feuillet 5645, en faveur de La Pati SA et demande de crédit pour la réalisation des infrastructures y relatives
15/2021	Autorisation de plaider
16/2021	Octrois à la Municipalité : <ul style="list-style-type: none"> - d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, droits réels immobiliers et les actions ou parts de sociétés immobilières - d'une autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités
17/2021	Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Marcel Savary pour un système de vote électronique au Conseil communal de Payerne
18/2021	Autorisation générale de placer les fonds disponibles en trésorerie communale pour la législature 2021 – 2026
19/2021	Dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Dépenses extrabudgétaires nécessitant rapport de la Commission des Finances
20/2021	Demande de prêt en faveur de la société Norne SA dans le cadre de son implantation à Payerne
21/2021	Arrêté d'imposition pour l'année 2022
22/2021	Première série de compléments au budget 2021
23/2021	L'Abbatiale de Payerne candidate à la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco « Cluny et les sites clunisiens européens »
24/2021	Réalisation d'une centrale de chauffe et d'un réseau de chauffage à distance (CAD) – Financement

26/2021	Révision des statuts du SDIS Broye-Vully
27/2021	Budget 2022
28/2021	Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2021 – 2026
29/2021	Demande d'utilisation du fonds culturel et sport n° 9.282.1500 pour le financement du Baby Poulpe Festival
30/2021	Création d'un DDP (droit de superficie distinct et permanent) sur la parcelle RF n° 2113, feuillet 5645, en faveur de La Pati SA et demande de crédit pour la réalisation des infrastructures y relatives

2.6. Communications

Le Conseil communal a pris acte de diverses communications de la Municipalité, notamment relatives :

- au personnel communal ;
- à la légalisation de la zone sportive, état de situation ;
- à la stratégie immobilière du service Bâtiments ;
- à la journée internationale des femmes, lundi 8 mars 2021 ;
- à la mise en ligne d'une page Facebook officielle « Ville de Payerne » ;
- au Café du Marché, renonciation des exploitants ;
- au Café de la Vente ;
- à la remise en location du domaine de Grange de la Ville, choix du nouveau fermier ;
- à un système d'information à la population par SMS ;
- au préavis municipal n° 01/2018, 2^e étage d'assainissement du bâtiment des services d'exploitation ;
- à une donation privée ;
- à la SIC, mise en place de la plateforme de bons cadeaux et à l'utilisation totale du financement communal ;
- au mandat à l'entreprise Move Up SA sur l'analyse de l'organisation et des processus ;
- au Café du Marché, suspicion d'homophobie, suite et fin ;
- au fonds de solidarité Covid-19 ;
- à la cave l'Abbatiale, médailles pour les vins 2020 ;
- à l'achat d'un véhicule pour le secteur Entretien du domaine public, mesure d'urgence ;
- aux vendanges 2021 ;

- au préavis n° 15/2020, rénovation du café du Marché et de la Brasserie Notre-Dame ;
- aux amortissements en 2021 et 2022 ;
- aux boucllements des préavis suivants :
 - 14/2013 : Demande de crédit pour la rénovation de la Halle des Fêtes
 - 25/2013 : Demande de crédit complémentaire pour le remplacement de l'éclairage de la Halle des Fêtes et compléments pour installation ;
 - 01/2015 : Rénovation de l'enveloppe du complexe sportif de la Nouvelle Promenade ;
 - 18/2015 : Réfection du centre sportif des Rammes ;
 - 07/2016 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin Joli-Clos ;
 - 21/2016 : Remplacement du système de chauffage de l'Hôtel de Ville ;
 - 25/2016 : Rénovation du bâtiment 1530 Jeunes ;
 - 07/2017 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au chemin Joli-Clos – étape 2 ;
 - 12/2017 : Construction d'un bâtiment de 4 vestiaires au Stade municipal et du préavis n° 15/2018 : Construction d'un bâtiment de 4 vestiaires au Stade municipal – demande de crédit complémentaire ;
 - 13/2017 : Travaux de remise en état de l'appartement du rez supérieur dans le bâtiment des Régents (Orientation Professionnelle) ;

- 06/2018 : Sécurisation de l'accès et réaménagement de la place d'école des Rammes à Payerne.

2.7. Composition des commissions permanentes

Législature 2016 – 2021
(état au 30.06.2021)

Commission de gestion

- Serge Grognuz
- Philippe Pillonel
- Francesco Delle Donne
- Serge Blaser
- Juan Carlos Regadera
- Philippe Savary
- Christian Marguet
- Delphine Morisset
- Sabine Pillonel

Commission des finances

- Christian Gauthier
- Francis Collaud
- Gérard Jenzer
- Pierre-Alain Pantet
- Sylvain Quillet
- Nicolas Schmid
- Lionel Voinçon

Commission de naturalisation

- Eric Küng, Syndic
- Catarina Gonçalves Pina
- Jocelyn Canope
- Monique Picinali
- Sylvain Quillet
- Diana Cruz
- Lionel Voinçon
- Léa Bucher

ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs)

Comité directeur

- Julien Mora, Municipal, président

- Edouard Noverraz, Municipal

Assemblée générale

- André Jomini, Municipal

Délégués

- Estelle Babey Martin
- Alain Michel
- Aurélie Meylan
- Roland Bucher
- Stéphane Maillard
- Stéphane Perey
- Philippe Pillonel
- Muriel de Dompierre
- Zagorka Ney
- Serge Grognuz
- Malgorzata Binggeli
- Sandra Savary

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PROMOTION ÉCONOMIQUE – SECURITE – SPOP

(Eric Küng)

COREB

Comité du bureau exécutif

- Eric Küng, Syndic

Assemblée

- André Bersier, Municipal

ARBV (Association Région Broye-Vully)

- Eric Küng, Syndic et président

Délégué à l'assemblée générale

- André Bersier, Municipal

Comité des Syndics du district

- Eric Küng, Syndic

CIP (Caisse Intercommunale de Pension)**Délégués de l'employeur**

- Eric Küng, Syndic
- Edouard Noverraz, Municipal
- Julien Mora, Municipal

**Conseil d'administration
Groupe E Celsius**

- Communes de Payerne et Villars-sur-Glâne représentées par Nicolas Bapst, Vice-Syndic de Villars-sur-Glâne

Commission cantonale des horaires**Délégués**

- Jean-Daniel Addor
- Jacques Sauterel

ASIC

- André Bersier, Municipal

**Association Estavayer-le-Lac/
Payerne Tourisme**

- Eric Küng, Syndic
- André Bersier, Municipal

Société de Développement**Délégué**

- Eric Küng, Syndic

SIC (Société Industrielle et Commerciale)**Délégué**

- Eric Küng, Syndic

Suppléant

- André Bersier, Municipal

Comité de jumelage

- Claude-Alain Rapin

swiss aeropole SA**Conseil d'administration**

- Eric Küng, Syndic
- André Bersier, Municipal

Invité au Conseil d'administration

- Julien Mora, Municipal

Société coopérative Piscine-Camping de Payerne**Délégué au Comité de direction**

- Eric Küng, Syndic

Délégué au Conseil d'administration

- André Jomini, Municipal

**INFRASTRUCTURES –
ENVIRONNEMENT – VIGNES**

(André Jomini)

Conseil exécutif de l'Entente intercommunale d'exploitation des eaux de La Praz (Montagny)

- André Jomini, Municipal
- Eric Küng, Syndic
- Edouard Noverraz, Municipal

AIEPV (Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz)**Comité de Direction**

- André Jomini, Municipal
- André Bersier, Municipal

Conseil Intercommunal

- Christian Marguet
- Xavier Prudhomme
- Marcel Savary
- Philippe Savary

Association Intercommunale de l'EPARSE**Comité de Direction**

- André Jomini, Municipal
- André Bersier, Municipal

Conseil intercommunal

- Julien Mora, Municipal
- Eric Küng, Syndic, suppléant
- Xavier Prudhomme

- Daniel Sauterel
- Serge Grognuz
- Christian Marguet

Syndicat AF Corcelles-Payerne**Délégué membre du comité**

- André Jomini, Municipal

Entreprise de correction fluviale de l'Arbogne**Membre de la commission exécutive**

- André Jomini, Municipal

Groupement forestier Broye-Vully**Délégué Municipal à l'assemblée générale**

- André Jomini, Municipal

Commission consultative de circulation

- André Jomini, Municipal
- André Bersier, Municipal
- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux
- Stéphane Savary, chef de secteur de la sécurité publique

Représentants des partis politiques

- Daniel Sauterel (PLR)
- Gérard Jenzer (PSIP)
- Grégoire Michel (UDC)

SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours)**Comité de Direction**

- André Jomini, Municipal

Délégué au Conseil intercommunal et Président

- Julien Mora, Municipal

ORPC (Office Régional de la Protection Civile)

Comité de Direction

- André Jomini, Municipal

Délégué au Conseil intercommunal

- Julien Mora, Municipal

Conservatoire de Musique de la Broye

Délégué au Comité

- André Jomini, Municipal

SAIDEF, Conseil d'administration

- André Jomini, Municipal

Association Intercommunale du CCSPA (Centre de collecte de sous-produits animaux)

Délégué au Comité de direction

- André Jomini, Municipal

Délégué à l'assemblée générale

- André Bersier, Municipal

URBANISME – TRAVAUX – ABBATIALE

(André Bersier)

CUAP (Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage)

- André Bersier, Municipal
- Ernest Bucher, représentant du service Urbanisme et travaux
- Vincent Python, représentant du service Constructions, environnement et patrimoine
- Bruno Marchand, architecte-urbaniste
- Adrian Kramp, architecte
- Jean-Yves Le Baron, architecte-paysagiste
- Colette Ruffieux-Chéhab, architecte
- Toni Schroeter, secrétaire

COFIL du PDCom (Comité de Pilotage)

- Eric Küng, Syndic
- André Bersier, Municipal
- André Jomini, Municipal
- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux
- Jean-Marc Chatelanat
- Nicolas Schmid
- Pierre-Alain Pantet
- Pierre-André Arm (COREB)

Commission de construction et de salubrité

- Philippe Pachoud, architecte et président
- Raymond Maendly
- Mathieu Rapin
- Yves Diserens
- Michael Marguet
- Edgar Savary
- Philippe Savary
- Ilona Losey, secrétaire

Comité de l'Association pour la restauration de l'Abbatiale

Délégué

- André Bersier, Municipal

FOREMS (Formation et rencontre établissement médico social)

Délégués au Comité de direction

- André Bersier, Municipal
- Christian Gauthier
- Sandra Savary
- Djordje Ney

Délégués à l'assemblée générale

- André Jomini, Municipal
- Estelle Babey Martin
- Cédric Moullet
- Muriel de Dompierre
- Delphine Morisset

ASAP (Association du Site de l'Abbatiale de Payerne)

Délégué au Comité

- André Bersier, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal
- Nicolas Schmid
- Joël Ding
- Bertrand Sauterel

BÂTIMENTS – FORMATION – SPORTS

(Julien Mora)

Conseil du GYB

Délégué

- Julien Mora, Municipal

Comité des Cluds

Délégué et Président

- Julien Mora, Municipal

Association Centre de Vie Infantile «Les Passerelles»

Délégués au Comité

- Julien Mora, Municipal
- Aurélie Meylan

USL (Union des Sociétés Locales)

Délégué

- Julien Mora, Municipal

Suppléant

- Edouard Noverraz, Municipal

FINANCES – AFFAIRES SOCIALES – SANTE – CULTURE

(Edouard Noverraz)

Commission d'estimation des immeubles

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

Suppléants

- Eric Küng, Syndic
- Toni Schroeter

Commission d'impôt du district

Délégués

- Edouard Noverraz, Municipal
- Julien Mora, Municipal

Suppléant

- Eric Küng, Syndic

Commission de recours en matière d'impôts communaux

- Franck Magnenat
- Sébastien Pedroli
- Pierre-Alain Pantet

ARAS Broye-Vully

Président au Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à l'assemblée générale

- André Jomini, Municipal

Comité de direction des régions RAS

Délégué

- Edouard Noverraz, Municipal

Réseau Santé Nord Broye

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à la commission de construction des EMS

- André Bersier, Municipal

ABSMAD

Délégué au Comité de direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan pandémie, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan canicule, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Membres délégués à l'assemblée générale de l'ARAJ Broye

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué de la Municipalité

- Julien Mora, Municipal

Délégué du Conseil communal

- Cédric Bapst
- Colette Conchin
- Roland Bucher
- Gérard Jenzer
- Catarina Gonçalves Pina
- Sabine Pillonel

Commission culturelle

Délégué de la Municipalité

- Edouard Noverraz, Municipal

Déléguée du Conseil communal

- Maria Josefa Jaquet

Autres membres

- Marielle Friedli, Présidente
- Irma Violi
- Chantal Volery
- Daniel Jan
- Gérald Etter
- Lise Grossenbacher
- Thierry Romanens
- Daniel Savoy
- Josiane Perrier
- Claire-Lise Cornamusaz
- Logan Duc

Ludothèque La Marotte

Délégué

- Dino Belometti

Association Passeport-Vacances

Délégué

- Dino Belometti

CCSI (commission communale Suisses - Immigrés)

- Edouard Noverraz, Municipal
- Sarah Savary
- Maria Josefa Jaquet
- Malgorzata Binggeli
- Lionel Chevalley
- Nicole Renevey
- Dino Belometti
- Marina Gutmann
- Leticia Cherbuin
- Vincent Gaillard
- Jean-Luc Chaubert
- Tatsiana Zbinden
- Artur Brito Pascoal
- Mehdi Shahini
- Valon Kadriji
- Fardel Mohamed
- Joaquim Da Fonte
- André Pereira

Fondation Cherpillod

Membre du Conseil de Fondation

- Edouard Noverraz, Municipal

Législature 2021 – 2026 (état au 31.12.2021)

Commission de gestion

- Jean-Jacques Guisolan
- Sabine Rapin-Correvon
- Laurent Brodard
- Philippe Savary
- Serge Grognoz
- Céline Berger
- Delphine Morisset
- Jocelyn Canope
- Bernard Vonnez

Commission des finances

- Lionel Voinçon
- Jean-François Rossier
- Sarah Neuhaus
- Vânia Silva
- vacant
- Urs Berchtold
- Stéphanie Savary

Commission de naturalisation

- Edouard Noverraz, Municipale
- Alexandre Godel
- Francis Collaud
- Catarina Gonçalves Pina
- Léa Bucher
- Jocelyn Canope
- Sylvaine Tarsi

ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs)

Comité directeur

- Nicolas Schmid, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipale

Conseil intercommunal

- Monique Picinali, Municipale

Délégués

- Isabelle Pernet
- Dominique Gilliland
- Quentin Guisolan
- Alexandre Godel

- Carole Marmy
- Anaïs Bidiville
- Muriel de Dompierre
- Serge Grognoz
- Marlgorzata Binggeli
- Sandra Savary
- Emilie Losey
- Mathile Pillonel

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PROMOTION ÉCONOMIQUE – FINANCES

(Eric Küng)

COREB

Comité du bureau exécutif

- Eric Küng, Syndic

Assemblée

- Monique Picinali, Municipale

Commission transport-mobilité

- Jacques Henchoz, Municipal

Commission déchets

- Jacques Henchoz, Municipal

Commission santé-social

- Edouard Noverraz, Municipal

ARBV (Association Région Broye-Vully)

- Eric Küng, Syndic et président

Déléguée à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

Comité des Syndics du district

- Eric Küng, Syndic

CIP (Caisse Intercommunale de Pension)

Délégués de l'employeur

- Eric Küng, Syndic
- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Conseil d'administration Groupe E Celsius

- Communes de Payerne et Villars-sur-Glâne représentées par Eric Küng, Syndic

Commission cantonale des horaires

Délégués

- Jean-Daniel Addor
- Jacques Sauterel

ASIC

- Monique Picinali, Municipale

Société de Développement

Délégué

- Eric Küng, Syndic

SIC (Société Industrielle et Commerciale)

Délégué

- Eric Küng, Syndic

Suppléante

- Monique Picinali, Municipale

Comité de jumelage

- Claude-Alain Rapin

swiss aeropole SA

Conseil d'administration

- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale

Société coopérative Piscine- Camping de Payerne

Délégué au Comité de direction

- Eric Küng, Syndic

Délégué au Conseil d'administration

- Nicolas Schmid, Municipal

Fondation Jean-Jacquenod - Orgue Ahrend

- Eric Küng, Syndic

Fondation des logements protégés

- Eric Küng, Syndic

Commission d'estimation des immeubles**Délégué**

- Eric Küng, Syndic

Suppléants

- Edouard Noverraz, Municipal
- Toni Schroeter

Commission d'impôt du district**Délégués**

- Eric Küng, Syndic
- Nicolas Schmid, Municipal

Suppléant

- Jacques Henchoz, Municipal

Commission de recours en matière d'impôts communaux

- Roland Bucher
- Yves Diserens
- Patrick Bianchin
- Alexander Berchtold
- Monica Huonder Berthoud

**POPULATION – SANTE –
CULTURE**

(Edouard Noverraz)

ARAS Broye-Vully**Président au Comité de direction**

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à l'assemblée générale

- Nicolas Schmid, Municipal

Comité de direction des régions RAS**Délégué**

- Edouard Noverraz, Municipal

Réseau Santé Nord Broye

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué à la commission de construction des EMS

- Edouard Noverraz, Municipal

ABSMAD**Délégué au Comité de direction**

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan pandémie, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Plan canicule, responsable

- Edouard Noverraz, Municipal

Membres délégués à l'assemblée générale de l'ARAJ Broye**Comité de Direction**

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégués de la Municipalité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Délégués du Conseil communal

- Franck Magnenat
- Jérôme Piller
- Catarina Gonçalves Pina
- Laura Macchia
- Michelle Berchtold
- Mathilde Pillonel

Commission culturelle**Délégué de la Municipalité**

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué du Conseil communal

- Logan Duc

Autres membres

- Thierry Romanens, Président
- Josiane Perrier
- Chantal Volery
- Gérald Etter
- Daniel Jan

- Danièle Küng
- Nicolas Donadello
- Daniel Savoy
- Jennifer Van Nieuwenhuyze
- Jérémy Saugy

Ludothèque La Marotte**Délégué**

- Dino Belometti

Association Passeport-Vacances**Délégué**

- Dino Belometti

CCSI (commission communale Suisses - Immigrés)

- Edouard Noverraz, Municipal
- Isabelle Pernet
- Catia Pires Vieira
- Monica Huonder-Berthoud
- Marlgorzata Binggeli
- Dino Belometti
- Lionel Chevalley
- Hélène Lelièvre
- Marie Sottas
- Pascal Tettamanti
- Vincent Gaillard
- Joachim Da Fonte
- André Pereira
- Arthur Brito Pascoal
- Qerim Sadikaj
- Mehdi Shahini
- Aysel Argin
- Amal Ali
- Aydin Sincar
- Maximiano Furtado de Brito

Fondation Cherpillod**Membre du Conseil de Fondation**

- Edouard Noverraz, Municipal

Commission consultative de circulation

- Edouard Noverraz, Municipal
- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux

- Stéphane Savary, chef de secteur de la sécurité publique

Représentants des partis politiques

- Martial Savary
- Timour Luisier
- Alexander Berchtold
- Monica Huonder Berthoud

SDIS (Service de Défense Incendie et de Secours)

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

Délégué au Conseil intercommunal et Président

- Nicolas Schmid, Municipal

ORPC (Office Régional de la Protection Civile)

Comité de Direction

- Edouard Noverraz, Municipal

INFRASTRUCTURES –
MOBILITÉ – ÉNERGIE

(Jacques Henchoz)

Conseil exécutif de l'Entente intercommunale d'exploitation des eaux de La Praz (Montagny)

- Jacques Henchoz, Municipal
- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale

AIEPV (Association Intercommunale des Eaux du Puits de la Vernaz)

Comité de Direction

- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Conseil Intercommunal

- Marcel Savary
- Philippe Savary
- Michael Marguet
- Sébastien Tappy

Association Intercommunale de l'EPARSE

Comité de Direction

- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal
- Eric Küng, Syndic, suppléant
- Xavier Prudhomme
- Serge Grognuz
- Sébastien Tappy
- Michael Marguet

Syndicat AF Corcelles-Payerne

Délégué membre du comité

- Jacques Henchoz, Municipal

Entreprise de correction fluviale de l'Arbogne

Membre de la commission exécutive

- Jacques Henchoz, Municipal

Groupement forestier Broye-Vully

Délégué Municipal à l'assemblée générale

- Jacques Henchoz, Municipal
- Monique Picinali, Municipale

Délégué au Conseil intercommunal

- Nicolas Schmid, Municipal

SAIDF, Conseil d'administration

- Jacques Henchoz, Municipal

Association Intercommunale du CCSPA (Centre de collecte de sous-produits animaux)

Délégué au Comité de direction

- Jacques Henchoz, Municipal

Déléguée à l'assemblée générale

- Monique Picinali, Municipale

Copropriété des forêts des Hameaux

- Jacques Henchoz, Municipal

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

(Monique Picinali)

CUAP (Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage)

- Monique Picinali, Municipale
- Ernest Bucher, représentant du service Urbanisme et travaux
- Vincent Python, représentant du service Constructions, environnement et patrimoine
- Bruno Marchand, architecte-urbaniste
- Adrian Kramp, architecte
- Jean-Yves Le Baron, architecte-paysagiste
- Colette Ruffieux-Chéhab, architecte
- Toni Schroeter, secrétaire

COFIL du PDCom (Comité de Pilotage)

- Eric Küng, Syndic
- Monique Picinali, Municipale
- Jacques Henchoz, Municipal
- Ernest Bucher, Chef de service Urbanisme et travaux
- Pierre Oulevey
- Logan Duc
- Jocelyn Canope
- Bertrand Sauterel
- Pierre-André Arm (COREB)

Commission de construction et de salubrité

- Bertrand Sauterel, Président
- médecin, vacant
- Ludovic Ney
- Yves Diserens
- Michael Marguet
- Edgar Savary

- Philippe Savary
- Ilona Losey, secrétaire

FOREMS (Formation et rencontre établissement médico social)

Délégués au Comité de direction

- Monique Picinali, Municipale
- Christian Gauthier
- Romane Volery
- Monica Huonder Berthoud

Délégués à l'assemblée générale

- Charlène Padoan
- Estelle Babey Martin
- Roland Bucher
- Laura Macchia
- João Carlos Sà
- Catia Pires Vieira
- Delphine Morisset
- Sandra Savary
- Bernard Vonnez
- Sébastien Tappy

BÂTIMENTS – FORMATION – SPORTS

(Nicolas Schmid)

Conseil du GYB

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Comité des Cluds

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Association Centre de Vie Infantile «Les Passerelles»

Délégués au Comité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Aurélie Meylan

Conservatoire de Musique de la Broye

Délégué au Comité

- Nicolas Schmid, Municipal

ASAP (Association du Site de l'Abbatiale de Payerne)

Délégués au Comité

- Nicolas Schmid, Municipal
- Edouard Noverraz, Municipal
- Joël Ding
- Bertrand Sauterel
- Fiona Donadello

USL (Union des Sociétés Locales)

Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Suppléant

- Edouard Noverraz, Municipal

Comité de l'Association pour la restauration de l'Abbatiale

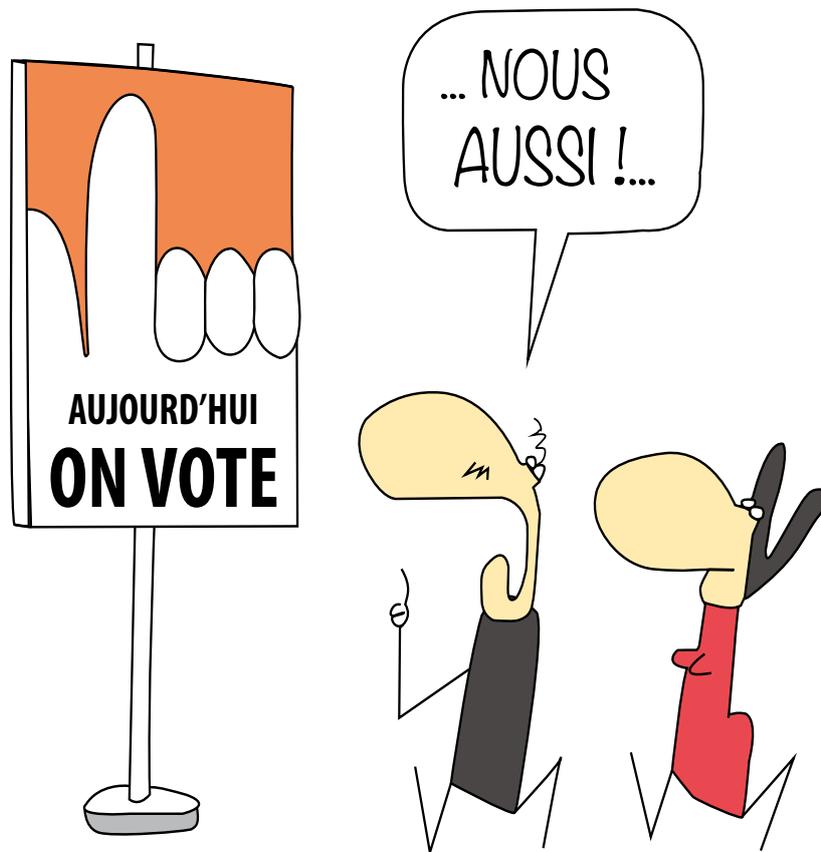
Délégué

- Nicolas Schmid, Municipal

Association Estavayer-le-Lac/ Payerne Tourisme

- Nicolas Schmid, Municipal

3. Votations élections



3.1. Votation populaire du 7 mars 2021

1 - Initiative populaire du 15 septembre 2017 «Oui à Interdiction de se dissimuler le visage»

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'838	459'257	5'496'858
Cartes de vote reçues	2'576	256'730	2'826'218
OUI	1'629	128'221	1'427'344
NON	906	123'627	1'360'750
Taux de participation	53.25 %	55.90 %	51.42 %

Résultat : accepté

2 - Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'838	459'257	5'496'858
Cartes de vote reçues	2'568	256'366	2'819'201
OUI	874	74'716	984'574
NON	1'607	174'640	1'778'196
Taux de participation	53.08 %	55.82 %	51.29 %

Résultat : rejeté

3 - Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant sur l'approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'838	459'257	5'496'858
Cartes de vote reçues	2'577	256'178	2'809'080
OUI	913	84'440	1'408'462
NON	1'572	162'978	1'318'688
Taux de participation	53.27 %	55.78 %	51.10 %

Résultat : accepté

3.2. Elections communales du 7 mars 2021

Municipalité (1^{er} tour)

		Pourcentages	Statuts
Mandats	5		
Electeurs inscrits	6'453		
Bulletins rentrés	2'635		
Bulletins valables	2'562		
Majorité absolue	1'282		
Participation	40.83 %		
Küng Eric	1'353	52.81 %	Elu
Noverraz Edouard	1'054	41.14%	Non Elu
Schmid Nicolas	950	37.08 %	Non Elu
Mora Julien	852	33.26 %	Non Elu
Picinali Monique	832	32.47 %	Non Elu
Henchoz Jacques	818	31.93 %	Non Elu
Hostettler Sylvain	775	30.25 %	Non Elu
Jomini André	709	27.67 %	Non Elu
Huonder Berthoud Monica	549	21.43 %	Non Elu
Marguet Michael	342	13.35 %	Non Elu
Pantet Pierre-Alain	199	7.77 %.	Non Elu

Conseil Communal

Mandats	70
Electeurs inscrits	6'453
Bulletins rentrés	2'534
Bulletins valables	2'466
Taux de participation	39.27 %
Sièges obtenus :	
01 – UDC Payerne	8
02 - vert'libéraux	8
03 – PLR Ville de Payerne	29
04 – Parti des socialistes et indépendants payernois et les Vert-e-s	25

3.3. Elections communales du 28 mars 2021

Municipalité (2^e tour)

		Pourcentages	Statuts
Mandats	4		
Electeurs inscrits	6'432		
Bulletins rentrés	2'345		
Bulletins valables	2'283		
Participation	36.46 %		
Noverraz Edouard	1'056	46.25 %	Elu
Schmid Nicolas	987	43.23%	Elu
Henchoz Jacques	887	38.85%	Elu
Picinali Monique	855	37.45%	Elue
Mora Julien	795	34.82%	Non Elu
Jomini André	691	30.27 %	Non Elu
Huonder Berthoud Monica	482	21.11 %	Non Elue

Election du (de la) Syndic(que) du 25 avril 2021

Une seule liste à savoir PSIP – Parti Socialiste et Indépendant Payernois, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée. Dès lors qu'un seul siège est à repourvoir, Monsieur Eric Küng est élu tacitement Syndic pour la législature 2021-2026.

Le Bureau électoral a annulé le scrutin populaire prévu le dimanche 25 avril 2021.

3.4. Votation populaire du 13 juin 2021

1 – Initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'822	460'172	5'507'117
Bulletins rentrés	2'647	266'203	3'291'896
OUI	625	88'493	1'276'117
NON	1'984	172'035	1'970'332
Taux de participation	54.89 %	57.85 %	59.78

Résultat : rejeté

2 – Initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'822	460'172	5'507'117
Bulletins rentrés	2'647	266'149	3'291'246
OUI	621	97'322	1'280'026
NON	1'989	163'937	1'965'161
Taux de participation	54.89 %	57.84 %	59.76

Résultat : rejeté

3 – Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID19)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'822	460'172	5'507'117
Bulletins rentrés	2'637	265'969	3'285'326
OUI	1'766	181'300	1'936'344
NON	809	77'135	1'280'128
Taux de participation	54.69 %	57.80 %	59.66

Résultat : accepté

4 – Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO2)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'822	460'172	5'507'117
Bulletins rentrés	2'639	265'871	3'287'766
OUI	1'128	138'569	1'568'032
NON	1'459	122'142	1'671'210
Taux de participation	54.73 %	57.78 %	59.70 %

Résultat : rejeté

5 – Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'822	460'172	5'507'117
Bulletins rentrés	2'638	265'645	3'280'353
OUI	1'767	151'459	1'811'795
NON	792	105'972	1'390'383
Taux de participation	54.71 %	57.73 %	59.57 %

Résultat : accepté

3.5. Votation populaire du 26 septembre 2021

1 – Initiative populaire du 2 avril 2019 «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital»

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'825	462'335	5'519'168
Bulletins rentrés	2'193	242'610	2'882'879
OUI	700	90'020	987'045
NON	1'421	144'157	1'823'262
Taux de participation	45.45 %	52.47 %	52.23 %

Résultat : rejeté

2 – Modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (mariage pour tous)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'825	462'335	5'519'168
Bulletins rentrés	2'209	243'154	2'903'228
OUI	1'190	154'898	1'828'642
NON	989	83'350	1'024'307
Taux de participation	45.78 %	52.59 %	52.60 %

Résultat : accepté

3.6. Votation populaire du 28 novembre 2021 (résultats officiels provisoires)

1 – Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » (Initiative sur les soins infirmiers)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'828		
Bulletins rentrés	2'683		
OUI	1'642	178'762	2'161'080
NON	984	97'478	1'382'977
Taux de participation	55.57 %	60.82 %	65.30 %

Résultat : accepté

2 – Initiative populaire «Désignation des Juges fédéraux par tirage au sort» (Initiative sur la justice)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'828		
Bulletins rentrés	2'683		
OUI	1'642	178'762	2'161'080
NON	984	97'478	1'382'977
Taux de participation	55.57 %	60.82 %	65.30 %

Résultat : rejeté

3 – Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie du COVID-19 (Loi COVID19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)

	Payerne	Vaud	Suisse
Electeurs inscrits	4'828		
Bulletins rentrés	2'683		
OUI	1'642	178'762	2'161'080
NON	984	97'478	1'382'977
Taux de participation	55.57 %	60.82 %	65.30 %

Résultat : accepté

4. Municipalité



4.1. Composition / organisation

Bureau jusqu'au 30 juin 2021

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur André Jomini, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Julien Mora, Municipal

Secrétaires :

- Madame Cynthia Thöny, Secrétaire municipale
- Madame Céline Combremont, Secrétaire municipale adjointe (dès le 1^{er} février 2021)

Bureau depuis le 1^{er} juillet 2021

Président :

- Monsieur Eric Küng, Syndic

1^{er} Vice-président :

- Monsieur Edouard Noverraz, Municipal

2^e Vice-président :

- Monsieur Nicolas Schmid, Municipal

Secrétaires :

- Madame Cynthia Thöny, Secrétaire municipale
- Madame Céline Combremont, Secrétaire municipale adjointe

4.2. Séances

En 2021, la Municipalité a tenu 48 séances ordinaires, chaque mercredi matin durant lesquelles elle a traité environ 2'600 points.

Elle s'est réunie également à 6 reprises afin de parler de sujets spéciaux et fixer des objectifs lors de séances stratégiques.

Elle a rencontré les Syndics des Communes de l'ASIPE lors d'une séance ceci afin de parler de dossiers communs.

Enfin, l'Exécutif communal s'est mis au vert durant 2 jours en compagnie des chefs de services à Morges afin d'élaborer le programme de législature, de discuter du suivi budgétaire et d'arrêter certains choix en relation avec l'établissement du budget de fonctionnement 2022.

4.3. Programme de législature

Depuis son entrée en fonction le 1^{er} juillet, la Municipalité de la législature 2021 - 2026 a travaillé sur son programme de législature. Ce programme est le fruit d'un travail collaboratif. Les services de l'Administration communale ont été impliqués dans la démarche. Il sera présenté en 2022 à la population.

4.4. Représentations et délégations

La Municipalité a assisté – in corpore ou en délégation – à divers congrès, manifestations, assemblées en tout genre, tant à Payerne qu'à l'extérieur, notamment :

- les visites aux nonagénaires de l'année ;
- la réception officielle lors du Tirage ;
- le repas des retraités ;
- la Fête nationale organisée par la Société de Développement à la Cabane des Cadets ;
- la sortie des aînés ;
- la réception, dans le cadre de la Route du Moût, des représentants de la Société de Développement et les chartiers ;
- le broyard (édition spéciale du Comptoir 2021) ;
- l'invitation par le Conseil d'administration de la SADA dans le cadre de la visite des domaines ;
- la participation à la plantation de l'arbre des 7 ans ;
- la participation au forum économique broyard ainsi qu'à différents repas de soutien.

A noter que de nombreuses représentations ont été annulées en raison de la Covid-19.

4.5. Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de l'article 141 de la Loi sur les Communes, Monsieur le Préfet du district a procédé le lundi 17 janvier 2022 à la visite annuelle de l'administration communale. Le contrôle effectué par Monsieur le Préfet a permis de constater la très bonne tenue des différents registres de l'année 2021. Il s'en est suivi la traditionnelle discussion avec Monsieur Eric Küng, Syndic, au sujet de l'avancement des dossiers en cours et des relations que la Commune de Payerne entretient avec l'Etat de Vaud.

4.6. Sortie des seniors

C'est sous un ciel bleu que plus de nonante de nos seniors de la Commune ont pris le chemin de la Vallée de Joux pour la traditionnelle course du mois d'août. La joie des retrouvailles, après ce temps de pandémie, se lisait sur les visages.

En compagnie de la Municipalité, dispersés dans les deux cars et munis de masques, les aînés sont partis de Payerne à 13 h 00 le jeudi 19 août 2021. Après quelques kilomètres sur l'A1, les cars ont pris la direction de la Vallée de Joux par le col du Mont d'Orzeires en admirant au passage les beaux paysages boisés. Une visite du musée de l'Espace Horloger, premier musée vaudois de l'horlogerie, a été organisée. Plus de 500 m² et 135 pièces exposées sont dédiées à la mise en valeur du patrimoine de la région.

De retour à Payerne en fin de journée, sous les airs joyeux et entraînants de Madame Véronique Saulay, les aînés ont rejoint les tables joliment dressées à la Halle des Fêtes par l'équipe de Monsieur Léonce Huguet qui a également préparé le repas traditionnel, la langue de boeuf. Monsieur Eric Küng, Syndic, a accueilli chaleureusement les participants en présentant la nouvelle Municipalité et toute l'équipe de l'organisation. Il a relevé la joie d'accueillir la présence des doyens du jour, Madame Hedwig Jomini et Monsieur Jacques Villommet.

5. Administration générale, promotion économique, finances

Eric Küng



2021 a été une année compliquée pour l'Administration générale. Il a fallu gérer au mieux les effets de la pandémie, la gestion du personnel et pouvoir effectuer les prestations pour la population.

Au niveau de la promotion économique, la société swiss aeropole SA a vécu une bonne année et ceci malgré la pandémie. Les vols d'affaires ont légèrement augmenté. Une solution de dégivrage des avions mise en place pour l'hiver augmentera l'attractivité de ce site. La demande de location d'espaces de bureau ne faiblit pas, de ce fait la Commune a débloqué un crédit pour finaliser le 2^e étage. Sur Aéroport II, plusieurs prospects se sont approchés de swiss aeropole SA et de la Commune pour l'acquisition de parcelles.

Le projet COOP-Migros sur la Place Général Guisan est toujours d'actualité. Les discussions entre les partenaires se poursuivent afin de finaliser le projet. L'Etat de Vaud s'est approché de la Commune dans l'optique d'acheter le terrain pour la future école professionnelle.

Le secteur informatique et télécoms a été mis à forte contribution. Il a fallu continuer à mettre en place le télétravail. Afin de sécuriser notre installation informatique, la Municipalité a conclu un contrat avec l'entreprise Cyber Safe et a informé le personnel sur les bonnes pratiques à mettre en place pour une utilisation de l'outil informatique en toute sécurité.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas pour nos vins. La récolte 2021 a été une petite récolte, ceci est dû à plusieurs facteurs tels que la grêle et les maladies. La qualité est au rendez-vous malheureusement sans la quantité.

Le fonds de solidarité Covid-19 a été distribué selon un règlement afin d'aider les commerces et les établissements publics qui ont dû fermer partiellement ou totalement.

En lien avec la fonction de Syndic, les activités intercommunales sont toujours importantes, par exemple les discussions avec la COREB, la présidence de l'ARBV ainsi que toutes celles liées à l'Union des Communes Vaudoises.

Un grand merci à toute la population ainsi qu'aux collaborateurs communaux pour leur compréhension durant cette période difficile.

5.1. Greffe municipale

A la frontière entre la politique et l'administratif, chargé notamment de la liaison et de la coordination entre la Municipalité, le Conseil communal et les divers services communaux, le Greffe municipal a procédé à de nombreuses tâches réparties entre divers secteurs que sont le secrétariat proprement dit, l'intendance, la communication et l'information. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous vous rappelons les éléments suivants :

- l'accueil au guichet ;
- les relations intercommunales, les relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district ;
- l'ouverture et la distribution du courrier ;
- la liquidation des affaires courantes ;
- la rédaction de préavis, autres communications et rapports à l'attention du Conseil communal ;
- la préparation de l'ordre du jour des séances municipales ;
- la rédaction des procès-verbaux des séances hebdomadaires et des séances de travail extraordinaires de la Municipalité ;
- la rédaction de la correspondance au sens général et notamment celle issue des séances de Municipalité ;
- l'organisation des activités protocolaires ;
- la rédaction du rapport de gestion ;
- l'établissement des diverses circulaires inhérentes à la bonne marche de l'administration ;
- la réalisation, par un comité de rédaction, du journal « Le Trait d'Union » et les communications générales ;
- le suivi et la mise à jour du site Internet et de la page Facebook « Ville de Payerne » ;
- la gestion des archives ;
- l'organisation d'événements internes à la Commune ;
- l'établissement d'actes de mœurs ;
- la réservation et la vente des cartes journalières CFF ;
- etc.

Plate-forme d'échanges, la réunion des chefs de service se tient une fois par semaine, le mercredi après-midi. Cette séance est présidée par la Secrétaire municipale ou son adjointe. Cette réunion a pour buts essentiels de :

- rapporter les décisions prises en séance de Municipalité et de discuter de leur mise en œuvre ;
- débattre de toutes les questions intéressant plusieurs directions ;
- tendre à l'amélioration des prestations offertes et à l'optimisation du fonctionnement de l'administration.

Durant l'année 2021, le Greffe municipal a participé à la mise en place et/ou au suivi des projets particuliers suivants :

- la gestion de l'organisation administrative liée aux mesures de lutte contre le coronavirus ;
- au comité d'organisation de la journée des Communes vaudoises 2020 +1.

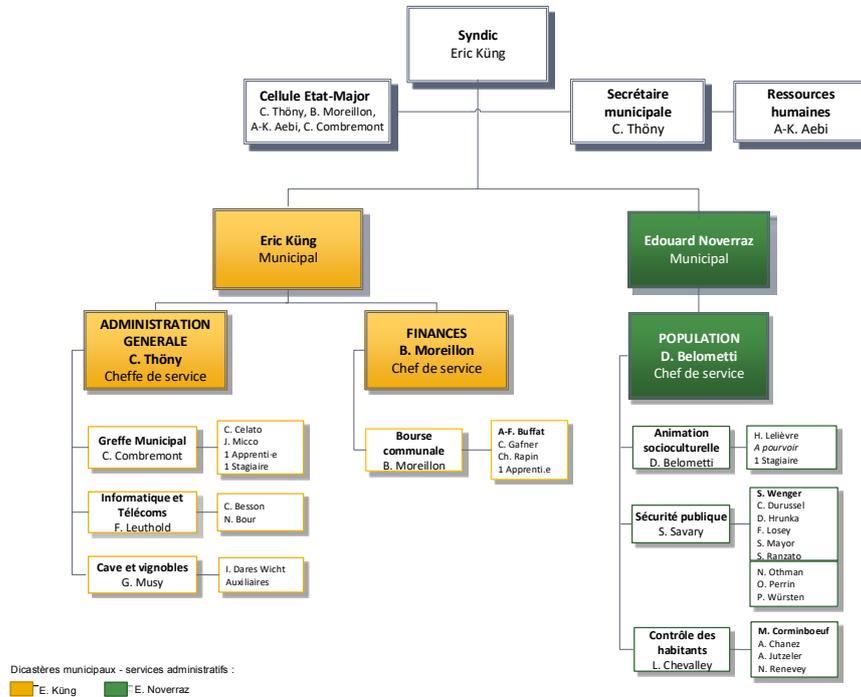
La Commune est représentée au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM), de l'Association des secrétaires du Nord-Vaudois ainsi que de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM) qui regroupe les principales communes du Canton.

De plus, au cours de l'année 2021, le Greffe municipal a rédigé quelque 530 courriers.

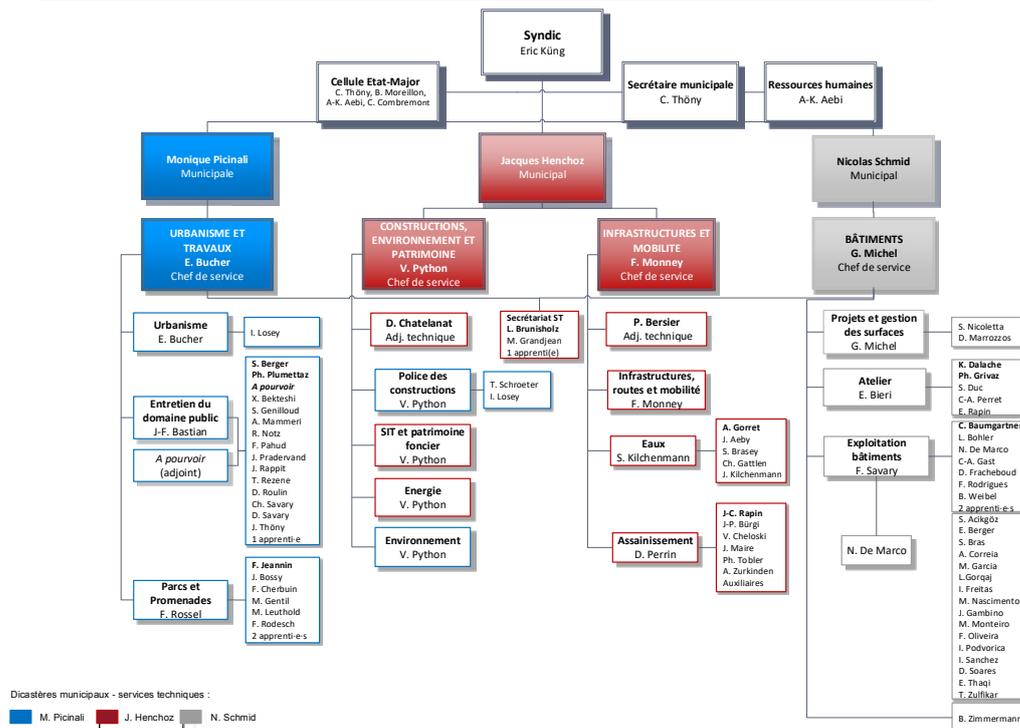
5.2. Ressources humaines

Organigramme

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PAYERNE
Services administratifs au 31.12.2021



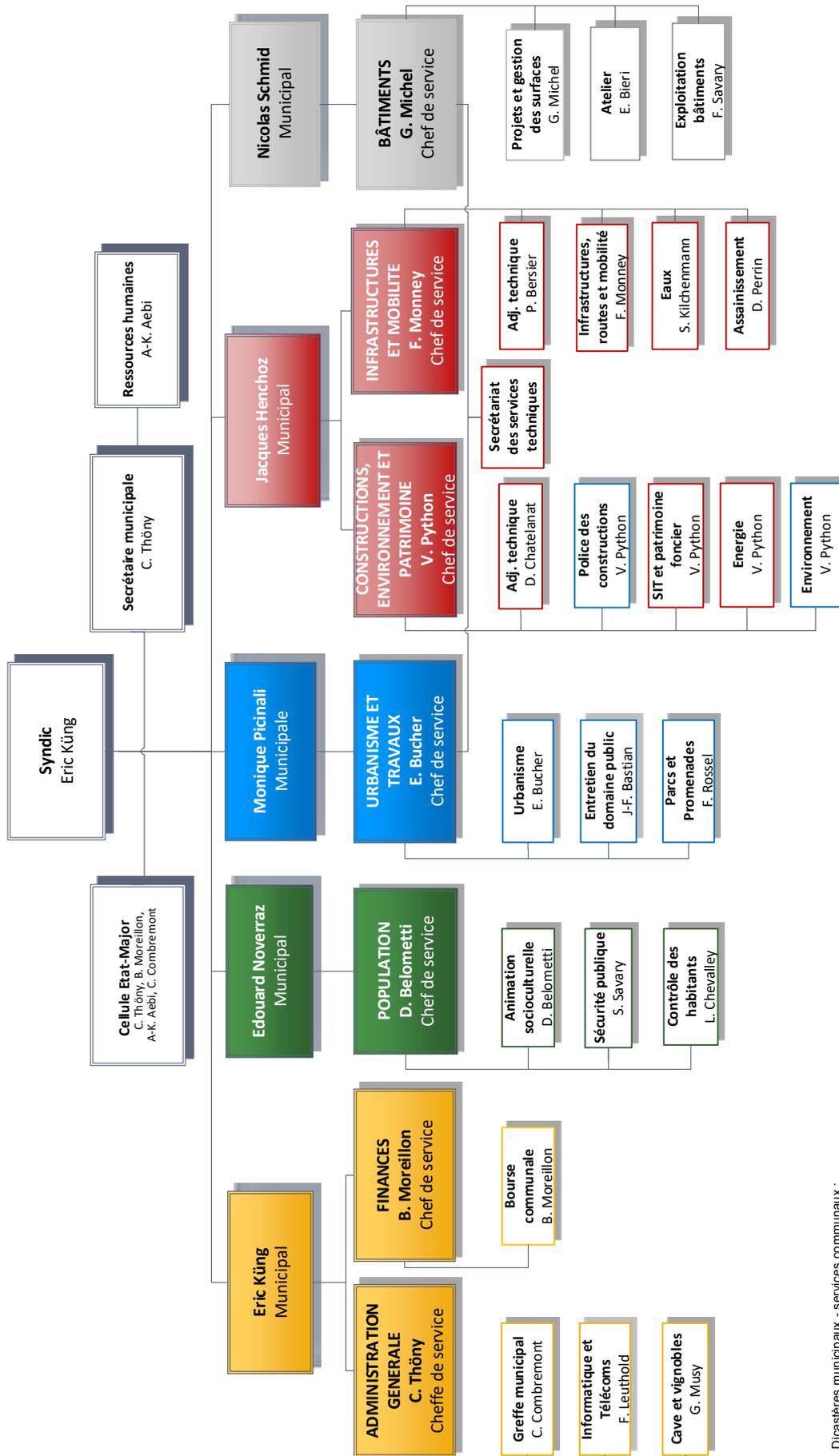
ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PAYERNE
Services techniques au 31.12.2021





ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PAYERNE

Services-secteurs au 31.12.2021



Dicastères municipaux - services communaux :

- E. Küng
- E. Noverraz
- M. Picinali
- J. Henchoz
- N. Schmid

Effectif du personnel communal et principaux indicateurs de gestion

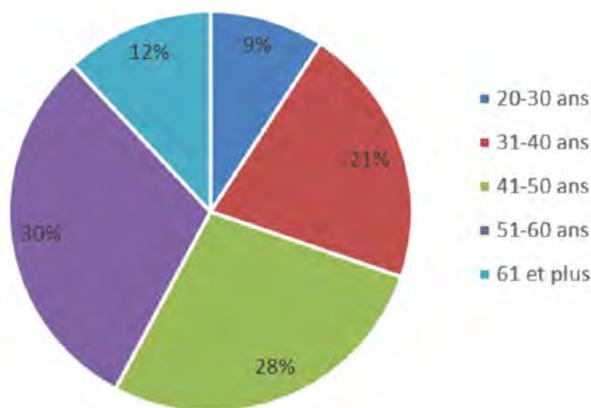
Au 31 décembre 2021, l'effectif communal soumis au Règlement du personnel était de 112 collaboratrices et collaborateurs, pour un équivalent plein temps de 94.2 ETP. Comparativement au 31 décembre 2020, le nombre de collaborateurs a augmenté de + 4 personnes (108 au 31 décembre 2020). L'effectif global a évolué de 2.5 ETP (91.5 ETP en 2020).

La politique en matière de recrutement a été orientée par la volonté municipale de stabiliser l'effectif communal global. Quatre postes supplémentaires ont cependant été créés afin de répondre à des extensions d'activités (+ 1.6 ETP liés à l'ouverture du collège de la Coulaz et + 1 ETP en accompagnement au développement continu du périmètre d'actions et des enjeux en matière d'informatique et de télécommunication).

Le détail des effectifs et du nombre de collaborateurs sont récapitulés dans le tableau « Effectif communal par service/secteur ».

Indicateurs de gestion

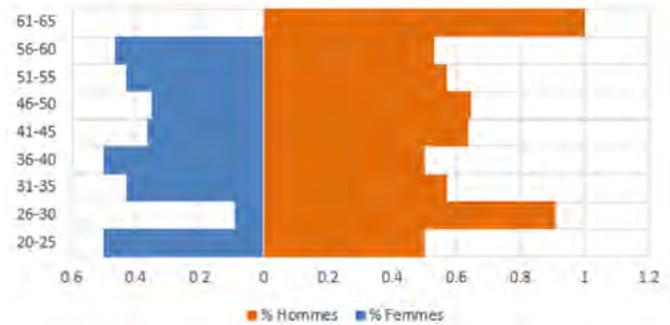
Structure des âges



L'âge moyen du personnel est de 47.3 ans contre 46.1 en 2020 et l'âge médian passe de 48 à 49 ans en 2021. Les collaborateurs âgés du 51 et plus représente désormais 42 % du personnel. Cette augmentation de l'âge moyen et de l'âge médian (tendance qui s'est dessinée en 2020 avec la mise au statut d'une partie du personnel auxiliaire et qui s'est légèrement renforcé en 2021) est un indicateur à prendre en compte dans la gestion prévisionnelle du personnel afin d'anticiper les départs à la retraite des collaborateurs occupant des postes clés. De même, dans certaines équipes, il y aura lieu de parer au risque de déperdition des savoir-faire et des connaissances spécifiques en cas de départs contemporains prévisibles à 3-5 ans.

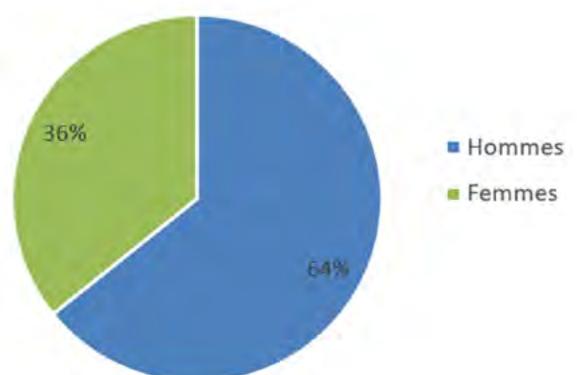
Globalement, bien qu'un collaborateur sur 3 est toujours âgé de moins de 40 ans (30 % du personnel, idem en 2020), on observe que le durcissement des conditions de retraite anticipée, moins favorables économiquement que par le passé, a pour effet de prolonger la vie professionnelle proche de l'âge de référence AVS.

Pyramide des âges

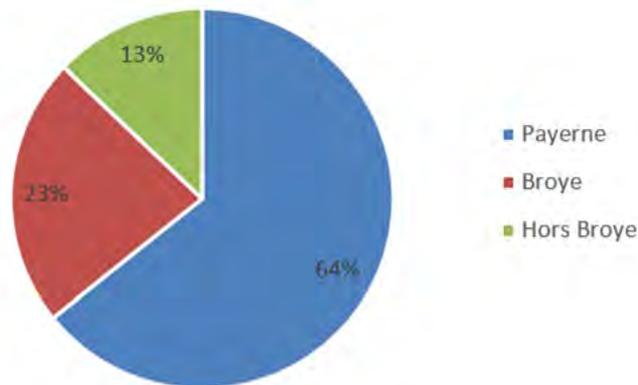


Ratio hommes/femmes

La proportion du personnel féminin au sein de l'effectif communal augmente légèrement passant à 36 % contre 32 % en 2020. Plus d'un collaborateur sur 3 est une collaboratrice. L'accès des femmes à des postes à responsabilité est en voie de progression, notamment avec la recomposition du secrétariat municipal qui s'est effectuée entre 2020 et 2021. Au 31 décembre 2021, le taux de femmes occupant des postes d'encadrement est de 15.7 %, soit 3 femmes cadres sur 19. Cela reste néanmoins largement minoritaire. Des mesures favorisant l'accès des femmes à des postes de cadre sont à l'étude.

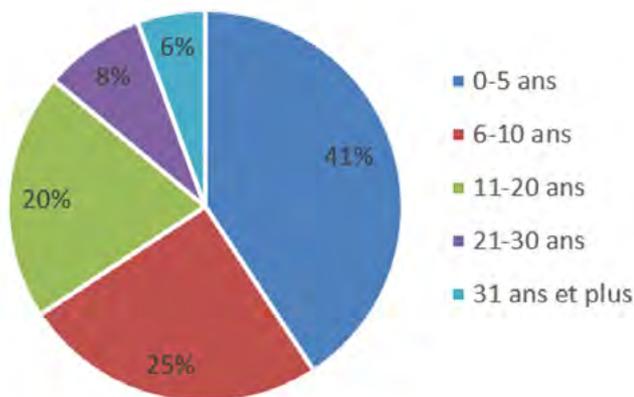


Lieu de résidence



64 % des collaborateurs et collaboratrices habitent la Commune de Payerne (contre 61 % en 2020) et 87 % dans la région de la Broye. Bien que la proximité avec le lieu de résidence ne soit plus une obligation contractuelle, elle reste un critère d'exigence pour les fonctions qui requièrent une capacité d'intervention rapide, en particulier pour les services de piquet.

Ancienneté

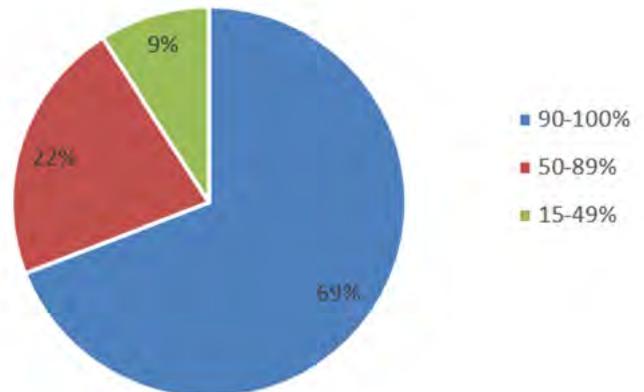


La durée moyenne des rapports de travail est de 9.2 ans. L'ancienneté médiane est de 7 ans, tendance en hausse par rapport à 2020 (7.1 d'ancienneté moyenne et 6 ans d'ancienneté médiane). On peut relever, de manière générale, que la relation de travail au sein de l'administration communale s'inscrit et se conçoit sur la durée.

Turn-over

En 2021, le taux de rotation du personnel se situe à 7.1 %. Ce taux comprend tous les départs de collaborateurs durant l'année proportionnellement à l'effectif. Sur l'année, il y a eu 8 départs dont 2 départs à la retraite, 4 départs volontaires et un décès. L'augmentation des

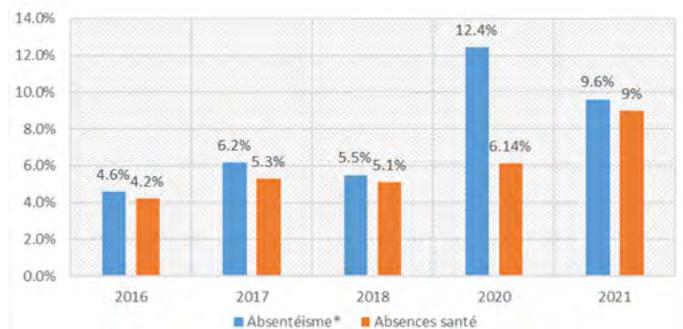
départs volontaires est une tendance qui s'observe globalement sur le marché du travail et qui traduit une évolution de la manière de concevoir une carrière professionnelle. L'administration communale doit s'adapter à cette nouvelle donne en terme de gestion des compétences, de rétention des savoir-faire et de gestion des potentiels.



Taux d'activité

Près de sept collaborateurs sur 10 travaillent selon un temps entre 90 % et 100%. Les postes à temps partiels sont encore minoritaires et majoritairement occupés par des collaboratrices.

Taux d'absentéisme



Remarque : 2019 année manquante.

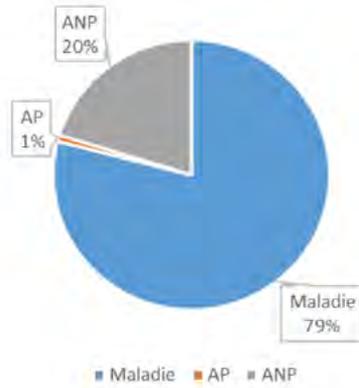
Evolution

En 2021, le taux d'absentéisme s'est élevé à 9.61 % contre 12.44 % en 2020.

La pandémie et la crise sanitaire de la Covid-19 explique en grande partie ces taux anormalement élevés, comparativement aux années antérieures.

Le taux d'absence pour raison de santé est néanmoins alarmant et source d'attention en terme de gestion des effectifs et de politique de santé et sécurité au travail.

Indépendamment de l'effet conjoncturel de la Covid-19, plusieurs incapacités de travail de moyenne et longue durée ont nécessité de faire appel à des engagements temporaires afin d'assurer les prestations et éviter la surcharge des équipes, pouvant entraîner de nouvelles absences par réaction en chaîne.



Répartition des absences santé

Les heures d'absence sont constituées par le temps durant lequel une personne n'était pas à son lieu de travail alors qu'elle aurait normalement dû y être (maladie, accident, congé maternité, congé paternité, service militaire ou civil, PCI, congés usuels, obligations officielles, raisons privées ou familiales, arrêt complet ou partiel lié au semi-confinement et mesures de mise en quarantaine).

Rémunération du personnel

Suite à l'introduction de la nouvelle échelle des traitements au 1^{er} janvier 2020, la Municipalité a poursuivi ses efforts financiers pour ramener progressivement l'ensemble du personnel sur les salaires de référence des classes de collocation. Ce processus de rattrapage planifié sur 3 ans arrivera à son terme en 2022.

Cette deuxième année de mise en œuvre confirme l'adéquation de la politique salariale communale avec le marché du travail.

Analyse de l'égalité salariale

Conformément à la modification de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes qui exige que les employeurs occupant un effectif d'au moins 100 travailleurs effectuent une analyse de l'égalité des salaires, la Commune de Payerne a contrôlé les salaires de tout son personnel (y compris le personnel temporaire et auxiliaires), afin de déceler d'éventuelles différences salariales non justifiables entre femmes et hommes. Il ressort de ce contrôle que l'égalité salariale est garantie dans toutes les unités administratives. Les résultats du

contrôle sont largement inférieurs au seuil de tolérance fixé à 5 %. Les salaires versés par la Commune de Payerne respectent le principe « à travail égal, salaire égal » inscrit dans la Constitution. La Municipalité a pris connaissance avec satisfaction de ces résultats et s'est vue remettre officiellement la certification sur l'égalité salariale.

L'égalité des genres est une priorité pour la Commune de Payerne qui porte une attention particulière à ce sujet. La Municipalité souhaite poursuivre cette démarche en mettant en place des mesures favorisant l'égalité des genres dans la gestion de carrière et permettre une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.



Remise officielle de la certification sur l'égalité salariale

Recrutement

La Commune de Payerne reste un employeur attractif sur le marché du travail. Les ressources humaines ont traité durant l'année 474 postulations dont 234 candidatures spontanées. L'administration a procédé à 11 appels d'offres pour des postes à pourvoir diffusés par voie d'annonce (journaux et internet). Ces mises au concours ont donné lieu à 240 candidatures, soit une moyenne de 22 postulations par appel d'offres.

Ce chiffre est légèrement inférieur aux années précédentes. Une partie des recrutements concernait des postes de spécialistes, pour lesquels il y a moins de candidatures et plus de concurrence sur le marché du travail.

Tous les postes ouverts ont été repourvus durant l'année.

Le taux de départs volontaires de collaborateurs (démissions) a été de 4 %. Ce taux, bien que modéré est en augmentation. Du point de vue des ressources humaines, c'est un signal à prendre en compte dans la gestion du capital humain. La déperdition des savoir-faire par des départs prématurés engendre des coûts de recrutement et des risques de vacances de poste susceptibles d'impacter les équipes et les prestations de

service public. La rétention du personnel et sa fidélisation sont donc un enjeu important pour la Commune de Payerne et de manière générale pour les employeurs. Cela passera probablement par des conditions d'emploi plus flexibles et favorisant le bien-être, valeurs auxquelles les collaborateurs et collaboratrices attachent une importance croissante.

Entreprise formatrice

Durant l'année 2020-2021, la Commune de Payerne a formé 8 apprentis dans les métiers suivants : employé de commerce (4), agent d'exploitation (2), horticulteur (2) et a accueilli une stagiaires MPC.

Au 31 juillet, deux apprentis et une stagiaire ont achevé avec succès leur formation en obtenant respectivement leur CFC et leur diplôme. Nous adressons nos vives félicitations à Madame Rita Da Costa Duarte, Monsieur Guillaume Jan et Monsieur Michaël Rapin.

Responsabilité sociale

La Commune de Payerne assume sa responsabilité sociale et s'engage activement dans différentes mesures relatives au marché du travail en qualité d'entreprise partenaire. En collaboration avec les différents organismes œuvrant avec le service de l'Emploi de l'Etat de Vaud et les assurances sociales, elle accueille régulièrement des personnes en situation de recherche d'emploi afin de favoriser leur retour à l'emploi par des stages professionnels.

Malgré la situation sanitaire, la Commune a ainsi accueilli une dizaine de personnes pour des missions temporaires qui se sont déroulées dans des secteurs d'exploitation et des secteurs administratifs, notamment au secteur Jeunesse et intégration. La durée habituelle des mesures est de 3 mois, mais peuvent aller jusqu'à 6 mois. Les conditions cadres nécessaires à la mise en œuvre de ses différents stages sont évidemment la capacité d'accueil et d'encadrement du personnel des secteurs concernés mais également l'ouverture d'esprit, la motivation des services à contribuer au retour à l'emploi des bénéficiaires en leur redonnant confiance et en leur permettant de mettre à niveau leurs compétences professionnelles.

Formation continue et perfectionnement

Les possibilités de formation continue ont été réduites en raison de la situation sanitaire. En 2021, il y a eu par conséquent moins de formations. Seuls 28 actions de formation ont pu être menées dont 4 formations qualifiantes. Deux collaborateurs ont pu suivre une formation professionnelle supérieure en vue de

l'obtention d'un brevet fédéral dans leur domaine de compétences.

Communication et événements sociaux

Les restrictions sanitaires liées à la pandémie ont impacté la tenue des traditionnels événements réunissant l'ensemble du personnel. Aucune séance d'information n'ont pu être organisées. La soirée grillades et la soirée de fin d'année ont dû être annulées.

Jubilaires

En 2021, dix collaborateurs ont fêté un jubilé, marquant leurs années de service au sein de la Commune de Payerne. Il s'agit de Monsieur François Leuthold, Madame Ilham Dares Wicht, Madame Antonella Jutzeler et Monsieur Karim Dalache, 10 ans d'ancienneté ; Madame Nicole Renevey et Monsieur Stéphane Wenger : 15 ans ; Monsieur Jean-Christophe Rapin : 20 ans ; Monsieur Daniel Perrin : 25 ans ; Monsieur Jean-François Bastian et Monsieur Christian Sabourdy : 30 ans.

La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur belle fidélité et leur engagement au service de la collectivité payernoise.

Effectif

Services/Secteurs	Personnel 2019	ETP 2019	Personnel 2020	ETP 2020	Personnel 2021	ETP 2021	Variation ETP 2020-2021	Pers. en formation	Remarques
Administration générale	9	7.25	9	7.05	10	8.05	1	2	
Greffé municipal	4	3.4	4	3.2	4	3.2	-	2*	
Ressources humaines	1	0.9	1	1	1	1	-	-	
Informatique et télécoms	2	1.6	2	1.5	3	2.5	1	-	poste supplémentaire conforme au budget
Cave	2	1.35	2	1.35	2	1.35	-	-	
Population	13	12.1	18	14.4	18	14.4	-	2	
Animation socioculturelle	2	1.6	3	2.1	3	2.1	-	1	
Contrôle des habitants	4	3.5	5	4.1	5	4.1	-	1	
Sécurité publique	7	7	10	8.2	10	8.2	-	-	
Finances	4	3	4	3	4	3	-	1	
Finances	4	3	4	3	4	3	-	1	
Urbanisme & travaux	24	23.8	25	24.5	25	24.5	-	3	
Urbanisme	1	1	1	1.3	1	1.3	-	-	
Entretien du domaine public	17	16.8	17	16.8	17	16.8	-	1	dont 2 postes vacants au 31 décembre à pourvoir en 2022
Parcs et promenades	6	6	7	6.4	7	6.4	-	2	
Infrastructures et mobilité	15	14.3	15	14.6	15	14.6	-	-	
Gestion et planification des infrastructures	1	1	2	2	2	1	-	-	
Centre des déchets carnés	1	0.7	0	0	0	0	-	-	
Eaux	6	6	6	6	6	6	-	-	
Assainissement	7	6.6	7	6.6	7	6.6	-	-	
Constructions, environnement et patrimoine foncier	6	5.4	6	5.3	6	5.3	-	1	
Gestion et planification	1	1	1	1	1	1	-	-	
Police des constructions	2	1.8	2	1.7	2	1.7	-	-	
SIT et patrimoine foncier	1	1	1	1	1	1	-	-	
Secrétariat des services techniques	2	1.6	2	1.6	2	1.6	-	1	
Bâtiments	20	17.6	31	22.7	34	24.3	1.6	2	
Projet et gestion des surfaces	2	1.5	4	2.4	4	2.4	-	-	dont 0.5, poste d'organiste
Exploitation Bâtiments	8	8	21	14.3	24	15.9	1.6	2	Engagements supplémentaires liés au Collège de la Coulaz
Atelier	6	6	6	6	6	6	-	-	
Musée/Abbatiale	4	2.1	0	0	0	0	-	-	
TOTAL	91	83.5	108	91.5	112	94.2	2.6	11	* La stagiaire MPC travaille par tournus dans les différents services de l'administration

Mutations

Arrivées

Administration générale

Combremont Céline	Secrétaire municipale adjointe, cheffe de secteur	1 ^{er} février 2021
Bour Nicolas	Informaticien	1 ^{er} mai 2021

Infrastructures et mobilité

Brasey Swen	Monteur en réseau d'eau	1 ^{er} juin 2021
Bersier Patrice	Adjoint technique	1 ^{er} octobre 2021

Urbanisme et travaux

Bossy Justine	Horticultrice-paysagiste	1 ^{er} janvier 2021
---------------	--------------------------	------------------------------

Constructions, environnement et patrimoine foncier

Brunisholz Laury	Collaboratrice administrative technique	1 ^{er} septembre 2021
------------------	---	--------------------------------

Bâtiments

Rodrigues Fabricio	Agent d'exploitation bâtiments	1 ^{er} juin 2021
Weibel Bertil	Agent d'exploitation bâtiments	1 ^{er} août 2021
Garcia Alba	Agente de nettoyage	17 août 2021
Miranda Correia Anabela	Agente de nettoyage	17 août 2021
Gorqaj Lumnije	Agente de nettoyage	1 ^{er} septembre 2021

Mutations internes

Population

Belometti Dino	Chef de service	1 ^{er} janvier 2021
----------------	-----------------	------------------------------

Constructions, environnement et patrimoine foncier

Chatelanat Dorian	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2021
-------------------	-------------------	------------------------------

Départs

Population

Phan Ngoc Châu	Travailleur social	31 octobre .2021
----------------	--------------------	------------------

Urbanisme et travaux

Rapin Patrick	Adjoint au chef de secteur Entretien du domaine public	1 ^{er} octobre 2021
Sabourdy Christian	Bûcheron-forestier	30 novembre 2021

Bâtiments

Rapin Daniel	Agent d'exploitation bâtiments	30 juin 2021
Vaucher Laura	Gestionnaire des locations	31 octobre 2021

Constructions, environnement et patrimoine foncier

Hochuli Amélie	Collaboratrice administrative technique	31 juillet 2021
----------------	---	-----------------

Infrastructures et mobilité

Oberson Jacques	Monteur en réseau d'eau	31 mars 2021
Diacon Vincent	Adjoint technique	31 juillet 2021

Nouveaux apprentis et stagiaires

Administration générale

Gilliand Clara	Apprentie de commerce (CFC)	1 ^{er} août 2021
Maillard Raphaëla	Stagiaire MPC	1 ^{er} août 2021

Population

Chardonnens Marine	Stagiaire socioculturelle	1 ^{er} septembre 2021
--------------------	---------------------------	--------------------------------

Bâtiments

Salem Ayoub	Apprenti employé d'exploitation (AFP)	1 ^{er} août 2021
Tattoli Gabriel	Apprenti agent d'exploitation (CFC)	1 ^{er} février 2021

Remarque : La liste ne comprend ni le personnel temporaire ni le personnel auxiliaire.

5.3. Promotion économique

En appui à Monsieur le Syndic, le chef de service de l'Urbanisme et travaux, suit les contacts, les demandes et offres en vue de l'établissement d'éventuelles nouvelles entreprises sur la Commune.

Ce processus est essentiellement concentré sur Aérosoles I et II via une étroite collaboration avec la Coreb et swiss aeropole SA. Durant l'année 2021, nous nous sommes concentrés sur la mise en place de

l'entreprise SUPRA Group sur Aérosole II. Des tractations avec d'autres prospects ont aussi eu lieu.

Nous avons également fait des recherches de terrains industriels privés afin d'essayer de trouver une solution à proposer à des PME qui cherchent à s'implanter à Payerne.

Il est à relever que la Commune est en manque d'offres pour des petits terrains industriels de moins de 10'000 m². De ce fait, nous pouvons rarement répondre favorablement à la demande.

Opérations immobilières en 2021

(Le présent tableau ne tient pas compte des modifications de surface touchant le domaine public)

OPERATIONS (approuvées par le Conseil communal)	Augmentation de surface en m ²	Diminution de surface en m ²
Achat à Françoise Correvon, Lis-Maria Jenkins, Jacques-Albert Höltschi, Christine Höltschi, Olivier Stauffer, Myriam-Pascale Stauffer, Hajriz Murturi, Xhylie Hajdari, Alexandre-Laurent Barras, Sandra-Nathalie Barras, Jean-Claude-André Grezet, Martine-Sylvianne Grezet, Bertrand-Sylvain-Gérard Volery, Séverine-Noëlla-Michelle Volery et Isabelle Comune	Avenue du Stade 1, 5, 7, 9 - Avenue Général Jomini - Avenue de la Promenade 9 et 11 39 m ²	
	Total des ACQUISITIONS 39 m ²	Total des CESSIONS 0 m ²
		Diminution de surface 39 m ²

5.4. Informatique et télécoms

Le secteur informatique et télécoms s'occupe principalement des tâches suivantes :

- gestion du parc informatique ainsi que du support aux utilisateurs ;
- gestion et maintenance des serveurs de données, de messageries, de l'application métier ainsi que d'autres systèmes annexes ;
- gestion et maintenance du réseau informatique ;
- gestion et maintenance du central téléphonique de la Commune ;
- maintenance des sites Internet de la Commune ainsi que de l'Intranet ;
- mise en forme de documents, affiches, flyers et autres pour les services communaux ;
- service d'impression de tous les gros volumes d'impressions comme :
 - le Trait d'Union ;
 - les factures déchets ;
 - les factures de l'impôt foncier ;
 - les factures de la consommation d'eau ;
 - les factures égouts/épuration ;
 - les flyers et affiches pour le Musée et les diverses manifestations en lien avec la Commune ;
 - les impressions des rapports de gestion, des comptes et des budgets communaux ainsi que des rapports d'activités de la COREB, de l'ARAS Broye-Vully, de l'ARAJ, d'Estavayer-le-Lac - Payerne Tourisme, du SDIS et de l'ORPC.

Il est à noter que les impressions effectuées pour des tiers se limitent à des entités en relation directe avec la Commune et les frais sont facturés à ces dernières.

Projets en cours

Infrastructure de serveurs et de stockage

Le matériel pour le remplacement des serveurs, du stockage et des coeurs de réseau a été reçu, configuré et mis en service durant le premier trimestre 2021. Il fonctionne à totale satisfaction et permet d'accompagner sereinement l'agrandissement de la Commune et de ses besoins.

Voici quelques chiffres représentant le réseau informatique de la Commune de Payerne à fin 2021 :

- nombre de bâtiments en réseau : 36, y compris des sites comme le vignoble, les Cluds, les Centre de Vie Infantines Les Passerelles de Corcelles et Payerne, les SDIS de Valbroye et Avenches ;

- nombre de PC communaux et para-communaux en réseau : plus de 140 (120) ;
- nombre de MAC scolaires en réseau : environ 450 ;
- points d'accès WiFi : 203 (167) ;
- serveurs virtuels : 75 (52) (sur 3 serveurs physiques Vmware ESXi) ;
- capacité totale de stockage physique : 30 (18) TBytes.

Nouveau Collège des Rammes

Le secteur informatique a participé activement à l'infrastructure de réseau informatique du nouveau Collège des Rammes, durant la planification et la construction, ainsi que pour la fourniture du réseau câblé et Wifi du bâtiment, ceci dans le cadre de la convention informatique liant la Commune de Payerne à l'ASIPE.

5.5. Finances

L'analyse du résultat des comptes de fonctionnement figure dans le fascicule distinct « Extrait des comptes 2021 », ainsi que dans le préavis n° 11/2022.

5.6. Cave et vignoble

Viticulture

Un millésime extrême. Vous pourrez demander à n'importe quel vigneron, mais 2021 restera comme une année extrêmement difficile pour la production de raisins. Tout avait pourtant bien commencé, avec un débourrement de la vigne précoce à mi-mars déjà et une météo rapidement printanière. Puis, un petit gel de printemps le 6 avril a légèrement affaibli les jeunes pousses et diminué le nombre de futurs grappes. Il s'en est suivi un mois de mai très frais où la vigne n'a que très peu poussé.

Le gros problème de cette année réside dans les mois de mai, juin et juillet avec des précipitations jusque-là encore jamais vues. Qui dit humidité, dit prolifération des champignons pathogènes et une pression de mildiou énorme qui a occasionné des pertes de récolte significatives suivant les cépages.

Pour couronner le tout, un épisode de grêle le 24 juillet a éliminé jusqu'à 35 % sur Grandvaux et 20 % sur Bertholod. Heureusement, les mois d'août, septembre et octobre ont sauvé le millésime. Peu de pluie et beaucoup d'ensoleillement ont permis aux raisins restants d'avoir une très belle maturité avec des taux de sucres optimaux et encore une belle acidité.

La récolte a débuté le 28 septembre et s’est terminée le 21 octobre, avec une diminution de récolte d’environ 50 % par rapport aux droits de production.

Il faut louer le travail de notre vigneron Arthur Pidoux et de son équipe pour la qualité de leur travail durant cette année extrême. Il faut garder à l’esprit que les pertes sur les vignobles suisses sont plus importantes que chez nous, certains vigneron n’ont même pas eu de récolte cette année.

Œnologie

Avec les nuits fraîches d’octobre, les raisins sont rentrés en cave avec des températures idéales pour la vinification.

Les vins du millésime 2021 ont une belle fraîcheur. Les blancs sont magnifiquement équilibrés grâce à une acidité bien présente.

Leur puissance aromatique est supérieure à 2020 et ils sont en ce moment déjà très expressifs. Ceci laisse présager un millésime 2021 déjà plaisant au printemps et pour cet été. Pour les vins rouges, le millésime 2021 est, malheureusement, un cran en dessous de 2019 et surtout 2020. Les rouges 2021 possèdent un joli fruit et une belle intensité aromatique. En revanche, ils ont une masse tannique modérée et un milieu de bouche un peu maigre. Ils devraient tout de même permettre de se faire plaisir sur la fin de l’été et en période de chasse.

Comme chaque année, de nouveaux essais en cave ont été réalisés durant cette vinification. Le but étant d’une part de nous ouvrir l’esprit et d’autre part de sonder le potentiel de nos terroirs et ainsi trouver le meilleur style de vinification pour chaque vin. Ainsi des cuvages en barriques ouvertes ont été effectués avec du Merlot et du Pinot Noir pour leur offrir plus de volume en bouche. Un Pinot Gris « Orange » donc vinifié comme un vin rouge est également en cours de vinification. Celui-ci verra le jour en 2024 normalement.

Bilan 2021

L’année 2021 a encore été marquée par la Covid-19. De nombreuses manifestations n’ont malheureusement pas eu lieu et il a fallu trouver d’autres moyens pour vendre notre vin.

Tout d’abord, notre « Cave ouverte payernoise » a eu un immense succès. De plus en plus d’amateurs de nos vins ont pu venir déguster gratuitement nos produits et vivre un moment de plaisir autour d’un verre. Des ventes de vins exceptionnelles durant le week-end nous confortent dans l’idée que c’est un événement qui plait et un concept apprécié. Nous avons également développé

la vente à la restauration avec de nouveaux partenariats dans la Broye mais aussi des restaurants payernois qui jouent de plus en plus le jeu de la proximité.

Mais les temps forts de la cave en 2021, c’est également de magnifiques médailles obtenues dans les différents concours nationaux et internationaux (2 médailles d’or, 4 médailles d’argent et 4 labels or Terravin). De plus, le Chasselas Château Montagny s’est classé à la 17^e place sur plus de 550 vins aux Mondial du Chasselas.

La principale difficulté de l’année a été la gestion des stocks. En effet, bon nombre d’articles ont été en rupture de stock très rapidement dans l’année, ce qui a engendré beaucoup de clients déçus de ne pas avoir le vin désiré. A l’avenir, nous allons limiter le nombre de bouteilles par personnes sur les articles en questions pour éviter des ruptures de stocks trop rapides. De plus, nous avons cessé la vente de raisins et les ventes de vin en vrac pour encaver la totalité de notre récolte. Actuellement, tous les raisins produits par nos soins seront commercialisés en bouteilles et nous pouvons vraiment nous en réjouir.

Répartition de la récolte 2021

	2020	2021
Bertholod	6’350 litres	10’600 litres
Treize Vents	1’550 litres	1’600 litres
Montagny	7’300 litres	12’000 litres
Vieilles vignes	4’300 litres	4’300 litres
Total intermédiaire	19’500 litres	28’500 litres

	2020	2021
Pinot gris	1’000 litres	1’300 litres
Viognier	950 litres	200 litres
Sauvignon blanc	900 litres	900 litres
Rosé de gamay	2’250 litres	1’900 litres
Merlot	1’700 litres	1’600 litres
Pinot noir	1’500 litres	1’300 litres
Gamaret-Garanoir	1’700 litres	1’600 litres
Cabernet Sauvignon	600 litres	300 litres
Récolte totale	30’100 litres	37’600 litres

6. Population, santé, culture

Edouard Noverraz



Affaires sociales : Malgré une année 2021 difficile, la continuité professionnelle et présente a pu être assurée. Je tiens à féliciter les 145 collaboratrices et collaborateurs de l'ARAS (CSR, Agence d'Assurances Sociales et le secteur de la Petite Enfance) pour leur excellente gestion des quarantaines et autres isolements durant les nombreuses vagues covidienne. Au niveau des comptes, les charges sont maîtrisées et le coût à l'habitant a même légèrement diminué. La stabilité semble de retour et permettra d'œuvrer de manière plus sereine. Juin 2021 a marqué la mise en production de la nouvelle application informatique MAORI, après plusieurs années de développement et de préparation par nos différentes unités. Revoir les processus de travail, les directives internes, les courriers, les responsabilités et habilitations, ainsi que former les collaborateurs à l'interne, tout en coordonnant les flux d'informations entre le terrain, la DGNSI et la DGCS a été un travail qui a demandé une implication et un investissement important du personnel du CSR. Par ces quelques lignes, je les en félicite grandement. Les informations sur l'action sociale dans le district peuvent être consultées dans le rapport de gestion de l'ARAS sur le site internet : arasbroyevully.ch.

Culture : 2021 a vu la plupart des événements culturels et autres manifestations être annulés ou reportés. On espérait que le traumatisme de 2020 ne soit qu'un mauvais souvenir, mais les trop nombreuses incertitudes liées aux normes sanitaires ont rendu ce millésime aussi morose que le précédent. La première édition du Marché de Noël, organisé magnifiquement par la Société de Développement, a néanmoins vu le jour, à mi-décembre, pour le plus grand plaisir du public demandeur qui a répondu présent durant les quatre jours.

Population : Le bien-être de nos citoyens est notre préoccupation principale. La qualité de l'accueil et du suivi est à relever, au Contrôle des habitants. Au niveau socio-culturel, nos jeunes peuvent bénéficier d'activités et de soutiens de qualité. Que ce soit au Centre récemment inauguré, à la route de Grandcour 65, ou dans nos rues en lien avec Arcades. Nos seniors sont également au centre de nos futurs projets : un sondage dans le Trait d'Union leur a permis d'émettre des vœux quant à l'amélioration de leur quotidien. Plusieurs projets, en lien avec le projet cantonal « Vieillir 2030 » vont voir prochainement le jour. En septembre, la Fête multiculturelle a connu un véritable succès. Elle s'est déroulée en même temps que l'accueil des nouveaux habitants. Tisser rapidement des liens d'amitié internationaux est une marque de fabrique payernoise. Félicitations à la Commission Communale Suisses-Immigrés pour le programme riche et varié de danses et musiques traditionnelles. Cet événement aura, dorénavant, lieu chaque année et non plus tous les deux ans.

Sécurité : Nos ASP (Assistants de Sécurité Publique) portent fièrement un nouveau badge sur lequel la mention « PROXIMITE » y est inscrite. Cette valeur est travaillée et défendue. Nos médiateurs urbains sont en contact étroit avec la population, lors de leurs sorties. Leur approche pédagogique est très appréciée. Enfin, même si nous avons dû éliminer la notion de « Police », la collaboration avec la Gendarmerie vaudoise est omniprésente.

Santé : Au niveau de l'ABSMAD, l'activité annuelle a été aussi chargée et mouvementée qu'en 2021. Le personnel administratif et soignant reçoit, par ce message, l'immense reconnaissance qu'il mérite !

6.1. Service population

Enjeux

Il est essentiel de rappeler que les relations fondamentales qui existent entre les individus et l'administration sont la base même du contrat social et de sa démocratie. Ceci passe par une Ville qui valorise son capital humain dans le respect des principes constitutionnels, des normes et des fondements de l'Etat de droit.

Cette base doit être modulée en fonction du principe de subsidiarité qui est au cœur du système helvétique. De ce fait, la Commune de Payerne intervient là où les échelons supérieurs, lui en donnent le droit. C'est sur ce principe qu'aujourd'hui s'organisent les dispositifs de politiques communales pour ce service.

A son échelle, Payerne a besoin de s'appuyer sur un réseau performant d'acteurs spécialisés susceptibles d'adapter leurs interventions à des réalités mouvantes, telle qu'une population.

Il est important de revisiter constamment les prestations et les moyens, il se trouve que la notion de « service public » demeure au centre de toute réflexion de notre quotidien.

Les prestations ne découlent pas de la nature humaine, mais de la norme sociale dont elles sont en même temps les producteurs et les produits. On peut dire qu'elles répondent à des besoins, à condition de ne pas oublier que ces « besoins » et ces « réponses » sont des créations administratives élaborées par une société se trouvant, précisément, à l'abri « du besoins ». Par exemple, les infrastructures de la petite enfance ou du troisième âge sont des inventions récentes, relayant selon des formes nouvelles, des fonctions précédemment prises en charge par l'ancienne famille élargie.

Les prestations sont « la manière de faire » d'une ville, les formes d'organisation qu'elle a su développer pour répondre collectivement aux besoins de l'existence. Elles sont présentes par exemple, à la naissance, à l'école, pendant une pandémie, pour un établissement, pour la mort, pour votre animal de compagnie, pour le loisir, pour l'intégration, etc.

Les prestations régaliennes ou complémentaires forment un ensemble complexe, mouvant et mal délimité, qui témoignent de la capacité d'adaptation d'une administration. C'est un patrimoine immatériel collectif d'organisation assurant l'identité et la prospérité d'une communauté, telle que Payerne.

Une politique incitative visant à développer la participation, l'autonomie et la responsabilisation des personnes et des groupes de citoyens se vérifie aujourd'hui à travers des actions ponctuelles comme les diagnostics de quartier et les démarches participatives. Demain, elle apportera des prestations de qualité en se basant non seulement sur l'expertise et la norme mais aussi sur l'usage et la perception de l'usager.

Le but de cette politique incitative est de donner aux individus et aux groupes davantage de maîtrise sur leur environnement et ainsi pouvoir améliorer leur cadre de vie. Il s'agit de puiser dans les ressources humaines et matérielles de la communauté pour stimuler les solidarités naturelles, le soutien social et instaurer des systèmes susceptibles de renforcer la participation par eux-mêmes.

Cela exige l'accès à l'information, la possibilité d'acquisition de connaissances et parfois une incitation financière. Pour parvenir à un état de bien-être global, la personne ou le groupe doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec et dans son milieu, en se sentant « partie prenante » de la collectivité.

Il est important de rendre visible ces facettes de Payerne en créant un partenaire pour la population. Ceci est l'enjeu fondamental de ce nouveau service.

Il ne s'agit pas seulement de passer d'une tradition orale et une tradition écrite, mais de juxtaposer le prescrit avec la réalité. Tout en tenant compte des valeurs de l'administration publique payernoise (Service, Engagement, Respect et Attitude), nous avons défini des principes tels que l'orientation « citoyen », l'approche par processus ou l'amélioration continue. Nous avons adapté ces outils pour être le plus concret possible et faire face à un changement personnalisé.

En cette année 2021, nous avons déjà fait face aux demandes de la Cour des comptes et apporté les changements demandés au sein du secteur de la sécurité publique. Nous avons aussi supprimé la notion de « Police » comme demandé par la Gendarmerie vaudoise.

6.2. Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Avant toute chose, il convient de rappeler les tâches premières dévolues au contrôle des habitants (CdH). La Loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) indique que le CdH doit fournir aux administrations les

informations dont elles ont besoin en matière d'identité, d'état civil et de séjour ou d'établissement des personnes (suisse ou étrangères) résidant plus de trois mois sur le territoire communal.

Le CdH enregistre les données des habitants ainsi que les arrivées, les départs, les déménagements et toutes les mutations (changements d'état civil, naissances, décès, etc.) conformément à la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) et à la LCH. Dans le cadre de la transmission des données au Registre cantonal des personnes (RCPers – cyberadministration), il fait application du principe de l'arrivée fait foi. Le CdH doit veiller à traiter rapidement les communications électroniques ATI (automatisation des transferts d'informations) qui lui parviennent et tient à jour son registre informatique des habitants.

En outre, le bureau des étrangers, intégré au contrôle des habitants, a pour rôle d'enregistrer les étrangers et pourvoir aux communications d'informations nécessaires aux différentes administrations cantonales et fédérales :

- enregistrer les étrangers dans le registre des habitants (conformément à la LCH, la LHR et la Loi sur les étrangers et l'intégration - LEI) ;
- assurer une mise à jour constante de ces données ;
- constituer, puis transmettre au service cantonal de la population (SPOP), un dossier pour chaque étranger demandant un titre de séjour ;
- remettre la documentation sur l'intégration aux nouveaux (primo) arrivants en Suisse et dispenser des conseils y relatifs (cours de langue, emploi, etc.) ;
- délivrer les permis de séjour ou d'établissement ;
- percevoir les émoluments y relatifs ;
- convoquer les ressortissants étrangers pour le renouvellement des titres de séjour et mettre à jour leur dossier ;
- dénoncer les infractions à la LEI auprès du Ministère public ;
- préaviser les demandes de visa en vérifiant notamment les déclarations de prise en charge des invitants ou garants ;
- contrôler et enregistrer les départs des étrangers cas échéant signaler les cas au SPOP ;
- recueillir les demandes d'autorisation de travail transmises par les employeurs et les entreprises sises sur la Commune pour les ressortissants d'états tiers soumis à cette obligation. Ces requêtes sont ensuite transmises pour examen et décision au Service cantonal de l'emploi.

Ce secteur joue un rôle central dans chaque commune suisse. Les exigences imposées aux collaborateurs et collaboratrices du secteur ont augmenté ces dernières années. Des connaissances approfondies de droit public et de droit privé sont indispensables. Outre le droit d'annonce (LCH et LHR), le droit de migration (LEI), la protection des données (Loi sur la protection des données – LPD), le droit pénal, la protection de l'enfant et de l'adulte, ainsi que le droit du mariage et de la famille revêtent une importance capitale. Un grand nombre de lois et de directives règlementent nos pratiques quotidiennes. Les bases légales et directives sont en constante mutation et les collaborateurs doivent continuellement se mettre à niveau.

A Payerne, en plus des tâches susmentionnées, le secteur gère les naturalisations, l'établissement des cartes d'identité, le registre civique (rôle des électeurs et contrôle des signatures initiatives/référendums), la distribution des macarons d'accès à la déchetterie, d'accès à la Place du Marché, la distribution des sacs poubelles aux familles nombreuses, la distribution des cartes magnétiques Moloks, le plan canicule, la vente des entrées piscine à demi-tarif (enfants payernois et ceux scolarisés à Payerne), les élections/votations et la centrale téléphonique de la Commune.

Ce secteur, même s'il est administratif, a également des missions en soirée et les week-ends : permanence du jeudi soir, participation à la Commission communale Suisses - Immigrés (CCSI), votations/élections et naturalisations.

Nous poursuivons les réformes des processus de travail, afin de les formaliser et les simplifier. La digitalisation des anciens documents et des dossiers en cours est terminée afin de favoriser l'efficacité. La digitalisation des autres tâches est mise en œuvre progressivement.

Une mise à jour du Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants a été effectuée. Il s'agissait de doter le secteur de son propre règlement pour plus de clarté vis-à-vis de la population. Le but était également d'adapter les tarifs afin qu'ils reflètent davantage le coût réel de l'acte administratif et correspondent aux pratiques en cours dans les autres communes similaires ou de la région.

Ce nouveau règlement a été adopté par le Conseil communal et validé par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport le 23 juin 2021.

Tâches du Contrôle des habitants et bureau des étrangers : données chiffrées

Avec l'augmentation de la population payernoise, les demandes de documents (attestations diverses) et les mutations à saisir dans le système sont en constant accroissement. En effet, il y a beaucoup de mouvements de personnes et de mutations de données par exemple.

Automatisation des transferts d'informations (ATI)

Mise en place depuis 2016, l'ATI, imposée aux communes vaudoises par l'Etat, définit comment les mutations enregistrées par le contrôle des habitants doivent être traitées et/ou transférées au Registre cantonal des personnes par exemple. Ces échanges d'informations automatiques ont notamment cours entre les différentes bases de données cantonales (RCPers, Siti, Infostar, etc.) ou fédérales (SYMIC, UPI, etc.) et notre logiciel communal.

Chaque différence signalée entre les bases de données ou annonce de modification (qui est automatiquement générée) doit être vérifiée manuellement, traitée, validée ou refusée. Au niveau technique, force est de reconnaître que les divergences entre les bases de données impactées nécessitent d'y consacrer de plus en plus de temps, et cette tendance sur ces dernières années se maintient à la hausse (+ 378 %). Nous poursuivons les réformes des processus métier afin de faire face à ce travail supplémentaire.

	2020	2021
Documents délivrés/envoyés	5'938	6'113
Annonces ATI – Activités Nest	9'779	37'002
Documents enregistrés	14'566	18'532
Demandes de renseignements	1'848	1'926
Mutations et statistiques d'événements	68'510	70'011

	2019	2020	2021
Arrivées	756	810	916
Départs	773	797	811
Déménagements	641	597	672
Cartes d'identité	355	236	278
Naissances	131	138	144
Mariages	53	64	64
Divorces	45	46	46
Décès	93	80	86

Guichets

Depuis la mise en service du système de ticketing en 2015, une augmentation constante des passages au guichet a été constatée, avec un pic atteint en 2019

(10'832). En 2020, une baisse a été constatée (8'189) et cela repart à la hausse en 2021 avec 8'354 passages

Cette évolution s'explique par différents facteurs :

- une population qui ne cesse de croître, à l'image de la population suisse ;
- l'envoi de certaines autorisations de séjour/établissement par courrier aux citoyens étrangers, afin de leur éviter de se déplacer aux guichets pour les récupérer ;
- les guichets ont été fermés durant six semaines en 2020 en raison de la crise sanitaire. Les citoyens ont également limité leurs passages pour ce motif ;
- la reprise souhaitée par le Service Bâtiments de l'Office des réservations au 1^{er} septembre 2020, ce qui diminue de facto les passages.

Sur l'année 2021, il y a en moyenne 43 personnes qui se présentent chaque jour à nos guichets. Un pic a été atteint en date du 22 juillet, avec 91 passages. Il y a beaucoup de variations ces dernières années et nous réfléchissons toujours aux divers moyens d'améliorer l'accueil.

Les temps d'attente avant prise en charge s'améliorent encore cette année, puisque 83.5 % des citoyens sont servis en moins de 6 minutes (contre 81 % en 2020).

Centrale téléphonique communale

La centrale téléphonique communale suscite une importante activité, avec 7'883 appels comptabilisés. Ces chiffres concernent uniquement les appels traités par le secteur, qui reçoit tous les appels effectués sur le numéro central ou non pris en charge par les autres secteurs. Cela représente environ 32 appels par jour. Près de 40 % de ces appels sont destinés aux autres services communaux et leur sont par la suite transférés. Afin de soulager la pression de ces appels non répondus dans les différents secteurs et d'améliorer l'accueil des usagers, une nouvelle centrale d'appels sera introduite le 1^{er} janvier 2022.

Naturalisations

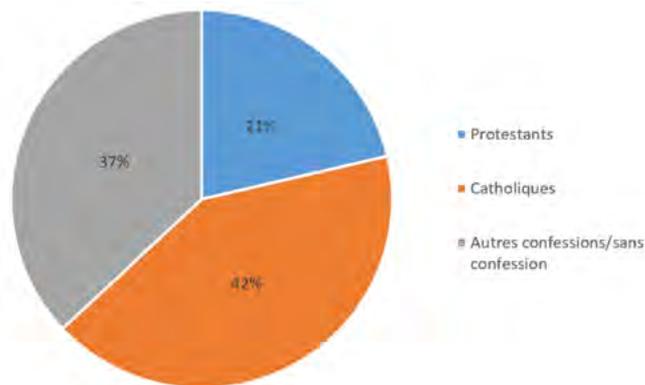
Suite à la décision municipale de maintenir la Commission de naturalisation, un nouveau concept a été mis en place. Le but est de mettre en avant un moment solennel et officiel, de structurer le processus de l'audition ainsi que de consolider l'aspect démocratique de cette étape.

En ce qui concerne les chiffres, cela représente 48 demandes de naturalisation déposées en 2021. Plus de la moitié proviennent de ressortissants d'Etat tiers (26 demandes) et 22 de ressortissants de l'UE-AELE.

Quelques statistiques concernant la Ville

Personnes enregistrées dans le Registre des habitants

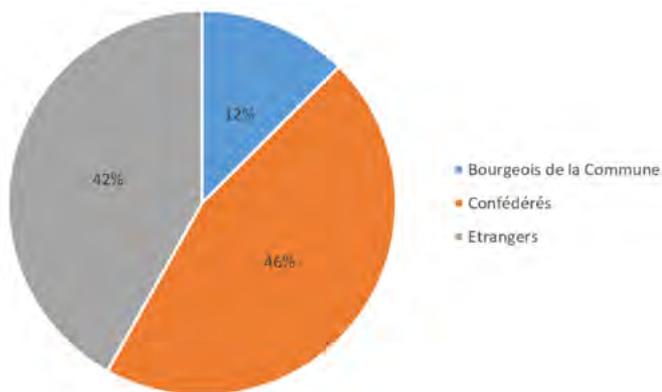
	2020	2021
Bourgeois de la Commune	1'298	1'311
Confédérés	4'743	4'790
Total population suisse	6'041	6'101
Etrangers	4'305	4'397
Total général	10'346	10'498



Age de la population

L'âge moyen de la population payernoise est de 39.4 ans, avec des différences notables entre les Suisses et les étrangers :

	Hommes	Femmes
Suisses	41.7	45.3
Etrangers	34.6	32.7
Total :	38.6	40.3



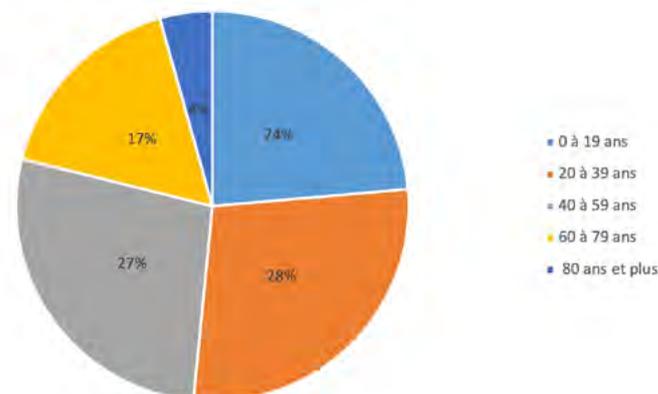
Nombre de ménages payernois

Nombre de ménages payernois				
2017	2018	2019	2020	2021
4'334	4'314	4'469	4'456	4'538

Selon le sexe et la nationalité

	Hommes	Femmes	Total
Suisses	2'923	3'178	6'101
Etrangers	2'322	2'075	4'397
Total	5'245	5'253	10'498

Répartition de la population selon les âges

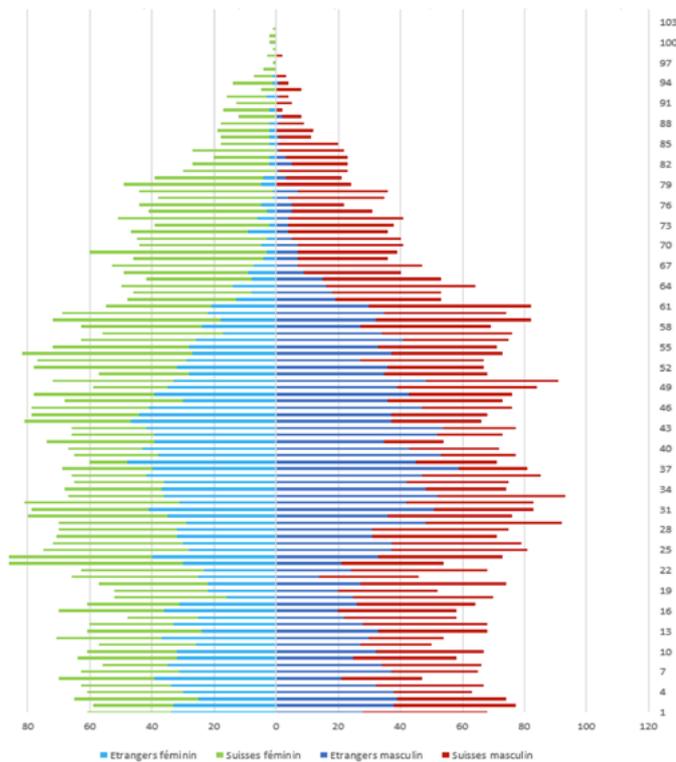


Confessions

La statistique des confessions est demandée par le canton au 1^{er} octobre sur le total de la population en résidence principale. Dans notre Canton, seules les églises protestantes et catholiques, ainsi que la communauté israélite, sont reconnues de droit public. Toutes les autres religions intègrent en conséquence le chapitre « Autres confessions ».

	2020	2021
Protestants	2'289	2'215
Catholiques	4'401	4'323
Autres confessions/sans confession	3'656	3'837

Pyramides des âges



Pays	Nombre
Portugal	1'616
Kosovo	546
France	390
Italie	371
Espagne	148
Syrie	85
Macédoine du Nord	84
Serbie	83
Turquie	74
Érythrée	74
Pologne	69
Cap-Vert	58
Congo (Kinshasa)	57
Roumanie	53
Brésil	53
Cameroun	50
Autres	586
Total	4'397

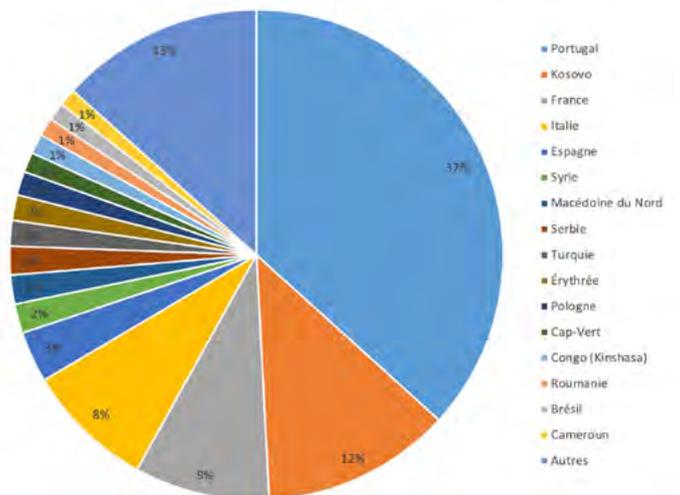
Bureau des Etrangers

Au 31 décembre 2021, la population étrangère enregistrée dans le registre des habitants de Payerne était de 4'397 (42 % de la population totale), provenant de 92 nations différentes.

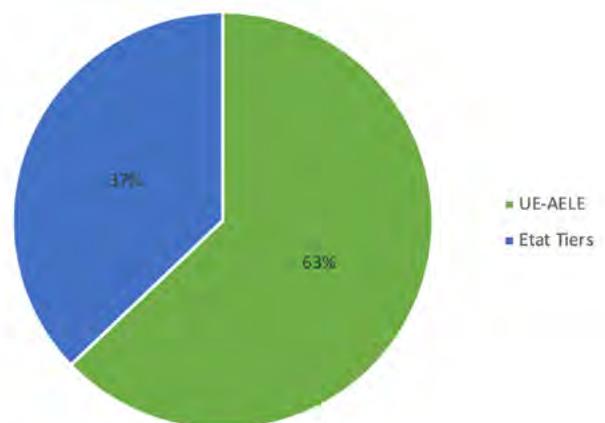
Voici quelques données intéressantes.

Population étrangère, pays principaux (plus de 50 ressortissants)

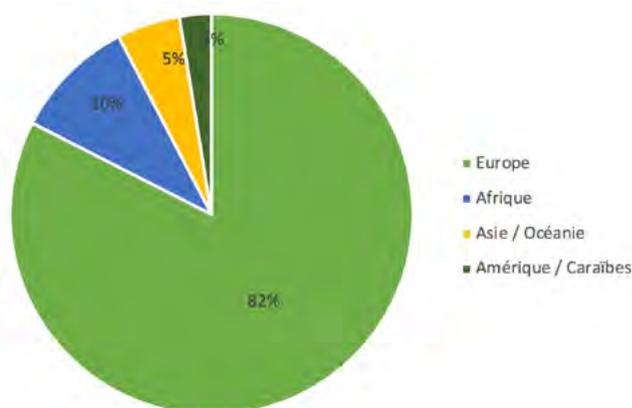
Le Portugal est toujours la nation la plus représentée dans notre Commune au 31 décembre 2021, représentant 37 % de la population étrangère totale.



Population étrangère : UE-AELE / Etats tiers



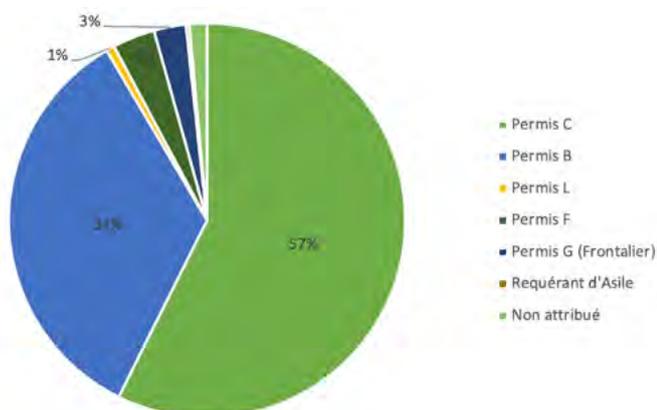
Population étrangère par continent



Population étrangère : type d'autorisation

La population étrangère vivant à Payerne est très majoritairement titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C). Nous pouvons également constater que malgré la distance nous séparant de la frontière la plus proche, un certain nombre de frontaliers (permis G) travaillent dans notre Ville. Enfin, le type « non-attribué » correspond en principe à des dossiers en cours d'analyse auprès des autorités cantonales ou fédérales.

Type	Nombre
Permis C	2'522
Permis B	1'503
Permis L	30
Permis F	152
Permis G (frontalier)	115
Requérants d'asile	12
Non attribués	63
Total	4'397



6.3. Animation socioculturelle et intégration

Activités de jeunesse

« Sport Week-end » est un projet qui vise la promotion de la santé des jeunes et qui offre un espace pour créer du lien entre pairs et avec les travailleurs sociaux de la Commune.

« Sport Week-end » se déroule lors d'ouvertures de salles de sports de la Promenade et ce, environ deux week-ends par mois, de septembre à avril. Cette offre s'adresse aux jeunes payernois, les samedis pour les jeunes âgés de 10 ans à 15 ans et les dimanches pour les jeunes âgés de 16 ans à 25 ans. En 2021, suite aux restrictions, l'offre a dû être réajustée afin de répondre aux normes sanitaires en vigueur.

De ce fait, nous avons pu ouvrir onze fois pour les jeunes âgés de 10 ans à 15 ans et nous avons ouvert 9 fois pour les jeunes âgés de 16 ans à 25 ans. Lors de nos ouvertures de salles de sport, nous rencontrons en moyenne quarante-deux jeunes.

En 2021, nos prestations ont impacté environ 300 jeunes. Suite à nos recherches de fonds, ce projet est cofinancé par l'Etat de Vaud dans le cadre de la promotion de la santé par le sport et l'activité physique.

« Laisse pas traîner ton (co)vide »

La direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a lancé un appel à projets à l'intention des professionnels et des bénévoles en lien avec les jeunes dans le Canton de Vaud.

La crise sanitaire qui perdure depuis près d'une année et les mesures prises pour l'endiguer ont eu un impact psychosocial marqué sur l'ensemble de la population. Les jeunes de la classe d'âge de 16 – 25 ans ont subi les effets de l'isolement de manière accentuée.

Le manque d'espaces de rencontres, d'échanges entre pairs, de lien et d'appui sociaux se sont considérablement réduits en dehors de la famille et du lieu de formation. Suite à cet appel de la DGEJ, les travailleurs sociaux de la Commune de Payerne et de la Fondation Cherpillod – Arcades se sont rencontrés afin de proposer un projet. Les observations et les discussions entre le public cible et les travailleurs sociaux ont pu mettre en exergue que les jeunes ont besoin et envie de se rencontrer dans un espace sécurisant, où ils pourraient faire des activités, étudier, avoir des échanges entre pairs et/ou avec des professionnels.

De ce fait, les travailleurs sociaux ont créé et ont mis en place ces différents espaces à la Halle des Fêtes à Payerne sous l'appellation : « Laisse pas traîner ton (co)vide ».

Ainsi, nous avons offert cette prestation à 8 reprises durant l'année 2021. Lors de chaque ouverture nous rencontrons une trentaine de jeunes. Football, jeux de société, basket ou encore diverses discussions sur les thématiques actuelles étaient au cœur des rencontres. En effet, ces espaces nous ont permis de renforcer le lien avec les jeunes et de les aider dans les différentes démarches socioprofessionnelles et/ou problématiques.

Le travail social « hors murs »

Se déclinant en quatre prestations complémentaires principales : la permanence de rue, l'accompagnement socio-éducatif, l'accompagnement de collectifs et l'animation hors murs, le travail social hors murs à Payerne est représenté par une collaboration entre les travailleurs sociaux de la Fondation Cherpillod – Arcades et ceux du Secteur Animation socioculturelle.

Les travailleurs sociaux approchent les jeunes, là où ils se trouvent. Ainsi, les travailleurs sociaux par le travail social hors murs, peuvent se rendre compte des réalités sociales, essaient de les relayer, proposent des projets collectifs ou encore, peuvent assurer un accompagnement social. Ces rencontres avec le public cible ont permis des suivis individuels et/ou collectifs. En 2021, ces interventions, entrevues et activités ont fortement renforcé le lien entre les travailleurs sociaux et les jeunes payernois, liens qui furent parfois complexes à tisser depuis le début de la pandémie en 2020.

Suivis individuels

L'animateur socioculturel a suivi une quinzaine de jeunes, de manière individuelle, ayant des difficultés diverses. Tous ont pu être soutenus et parfois, redirigés vers des partenaires spécifiques, selon la distinction de leur problématique.

Tournoi de Street Soccer



Equipe payernoise de street Soccer

La finale suisse du Laureus Street Soccer qui devait avoir lieu dans un premier temps en 2020, a été repoussé au

12 juin 2021. L'équipe de Payerne a remporté le tournoi. De ce fait, les joueurs sont invités à représenter la Suisse à l'Intercity Cup qui aura lieu à Munich en été 2022.

La finale régionale qui s'est quant à elle, déroulée à Berne, le 19 septembre 2021, a permis aux jeunes de Payerne de remporter la coupe fair-play. Ainsi les jeunes ont pu participer à la finale suisse qui s'est déroulée le 24 octobre 2021 à Berne également. Les jeunes sont revenus cette fois-ci, sans coupe, mais extrêmement motivés pour les tournois de 2022.

Le Centre socioculturel

Ayant ouvert ses portes à la Route de Grandcour 65, le Centre socioculturel offre un nouveau lieu de rencontre pour les jeunes. Des accueils libres sont organisés environ deux mercredis après-midi par mois en présence du travailleur social et de la stagiaire en formation pré-HES. Une fois par mois, les jeunes sont conviés autour d'un repas qu'ils préparent et dégustent en compagnie des professionnels.

Malheureusement, le Centre socioculturel a également subi les conséquences de la pandémie, forçant à annuler certains accueils.



Entrée du Centre socioculturel

Vivre ensemble

Dix médiateurs urbains ont conclu une année de travail soutenue. Les sorties se font en binôme les vendredis soir entre 21 h 00 et 01 h 00 toute l'année et les samedis soir entre mars et octobre. Les médiatrices et médiateurs ont bénéficié d'une formation continue et d'une supervision. Les médiateurs sont sous la responsabilité du chef de service.

Les marraines et parrains de gare se relayent en binômes à la gare, du mercredi au dimanche, dans le cadre du programme Rail-Fair. Le programme a été arrêté pendant les mois d'octobre et novembre à cause de la Covid-19. Les parrains et les marraines de gare sont sous la responsabilité du chef de service.

La Nuit du Conte 2021 a eu lieu début novembre. Elle a réuni 12 conteurs pour une soirée de contes dans le centre historique de Payerne.

Le Chef de service participe régulièrement aux rencontres de sécurité locale avec la Gendarmerie, TPO (police des transports) et la Sûreté vaudoise. Des rencontres entre la gendarmerie et les acteurs concernés (service de la Ville, écoles, CaPostal, ASIPE, etc.) ont également été mises sur pied.

Le secteur animation socioculturelle est représenté à la Chambre Consultative Cantonale des Immigrés (CCCI).

Un suivi et une expertise pour des communes vaudoises en matière de politiques de jeunesse et d'intégration sont régulièrement réalisés.

Activités d'intégration

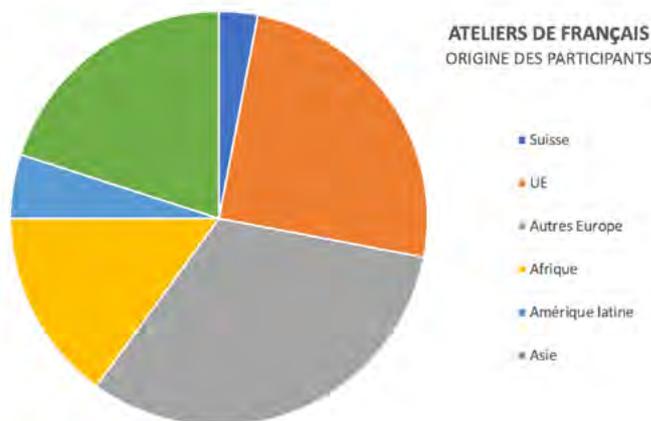
Cours de français

Cette année 2021 a été marquée par la reprise par la Commune des cours de français jusqu'ici assurés par des bénévoles, un changement demandé par le Bureau Cantonal de l'Intégration dans le cadre de l'Agenda Intégration. Dès janvier, les cours dispensés par deux formatrices et secondées par deux aides-formatrices ont rencontré leur public.

Les cours vont de l'alphabétisation pour apprendre non seulement le français oral mais aussi à lire et à écrire, jusqu'au niveau 2, pour leur permettre d'atteindre le niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Limité à 8 participants par groupe, en début d'année en raison de la Covid-19, le nombre de participants a pu être augmenté à douze personnes par groupe dès le mois d'avril. Fin juin, 57 personnes suivaient déjà des cours de français chaque semaine. Face à une liste d'attente impressionnante, deux nouveaux cours ont été ouverts en journée dès la rentrée scolaire.

Au total, ce ne sont pas moins de 142 personnes qui se sont adressées à la Commune tout au long de l'année pour suivre des cours de français. Certaines ont dû être redirigées vers des cours plus adaptés à leur niveau, notamment des cours B1 et B2 ou des cours Lire et Ecrire. Au niveau de l'origine des participants, les nationalités sont très variées. Les cours accueillent des personnes

d'une trentaine de nationalités différentes. Plus de 60 % d'entre elles viennent du continent européen, comme le montre le diagramme suivant.



Les ateliers de français du quotidien sont conçus en co-construction avec les participants en fonction de leurs besoins du moment. Ils choisissent ensemble les thématiques sur lesquelles ils veulent travailler. Les participants améliorent leurs compétences langagières de base dans les situations de la vie courante. Les cours ont lieu au Collège de la Nouvelle Promenade et au Centre socioculturel.

A raison de 2 heures 2 fois par semaine, les cours alpha ont permis aux participants de prendre confiance en eux et de commencer à lire et à écrire. Pour développer les compétences transversales, un jardin multiculturel a été mis en place et les participants ont pu cuisiner les produits de « leur » jardin lors d'un repas de fin de cours. Ils ont pu goûter à des légumes qu'ils ne connaissaient pas.



Cours de français

Café du Monde

Chaque semaine de l'année scolaire, le Café du Monde a accueilli d'abord au Collège de l'Ancien-Hôpital dans une salle dédiée au Club des Aînés puis au Centre socioculturel, toutes les personnes souhaitant s'inscrire aux Ateliers de français mais aussi les personnes en attente de place dans un cours. Une évaluation de

niveau leur est proposée et les personnes ayant un niveau supérieur à nos cours sont orientés vers d'autres cours (Lire et Ecrire, cours privés B1 ou B2).

Des personnes suivant les cours de français ont souhaité continuer à venir pour améliorer leur français oral. Leur présence bienvenue a contribué à des échanges nourris sur des thématiques diverses (vie en Suisse, multiculturalité, etc.). La présence d'intervenants extérieurs, notamment la Croix-Rouge vaudoise et l'EVAM, et des projets internes, Fais Bouger Payerne, a animé certains cafés. Les enfants en âge sont les bienvenus.

Café entre Elles



Participant·es du Café entre Elles

Nommé Café-Contact jusqu'en 2020, le Café entre Elles propose un rendez-vous tous les jeudis en période scolaire. Les femmes et leurs enfants se rencontrent pour partager un moment convivial et échanger. La plupart du temps, les échanges ont lieu en français mais les langues d'origine sont utilisées quand ceci est nécessaire. Les enfants peuvent jouer avec des jeux mis à leur disposition. Le Café entre Elles a dû être fermé physiquement entre janvier et mars en raison de la Covid-19. Mais la mesure a été adaptée avec des activités animées par une bénévole et la coordinatrice andragogique sur un groupe WhatsApp dédié. Le Café entre elles a repris timidement en mars 2021 en raison de la Covid-19. Les participantes craignaient pour leur santé. Le Café s'est plusieurs fois transformé en promenade ou en rencontre en extérieur. Mais dès que les conditions sanitaires se sont un peu améliorées, la fréquentation a augmenté et le rendez-vous hebdomadaire est devenu indispensable pour nombre de participantes. Un café turque a été préparé par les femmes kurdes lors d'une rencontre.



Café préparé par les femmes kurdes lors d'une rencontre

Halte-garderie « La Smala »



Enfants de la halte-garderie « La Smala »

Avec la nouvelle organisation, la halte-garderie continue ses activités pendant les cours de français le jeudi soir et le samedi matin. Six monitrices se relayent pour s'occuper des enfants. Les activités sont multiples et variées : lecture de livres en français, mais aussi dans les langues d'origine grâce à un abonnement à Globlivres – la bibliothèque interculturelle à Renens –, bricolages selon les événements et traditions, jeux de balles, activités de gymnastique, jeux de société, puzzle, jeux d'imagination (poupées, circuits de voitures) et d'éveil, découverte de chansons françaises et étrangères. Une trentaine d'enfants au total ont pu bénéficier de cette

prestation. Pour certains d'entre eux, c'est une première occasion de se séparer de leurs parents.

Commission Communale Suisses-Immigrés (CCSI)

La CCSI s'est réunie 7 fois au long de l'année 2021. Présidée par Monsieur Dino Belometti, Chef de service Population, la commission a accueilli pendant l'été 3 nouvelles membres récemment élues au Conseil Communal. La CCSI se compose d'une représentante du Conseil communal par parti (4), des représentants de communautés étrangères et des personnes issues d'associations en lien avec la migration. Le comité compte aussi un secrétaire, Monsieur Lionel Chevalley, chef de secteur du contrôle des habitants et bureau des étrangers, et un comptable, Monsieur Michel Marguet.

La CCSI a organisé avec le Service Population la Cérémonie d'Accueil des nouveaux habitants et la Fête multiculturelle. Le 25 septembre au matin, la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants a réuni à l'Abbatiale 120 personnes environ. Elles ont pu rencontrer et échanger avec les Autorités payernoises et découvrir la vie de la Commune. De nombreuses questions ont été posées pour connaître le fonctionnement de la Commune. La cérémonie s'est terminée par un apéritif qui a marqué également l'ouverture de la Fête multiculturelle. Sur la Place du Marché, stands des communautés, tonnelle et la Grande Roue étaient installés pour ravir les passants. Une scène a accueilli des spectacles de danses et de musiques des différentes communautés étrangères locales. Des jeux du monde ont également ravi petits et grands. La journée s'est tenue en parallèle de la cérémonie des Chevaliers du Bon Pain avec un apéritif commun.

Autres activités

Le secteur a organisé deux rencontres avec les professionnels travaillant dans le domaine du social. Malgré la pandémie, plus de 45 professionnels y ont participé à chaque fois. Lors d'une des rencontres, le travail social de proximité a été mis en avant par la Commune de Moudon et la mesure Jet Service a été présentée par le Centre Social Protestant. Pour la deuxième, c'est la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse qui a expliqué les activités de l'Office Régional de Protection des Mineurs Nord et le secteur qui a pu présenter également la nouvelle organisation des cours de français.

Le secteur a accompagné l'Association Osons les livres dans la mise en place de l'activité Places aux Histoires à Payerne durant l'automne. Six mercredis après-midis, des bénévoles de l'association ont installé des

couvertures, des tapis et plaid, ainsi que des caisses de livres jeunesse sur la place de jeux de l'Avenue du Stade. Elles ont accueilli entre 5 et 20 enfants pour un moment de lecture d'histoires individualisé.



Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants dans l'Abbatiale



Fête multiculturelle sur la Place du Marché



Animation musicale lors de la fête multiculturelle



Animations sur la Place du Marché lors de la fête multiculturelle

6.4. Sécurité publique

L'année 2021 a été marquée comme l'année 2020 par des missions spéciales. En effet, la Sécurité publique était chargée par la Police cantonale du commerce de faire des contrôles Covid-19 dans les différents commerces et établissements publics. Près de 100 contrôles ont été effectués. En dehors de ces contrôles, le secteur a continué à effectuer des contrôles et patrouilles selon la répartition ci-dessous.

Pour l'année 2021, les chiffres des heures de patrouille par lieu ou mission ciblée sont les suivants :

- proximité (quartiers d'habitations et centre-ville) : 1'406 heures ;

- écoles : 193 heures ;
- places de jeux : 87 heures ;
- gare : 206 heures ;
- contrôles littering : 68 heures ;
- contrôles chiens : 12 heures ;
- contrôles établissements publics : 74 heures.

Concernant le contrôle des véhicules, les heures suivantes ont été enregistrées :

- contrôles de stationnement : 1'180 heures ;
- contrôles de circulation (riverains autorisés) : 96 heures.

Encaissements d'amendes et de taxes

	2020	2021
Amendes		
Nombre d'amendes d'ordre délivrées	10'515.--	13'254.--
Somme encaissée	Fr. 531'122.31	Fr. 596'969.03
Taxes de contrôle du stationnement		
Horodateurs	Fr. 129'912.76	Fr. 145'574.60
Macarons pendulaires	Fr. 147'093.30	Fr. 156'512.25
Macarons résidants	Fr. 131'278.94	Fr. 119'137.38
Total	Fr. 408'285.--	Fr. 421'224.23

	2020	2021
Encaissements divers		
Etalagistes, foires, marchés, patentes, patentes temporaires	Fr. 3'985.--	Fr. 6'162.--
Divertissements, taxe spectacles et musique	Fr. 15'756.40	Fr. 12'019.55
Notifications commandements de payer et divers	Fr. 83'280.--	Fr. 79'590.--
Inhumations (permis d'inhumation/incinération et concessions)	Fr. 39'405.45	Fr. 31'552.05
Total	Fr. 142'426.85	Fr. 129'323.60

Commandements de payer notifiés	1'726	2'059
---------------------------------	-------	-------

Etablissements publics	2020	2021
Ils ont bénéficié des permissions suivantes (heures supplémentaires)	166	non perçus / Covid-19
Représentant un total de taxes encaissées pour	Fr. 2'120.--	
Lotos		
Autorisations accordées	0	12
Tombolas		
Autorisations accordées	2	1

Permis temporaires pour vente de boissons alcooliques	2020	2021
Permis délivrés	49	30
Demandes de manifestation via le portail cantonal POCAMA		
Demandes traitées	56	57
Licences de taxis		
Nombre de licences A	5	5
Nombre de licences B	7	7
Marché du logement		
Logements vacants au mois de juin de l'année de référence	95	82

Rapports résultant des compétences de la sécurité publique	2020	2021
Dénonciations sur le domaine privé	421	451
Infractions au RCP	102	72
Infractions élimination déchets (avertissements inclus)	189	237
Total	712	760

Services funèbres	2020	2021
Nombre d'annonces de décès traitées concernant des personnes décédées à Payerne et/ou inhumées au cimetière St-Jacques	236	200

6.5. Agences d'assurances sociales

Aide Complémentaire Communale (ACC)

En 2021, près de 140 personnes ou familles ont bénéficié de l'ACC pour un montant total de Fr. 66'383.30 (Fr. 62'337.45 en 2020). Les rentes versées s'élèvent au maximum à Fr. 400.-- par an pour les personnes seules et à Fr. 600.-- par an pour les couples, auxquelles s'ajoute un complément de Fr. 200.-- par an pour chaque enfant à charge. Les bénéficiaires sont tous des rentiers AVS ou AI à faible revenu. Les limites de revenus donnant droit à l'ACC sont calquées sur celles des prestations complémentaires AVS/AI. Les bénéficiaires doivent résider à Payerne depuis 10 ans au moins et ne pas disposer d'une fortune supérieure à Fr. 15'000.-- pour les personnes seules et Fr. 20'000.-- pour les couples.

6.6. Anniversaires

Nous avons préparé 26 anniversaires pour des nonagénaires et deux pour des centenaires en 2021. Nous accomplissons cette préparation avec la famille et l'entourage, là où c'est possible. Les jubilaires ont la possibilité d'inviter un Municipal et un journaliste pour la rédaction d'un article et une photo en compagnie de la famille. Ils reçoivent les traditionnels présents à cette occasion.

6.7. Expulsions

Nous nous occupons du suivi des expulsions forcées ordonnées par la Justice de Paix. Dans ces cas, nous avons, d'une part entreposé les meubles et autres biens dans des locaux communaux et d'autre part, assuré un logement d'urgence pour les locataires expulsés. Sept expulsions ont été ordonnées mais seulement six ont eu lieu.

6.8. Accueil de jour de la petite enfance

La Commune de Payerne fait partie du Réseau d'accueil de jour de la Broye (ARAJ Broye), depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette adhésion a offert à la population payernoise un accès, durant cette année 2021, à des places d'accueil dans 4 garderies (Les Passerelles à Payerne et à Corcelles-près-Payerne, Pomme-Cannelle à Moudon et à Lucens), ainsi qu'à toutes les accueillantes en milieu familial de la région. L'association scolaire compte, depuis août 2021, quatre structures d'accueil parascolaires actives sur son territoire. Avec le Croc'Bonheur à Payerne, le P'tit Château à Grandcour et depuis la rentrée 2021 avec le Croc' Odile à Payerne et le Croc' Banquise à Corcelles, c'est la possibilité d'accueillir plus de 150 enfants le

matin avant l'école, pour le repas de midi, puis l'après-midi. L'élaboration des contrats, le suivi administratif de la facturation jusqu'à la résiliation du contrat sont assurés par l'ARAJ. Les tarifs sont identiques aux autres structures de ce type d'accueil du réseau et sont établis en fonction du revenu des parents placeurs. Le déficit à charge des communes, après enregistrement des pensions payées par les parents et des subventions cantonales, se répartit entre les Communes membres de l'ASIPE.

6.9. Accueil familial de jour (mamans de jour)

Les Communes membres de l'ARAJ Broye ont délégué les compétences en matière d'accueil familial de jour que la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) leur attribue à l'ARAS Broye-Vully. La structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour de l'ARAS Broye-Vully dispose de 0.2 ETP responsable, de 2 coordinatrices pour 1.1 ETP pour effectuer les enquêtes, organiser et assurer la surveillance des placements, encadrer les accueillantes en milieu familial, participer à leur formation et assurer la permanence téléphonique du service d'accueil de jour. Les accueillantes en milieu familial sont sous contrat et sont donc rétribuées par l'ARAS Broye-Vully. Au 31 décembre 2021, la structure de coordination de l'ARAS Broye-Vully recensait 55 accueillantes pour 323 places d'accueil disponibles.

6.10. Protection civile (ORPC)

L'année 2021 s'est à nouveau caractérisée par un engagement sans faille de la protection civile face à la pandémie de la Covid-19. Cette forte implication s'est notamment concentrée sur la vaccination de la population. Depuis 5-6 ans, la PCi est régulièrement sollicitée pour sa tâche première qui est la protection de la population. Elle s'est retrouvée plongée, ces derniers temps, au premier plan du monde sécuritaire. Les diminutions d'effectifs dans le monde policier, hospitalier et des services du feu, mais aussi du bénévolat, en ont fait la « solution » en cas de problème au niveau cantonal et régional. Néanmoins, les décisions fédérales mettent en péril cet état de fait.

6.11. SDIS

Différents travaux ont occupé le SDIS Broye-Vully durant l'année. Hormis les 298 interventions qui ont généré 5'838 heures d'intervention (+ 30 % en comparaison de 2020), une adaptation permanente aux mesures liées à la Covid-19 destinées à garantir la capacité opérationnelle du service et des conditions météorologiques compliquées, le SDIS a procédé à la révision de l'intégralité de ses bases légales. Cette évolution s'avérait nécessaire afin de pouvoir permettre au SDIS d'initier les travaux pour la construction de la nouvelle caserne à Payerne (statuts) et se mettre en conformité vis-à-vis de la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) avec son règlement et ses annexes.

Le SDIS Broye-Vully compte, au 31 décembre 2021, 4 sites opérationnels DPS et 8 sections DAP. L'effectif est composé de 249 sapeurs-pompiers.

7. Infrastructures, mobilité, énergie

Jacques Henchoz



Incontestablement les fortes chutes de pluie de l'été dernier m'ont permis une entrée en fonction particulière le 1^{er} juillet 2021. En effet, dès le deuxième jour, j'étais sur le terrain pour constater les conséquences des importantes précipitations. Heureusement, nos sources d'eau potable n'ont pas été touchées par une pollution ce qui n'a pas été le cas dans toutes les régions du pays.

Vous constatez que les dossiers en cours dans le dicastère sont nombreux et très intéressants. Ils touchent à la réalité de la vie actuelle et au bien-être de notre population.

Vous me permettez d'en sortir quatre qui sont, à mon avis, « hors normes ». Je veux parler du chauffage à distance, l'adaptation de la gestion des déchets avec une ville qui grandit, la réalisation de la nouvelle STEP de l'EPARSE ainsi que les réflexions sur le traitement de l'eau au charbon actif.

J'y vois, pour ce dernier point, une synergie intéressante. Imaginez que le charbon actif utilisé pour le traitement de notre eau puisse être revalorisé à la STEP qui, elle-même, sera utile au fonctionnement du chauffage à distance. Un beau programme.

Je n'oublie évidemment pas les sujets touchant la mobilité ou l'énergie qui ont également occupé le service en 2021 et qui continueront à être traités.

Je suis fier de travailler avec une équipe dynamique composée de collaborateurs et collaboratrices motivés et prêts à relever les défis qui nous attendent.

Le rapport de gestion que vous tenez entre les mains reflète l'importante activité communale 2021 et démontre que celle-ci est au service de la population.

7.1. Assainissement et STEP

Bilan général

Construction de la STEP : 1968

Rénovation de la STEP : 2002 - 2005

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant, bien que sa capacité biologique soit fréquemment dépassée. Depuis plusieurs années, nous devons avoir recours à l'ajout de polymères dans la biologie afin de réduire le problème du moussage sur les bassins biologiques.

En 2021, de par l'âge des installations qui mériteraient une grosse remise à niveau, une augmentation des pannes imprévisibles est constatée. La STEP devant encore servir jusqu'en 2025-26, date de la mise en service de la future STEP de l'Éparse, il est à prévoir une augmentation des interventions de réparations et de remplacements, et ainsi même des coûts d'exploitation.

La base de dimensionnement et capacité de traitement de notre STEP en 2021 est la suivante :

- débit moyen journalier : 3'639 m³/jour (3'300 m³/jour) ;
- débit maximum de traitement : 1'080 m³/h ou 25'920 m³/jour ;
- capacité hydraulique maximale : 18'000 équivalents-habitants (EH) ;
- capacité biologique maximale : 13'125 équivalents-habitants (EH) ;
- les charges d'entrées réelles étaient de : DCO moyenne 14'260 EH (14'216 EH) et DBO5 à 14'489 EH (15'572 EH) ;
- en 2021, les précipitations ont été de 993.1 mm (991.4 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 886.02 mm (906.9 mm). Elles influencent le débit moyen (1 mm = 1 litre/m²).

Les principaux volumes traités à notre STEP ont été les suivants :

	2020	2021
Quantité d'eau épurée	1'207'930 m ³	1'328'072 m ³
ou	env. 3'300 m ³ /jour	env. 3'650 m ³ /jour

soit 48.28 % (43.65 %) de la capacité maximale selon les charges calculées lors de la rénovation de 7'560 m³/jour.

	2020	2021
Quantité de boues digérées	4'407 m ³	4'428 m ³
ou	12.04 m ³ /jour	12.13 m ³ /jour

	2020	2021
Quantité de chlorure ferrique utilisée pour précipiter les phosphates contenus dans l'eau	155.92 t	149.19 t

Boues d'épuration

En 2021, ce sont 582 m³ (532 m³) de boues déshydratées à 32.82 % (32.22 %) de matière sèche qui ont été incinérées à la SAIDF à Posieux.

Durant la même année, nous avons traité 240 m³ (240 m³) de boues liquides en provenance de la Commune de Trey.

Énergie

Le couplage chaleur-force (CCF) a été interrompu durant l'année 2021, en raisons d'entretien sur le moteur et de vidange du digesteur 1.

	2020	2021
Production de biogaz	137'960 m ³	137'746 m ³
Courant produit par le CCF	245'873 kW	228'543 kW
Courant utilisé par le CCF	229'439 kW	217'912 kW
Courant acheté au réseau	171'707 kW	200'895 kW
Courant consommé total	401'146 kW	408'176 kW
Courant vendu au réseau	16'434 kW	10'631 kW

On constate que la production de biogaz en 2021 est inférieure de 0.2 % par rapport à l'année 2020 (arrêt du CCF pour entretien). Ceci reste un très bon rendement et s'explique par le fait que la crise sanitaire a contraint la population à rester chez elle ou à limiter ses déplacements, comme en 2020.

Prestations et marche du service

Le personnel du secteur assainissement gère, entretient, contrôle et surveille l'ensemble des collecteurs EU/EC, des stations de pompage et des installations de la STEP, ainsi que la déchetterie.

Des analyses régulières sont exécutées en collaboration étroite avec le Laboratoire cantonal.

Les résultats ne respectent plus la législation en vigueur, mais sont en ordre pour le Canton (attente de la future STEP de l'Éparse).

Achats

- d'une pompe volumétrique pour l'injection du polymère à l'unité de déshydratation ;
- d'une pompe pour la recirculation dans la biologie ;
- d'un sécheur d'air (Air commande STEP) ;
- d'un tube de diffusion pour la centrifugeuse ;
- d'un brasseur pour la biologie ;
- d'une pompe de réserve pour la STAP du Pont de Ville ou Bas de Vuary ;
- d'un compresseur pour l'air commande de la STEP ;
- d'une pompe de recirculation du digesteur primaire ;
- de caniveaux caillebotis au digesteur primaire ;
- d'un transmetteur pour le débit d'eau de sortie journalière.

Remplacements

- d'une nouvelle climatisation à l'unité de déshydratation ;
- du Vegamet défectueux aux vis des Abattoirs ;
- des barres de guidage des 3 pompes à la STAP Bas de Vuary ;
- des relais de protection sur les tableaux de commande - Bas de Vuary - En Vernex - Grosse-Pierre ;
- des relais de protection sur les tableaux de commande - Etrabloz - En Vy des Charrettes - brasseurs de nos 2 stockeurs à boues à la STEP ;
- du nouveau compresseur air commande STEP.

Remise en état

- de la sonde de niveau fosse relevage bassin SBR ;
- d'une nouvelle climatisation à l'unité de déshydratation ;
- du générateur de fumée pour contrôle canalisations ;
- du système de sécurité biogaz des digesteurs ;
- de la STAP de la Grosse-Pierre.

Vidange, nettoyage et détartrage

- vidange et détartrage du bassin SBR ;
- vidange et nettoyage des stockeurs à boues n^{os} 1 et 2 ;
- vidange et nettoyage du dessableur – déshuileur suite à l'arrêt STEP et crues de la Broye ;
- vidange et nettoyage du dessableur – déshuileur ;

- vidange du bassin biologique n° 1 ;
- vidange du lit de séchage ;
- vidange du digesteur primaire ;
- nettoyage et détartrage des diffuseurs d'air ;
- vidange séparateur à graisse de la Halle des Fêtes et aspiration de la graisse STAP de la Grosse-Pierre ;
- vidange et nettoyage de la STAP Vy des Charrettes ;
- curage de la conduite de la fontaine à la Place de la Concorde.

Divers travaux d'entretien sur des collecteurs communaux

- campagne de curages : STAP la Foule, Les Vernes, domaine Grange de la Ville, fontaine Place de la Concorde, berges de la Broye, Les Rammes, STAP Pont de Ville, STAP Bas de Vuary, quartier du Bornalet, passerelle du Chatelard ;
- campagne de curages : rue de la Gare, piscine direction Corges, quartier du Bornalet, Grange de la Ville ;
- campagne de curages : quartier du Favez, Vy des Charettes, quartier du Bornalet, Simondan, STEP digestion et bassin SBR, Rives de la Broye ;
- curage de la conduite de la fosse de relevage via bassin NBR.

Autres travaux

- finalisation de l'adaptation des liaisons de la supervision des STAP suite à la suppression de la 2G, comprenant la modification des tableaux de commandes pour les STAP En Vernex – Halle des Fêtes - Pont de Ville – Bas de Vuary et pour la station de relevage (vis) des Abattoirs, mises en service et essais de liaison ;
- participation à la construction du tableau de commande de la nouvelle STAP à l'Avenue Général Jomini ;
- participation à la campagne de dératisation au centre-ville.

Gestion de la pandémie de la Covid-19

Le secteur assainissement a continué durant toute l'année à assurer sans restriction le fonctionnement de la station d'épuration et celui du réseau, tout en mettant en application les gestes barrières et comportements exigés par la Municipalité.

Cette crise a entraîné en 2021 une augmentation substantielle des coûts de diverses fournitures.

Evénements particuliers

Arrêt de la STEP à deux reprises suite à d'importantes précipitations, soit :

- du 29 au 30 janvier 2021 (33 lt/s) ;
- du 13 au 14 juillet 2021 (49 lt/s).

Les sédiments déposés dans les bassins, stockeurs, etc. nécessitent un important travail afin de rétablir la situation initiale (plusieurs mois).



Sédiments déposés devant les ouvrages



Niveau de la Broye lors des intempéries de juillet

7.2. Élimination des ordures et autres déchets

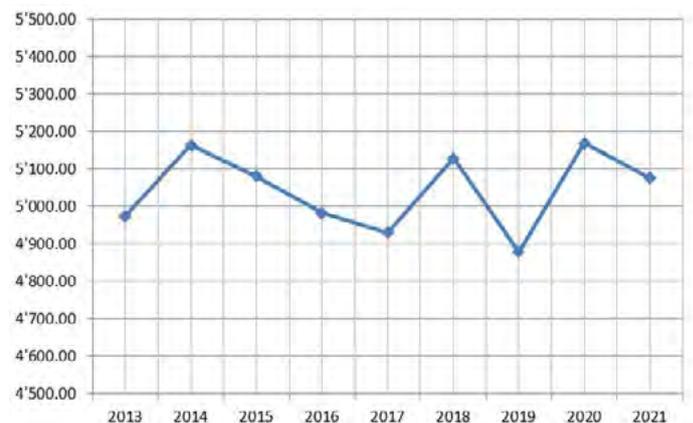
Gestion annuelle des déchets

Le tonnage global des déchets est en augmentation et représente :

	2020	2021
Ensemble des déchets traités	5'169.01 t	5'075.33 t
	511.07 kg/hab	500.67 kg/hab



Niveau de la Broye lors des intempéries de juillet



Le tonnage global des déchets 2021 est donc en régression de 1.81 % (+ 5.96 %). En 2020, la crise Covid-19 avait induit le télétravail et une diminution

des déplacements en Suisse et à l'étranger, ce qui s'était manifesté, entre autre, par une augmentation des tonnages à la déchetterie. Pour 2021, on constate une légère diminution, les effets de la Covid-19 étant encore sensibles.

La population était donc encore bien présente à Payerne en 2021.

Ordures ménagères et matériaux incinérés

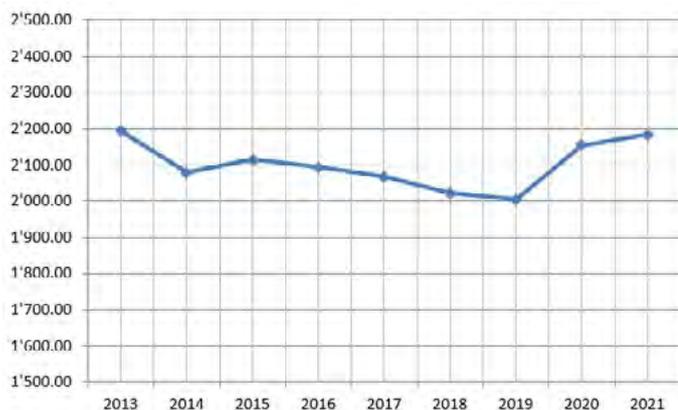
Le tonnage des ordures ménagères, collectées par une entreprise privée, et les déchets incinérés à la SAIDEF ou à la CRIDEC, sont en augmentation par rapport aux valeurs des dernières années.

Dans le détail, les déchets incinérés représentent :

	2020	2021
Sagex*	0.00 t	0.00 t
Ordures ménagères	1'953.25 t	1'981.90 t
Déchets en matière plastique (partiel)	81.00 t	82.00 t
Déchets de balayage**	120.96	119.32 t
Total	2'155.21 t	2'183.22 t
	213.10 kg/hab	214.60 kg/hab

*Evacuation avec les ordures ménagères

**Incinérés à la Cridec depuis 2020



Concernant les sacs poubelles, pour les ordures ménagères, il est à relever que des contrôles sur la voie publique de sacs non conformes se font régulièrement. En 2021, plus de 111 (109) dénonciations ont été envoyées. En règle générale, cela débouche sur une amende, conformément à la réglementation communale. 49 (66) avertissements ou dénonciations pour dépose de sac officiel en dehors des horaires de ramassage ont également été donnés, ainsi que 49 dénonciations pour dépôts de journaux et publicités dans des poubelles publiques. Depuis l'introduction systématique des

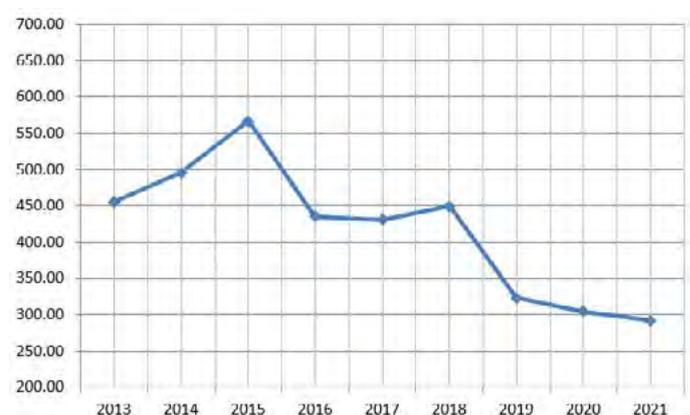
contrôles et sanctions, on constate de manière générale une amélioration de la situation en ville.

Matériaux inertes déposés en décharge

Le tonnage des matières transportées en décharge est en diminution et représente :

	2020	2021
Matériaux inertes non recyclables	304.53 t	291.50 t
Déchets de balayage	00.00 t	*00.00 t
Total	304.53 t	291.50 t
	30.10 kg/hab	28.75 kg/hab

*Incinérés à la Cridec dès 2020

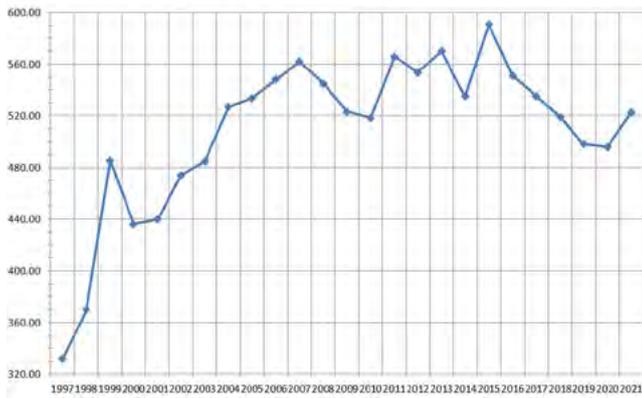


Papiers - cartons (recyclés)

Les papiers - journaux sont récupérés et revalorisés par des entreprises spécialisées. Leur coût de traitement varie en fonction de l'offre et de la demande.

Dans le détail, les papiers/cartons évacués et revalorisés représentent :

	2020	2021
Papier ordinaire et carton	482.51 t	507.48 t
Ramassage trimestriel du papier et journaux	13.32 t	14.88 t
Total	495.83 t	522.36 t
	49.03 kg/hab	51.53 kg/hab



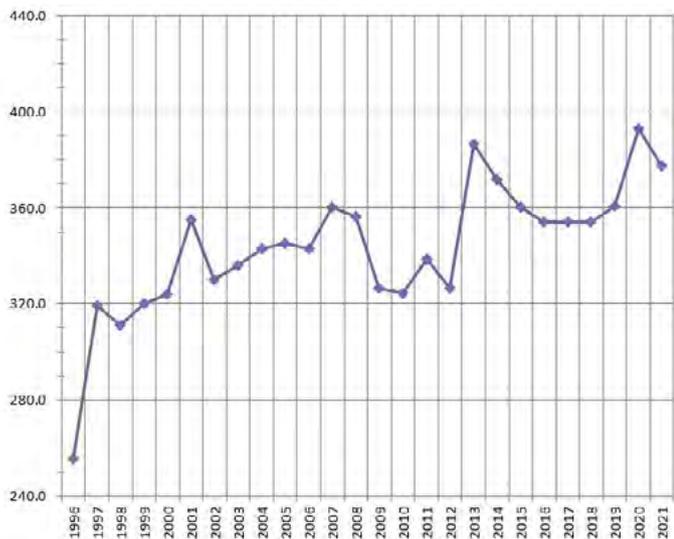
D'une manière générale, le taux de recyclage du papier est en baisse de 5.35 % (- 0.42 %).

Verre (recyclé)

Le verre récupéré a été conduit en 2021 par nos soins ou par une entreprise privée et acheminé à VetroSwiss.

Dans le détail, le verre récupéré représente :

	2020	2021
Verre mélangé (benne et containers en Ville)	165.07t	80.69 t
Verre blanc	76.99 t	96.21 t
Verre brun	52.30 t	77.38 t
Verre vert	98.68 t	123.29 t
Total	393.04 t	377.57 t
	38.86 kg/hab	37.25 kg/hab

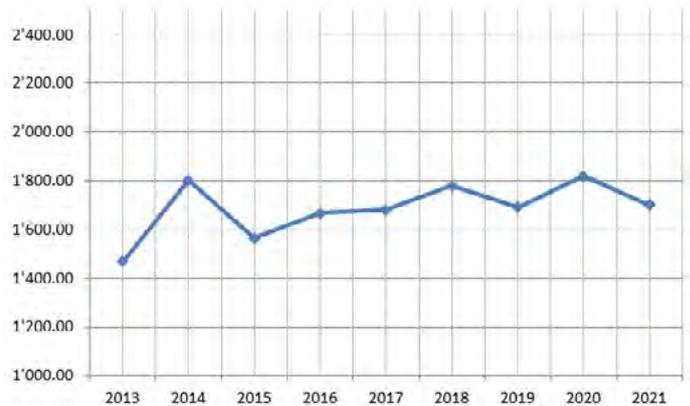


Le tonnage total de recyclage du verre est en légère augmentation de 3.9 % (+ 9.0 %).

Rapporté par habitant, on constate une augmentation de 4.1 % (+ 8.8 %).

Autres matériaux recyclés

	2020	2021
Ensemble des autres déchets recyclables	1'819.40 t	1'700.69 t
	179.89 kg/hab	167.77 kg/hab



Liste des autres matériaux recyclés

Désignation	Evacuation	2020	2021
Objets encombrants non métalliques	Récupérateur	85.20 t	94.82 t
Matières organiques	Compostière	912.63 t	826.90 t
Bois	Récupérateur	390.60 t	356.91t
Ferraille	Récupérateur	102.81 t	96.70 t
Cuivre	Récupérateur	0.00 t	0.31 t
Fer blanc et aluminium	Récupérateur	24.22 t	23.09 t
Objets encombrants métalliques	Récupérateur	60.68 t	49.01 t
Petit électroménager	Récupérateur	1.98 t	0.00 t
Gros électroménager	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Matériel électronique	Récupérateur	1.99 t	0.00 t
Matériel informatique	Récupérateur	2.20 t	0.00 t
Réfrigérateur	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Télévisions	Récupérateur	5.07 t	6.06 t
Flaconnage bouteilles plastique	Récupérateur	6.61 t	9.04 t
Capsules Nespresso	Récupérateur	7.85 t	9.52 t
Huiles minérales et végétales	Cridec	7.60 t	7.85 t
Déchets en matière plastique	Récupérateur	82.20 t	82.43 t

PET	Récupérateur Déchetterie	39.15 t	38.14 t
Fils, câbles	Récupérateur	4.99 t6	3.57 t
Piles batteries-accumulateurs		3.76 t	10.93 t
Briques à boisson	Récupérateur	0.00 t	0.00 t
Vêtements usagés	Récupérateur	79.86 t	85.41 t
Total		1'819.40 t	1'700.69 t

En plus des matériaux évacués ci-dessus, nous avons apporté à la Fondation Mode d'emploi 89 palettes de petit électroménager.

Objets encombrants non métalliques et bois

Ceux-ci sont soit récupérés à la déchetterie, soit ramassés sur appel pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS et/ou AI, par le secteur entretien du domaine public.

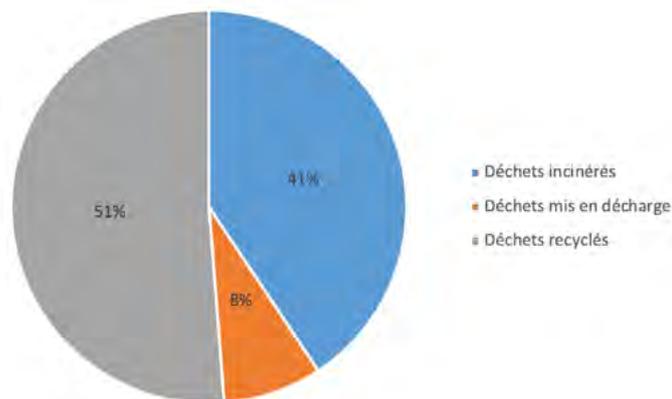
Proportion de type de déchets par habitant /année

Le tonnage total de l'ensemble des déchets produits sur la Commune de Payerne est en augmentation et représente 5'073.34 tonnes (5'169.01), soit 500.67 kg/habitant (511.07), alors que la moyenne suisse est d'environ 706 kg/habitant. Pour comparaison, la moyenne européenne est de ~ 500 kg/habitant.

Si la Suisse est le troisième plus gros producteur de déchets en Europe, elle fait cependant partie des élèves-modèles en matière de recyclage et de production d'humus.

Dans le détail, la proportion des déchets représente :

	2020	2021
Déchets incinérés	213.09 kg/hab (41.69 %)	203.62 kg/hab (40.66 %)
Déchets mis en décharge	30.11 kg/hab (5.89 %)	40.53 kg/hab (8.09 %)
Déchets recyclés	267.87 kg/hab (52.41 %)	256.53 kg/hab (51.24 %)
Total	511.07 kg/hab	500.67 kg/hab



La part de recyclage à Payerne évolue peu et reste stable d'année en année. Elle se situe cependant en dessus de la moyenne suisse.

Pour 2021, un concept de ressourcerie est à l'étude, soit la sélection et la récupération d'objets donnés à la déchetterie par la population. La revalorisation de ces objets en 2^e main répond à une attente de la population.

Vente de sacs - ramassage des containers

	2017	2018	2019	2020	2021
rouleaux de 10 sacs de 17 litres	4'950	6'330	6'390	6'450	7'260
rouleaux de 10 sacs de 35 litres	14'730	14'610	15'060	15'540	16'740
rouleaux de 10 sacs de 60 litres	1'080	1'200	960	1'050	1'008
rouleaux de 5 sacs de 110 litres	1'280	1'480	1'740	1'820	1'540

Volume des déchets récupérés au moyen des sacs officiels :

- 2016 : 7'300 m³
- 2017 : 7'348 m³
- 2018 : 7'770 m³
- 2019 : 7'895 m³
- 2020 : 8'166 m³
- 2021 : 8'545 m³

Le volume moyen de sac à ordures par habitant est d'environ 16.21 l/hab./semaine (15.52 l/hab./semaine), ce qui représente une dépense de l'ordre de Fr. 49.05 hab./an. (Fr. 46.10). En 2021, de fortes augmentations sur les matières premières ont dû être reportées.

Poids moyen du sac

- 17 l environ 3.94 kg (4.07)
- 35 l environ 8.12 kg (8.37)
- 60 l environ 13.92 kg (14.35)
- 110 l environ 25.51 kg (26.32)

De plus, 162 (154) rouleaux de 35 l ont été distribués aux familles de 3 enfants et plus, à titre de mesures d'accompagnement.

Accès à la déchetterie - macaron

Le macaron autocollant à poser sur le véhicule est en vigueur depuis 2015. Face à la difficulté grandissante de gérer les flux de véhicules dans la déchetterie, et afin de mieux pouvoir contrôler les personnes autorisées à y accéder, le macaron a été muni depuis 2019 d'un numéro

d'identification. De plus, pour tout achat d'un deuxième macaron, il est exigé de l'attribuer à un véhicule, sur présentation de sa carte grise.

Une fois l'actuelle station d'épuration déconstruite, à l'horizon 2026, la déchetterie communale devrait être également déconstruite, laissant place à une nouvelle déchetterie répondant mieux aux besoins d'une population grandissante.

En attendant, le sens de circulation a été modifié en 2021, répondant à une attente de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), ainsi qu'à la demande de l'entreprise exploitant le centre de recyclage de matériaux, qui s'inquiétait de la cohabitation avec les flux de véhicules s'y rendant par l'ancien accès de la déchetterie.

Événements à la déchetterie en 2021

- changement du responsable de la déchetterie ;
- diverses réparations sur le matériel (containers, bennes) ;
- participation aux séances pour le projet d'installation de barrières de gestion des entrées et sorties ;
- participation aux séances pour le projet de ressourcerie (2^e main) ;
- participation aux séances pour le projet de station de pompage à l'Avenue Général Jomini.

Achat

- achat de containers 800 l.

Gestion de la pandémie de la Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 a nécessité d'adapter l'accès à la déchetterie. Afin de permettre un contrôle efficace du personnel communal, ainsi que de pouvoir garantir les gestes barrières et distances sociales, un nombre maximal de 10 véhicules à l'intérieur de l'enceinte de la déchetterie a été instauré au début du printemps 2020, lorsque les mesures ont été imposées par le Conseil d'état. Cette gestion a été dans un premier temps confiée à une société de surveillance. Cette gestion s'étant montrée très efficace et sécuritaire, il a été décidé de conserver ce mode de gestion. De ce fait, la société de surveillance a été rapidement remplacée par un ou deux auxiliaires de déchetterie, gérant les entrées et les sorties.

Le secteur assainissement a continué durant toute l'année à assurer sans restriction le fonctionnement de la déchetterie, tout en mettant en application les gestes barrières et comportements exigés par la Municipalité.

7.3. Centre de collecte de sous-produits animaux

L'Association intercommunale du CCSPA - Payerne a été constituée en mai 1971 dans le but de collecter les déchets carnés. Sa première tâche a été la construction d'un centre de collecte pour l'élimination des déchets carnés. Construit à Payerne, le bâtiment a été achevé en août 1972 et d'importantes transformations ont été entreprises en 1997.

Lié par convention avec l'Établissement d'assurance des animaux de rente (Sanima), le centre de Payerne prend en charge les déchets animaux d'une partie du Canton de Fribourg.

En 2021, le centre a collecté 728 (730 en 2020) tonnes, 266 (258) provenant du Canton de Vaud (35 %) et 462 (472) du Canton de Fribourg (65 %).

7.4. Energie

Déjà primée pour sa politique énergétique ambitieuse et les efforts qu'elle a déjà consentis afin de faire face aux enjeux énergétiques et climatiques, la Commune de Payerne s'engage continuellement en faveur du développement durable, notamment à travers le processus de labellisation « Cité de l'énergie ».

Obtenu pour la première fois en 2015, ce label est une distinction qui apporte la preuve que la Commune mène activement une politique énergétique et climatique durable et qu'elle entreprend de nombreuses actions concrètes en faveur des économies d'énergie, du recours aux énergies renouvelables, d'une gestion durable des ressources et d'une mobilité supportable pour l'environnement.

Le 22 septembre 2020, la Commission du label de l'Association « Cité de l'énergie » a décidé, à la suite du réaudit réalisé en juin 2020, de renouveler le label à la Commune de Payerne pour ses résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique communale.

Approuvé en novembre 2020, le Plan Directeur Communal des Energies (PDCEn) permet à la Municipalité de disposer d'un outil de planification lui permettant d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

7.5. Mobilité

Ligne de bus

La première ligne de bus de Payerne a été inaugurée en décembre 2018. Son tracé (du quartier de La Coulaz à l'HIB en passant par la gare) offre une bonne desserte Est - Ouest.

Une future ligne Sud – Nord (aéropole), répondant à la demande d'une partie de la population et des entreprises, est en cours d'évaluation (tracé-financement).



Circuit de la ligne de bus Est-Ouest avec ses neuf arrêts

L'actuelle ligne se compose de neuf arrêts de bus, dans le sens de La Coulaz - Hôpital, et six arrêts dans le sens Hôpital - La Coulaz. La longueur totale du trajet aller-retour représente ~ 7'000 m.

Pour rappel, c'est dans le cadre du projet PPA « A La Coulaz » que le service cantonal de la mobilité demandait à la Municipalité de planifier une première desserte en transports publics.

La ligne circule avec une fréquence de 30 minutes du lundi au vendredi et 60 minutes le samedi. Aucun service n'est effectué le dimanche et les jours fériés. Avec une plage horaire comprise de 06 h 00 à 20 h 15 du lundi au vendredi et de 06 h 30 à 18 h 45 le samedi, quelques 60'000 km sont ainsi réalisés annuellement pour le service de ligne. Cette dernière est totalement intégrée aux prestations de la communauté tarifaire fribourgeoise (Frimobil).

Activité de la ligne

En 2021, l'activité de la ligne a représenté :

- distance parcourue : 63'587 km ;
- nombre de voyageurs : 46'660 ;
- abonnements subventionnés : 36.

On constate une augmentation du nombre de voyageurs de plus de 26 % par rapport à 2020 et de + 20 % par rapport à 2019.

Mesures prises pour augmenter l'attractivité du bus urbain

Dès 2020, la Municipalité a introduit des actions ayant pour but de sensibiliser la population à utiliser davantage les transports en commun plutôt que de prendre un véhicule privé. Pour cela, il est important que l'utilisation gratuite du bus reste simple pour l'utilisateur, de manière à ne pas l'en dissuader.

Deux actions ont donc été initiées, financées par le subventionnement communal figurant au budget :

La première consiste à rendre complètement gratuite l'utilisation du bus les samedis, pour l'ensemble de la population, jour où une faible utilisation a été identifiée. L'évaluation du coût de la gratuité du bus le samedi a été estimée à Fr. 5'000.--. Ainsi, en 2021, ce sont 3'759 (2'826) voyageurs qui ont bénéficié de cette offre, représentant au final un coût de Fr. 5'638.-- (Fr. 4'239.--), à charge de la Commune.

La seconde consiste à rendre en partie gratuite l'utilisation du bus en semaine, pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou jusqu'à 16 ans révolus. Pour en bénéficier, il faut que ces personnes acquièrent un abonnement et se le fassent rembourser auprès de l'administration communale à hauteur de 75 %. Ces subventions sont allouées jusqu'à concurrence du montant de subventionnement prévu dans le budget annuel, selon l'ordre des demandes. Le coût de ces subventions a été estimé à Fr. 30'000.--. Au final, 62 (33) adultes et 3 (2) enfants ont bénéficié de ces subventions, représentant un coût de Fr. 4'122.-- (Fr. 3'053.--), à charge de la Commune. Pour rappel, ces abonnements bénéficiaient déjà de subventions accordées par la Commune. Initialement, le taux de subvention était de 40 % la première année d'exploitation de la ligne (2019), 30 % la deuxième et 20 % la troisième. Depuis 2020, il a été décidé du maintien de la subvention communale de base à 40 %, au lieu des 30 % prévus initialement, ceci afin de maintenir l'augmentation de la courbe de croissance des utilisateurs, dont le nombre est encore inférieur aux prévisions. Pour le budget, seule la part excédentaire à la subvention déjà allouée a été comptabilisée (35 %). A noter qu'une gratuité totale n'a pas été retenue. En effet, un subventionnement à hauteur de 100 % ferait prendre à la Commune le risque qu'un nombre important de familles, remplissant les conditions, acquiert un ou des abonnements, du fait de leur gratuité, même si au final ils ne sont que peu ou pas utilisés. L'impact

recherché ne serait alors pas atteint, avec en prime un coût prohibitif à charge de la Commune. Pour cela, mettre une valeur à l'acquisition d'un abonnement est beaucoup plus efficace, en proposant comme retenu un subventionnement total à hauteur de 75 % du prix d'achat plein.

En complément à ces mesures, la Municipalité a également introduit la gratuité du bus lors des nocturnes de Noël, soit 4 allers - retours depuis l'hôpital avec un départ à 20 h 16, 20 h 46, 21 h 16 et 21 h 46. Le coût de cette gratuité représente ~ Fr. 500.--. Aucun billet n'est délivré, ces courses étant facturées par CarPostal à forfait.

Aucune subvention n'est à attendre, ces initiatives étant propres à la Commune de Payerne.

La stratégie 2021 était la suivante :

- maintien de l'utilisation du bus gratuite les samedis, pour l'ensemble de la population ;
- maintien de la subvention initiale de 40 % sur tous les abonnements ;
- maintien de la subvention supplémentaire de 35 % pour l'utilisation du bus en semaine pour les enfants en scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans révolus.

Une prolongation de la ligne de bus jusqu'au cimetière a été évaluée, mais n'a pas été retenue du fait qu'elle remettait en cause le fonctionnement des arrêts existants, ce qui n'était pas souhaitable.

Actions prises par CarPostal

De son côté, CarPostal a continué ses campagnes de promotion de la ligne, initiées dès 2019.

Exemples :



Bandeau présent dans le bus



Panneau aux arrêts de bus

Cette 1^{ère} ligne de bus urbain à Payerne participe activement au changement de mobilité qui doit être initié en Ville de Payerne. Si aujourd'hui, sa fréquentation et sa rentabilité se situent un peu en dessous des attentes de l'entreprise CarPostal, il est certain qu'une politique communale visant à promouvoir les mobilités douces et à redonner au centre-ville un espace piétonnier convivial permettra le développement de cette ligne de bus, et permettra d'en initier éventuellement une seconde, dans l'autre axe de la Ville.

Participations financières de l'HIB et de La Coulaz

Dans le cadre de la mise sur pied de la 1^{ère} ligne de bus urbain à Payerne, des discussions avaient eu lieu avec l'HIB et la société Implenla Immobilier SA concernant leurs participations financières, du fait de l'amélioration de l'offre faite à leurs collaborateurs et locataires, qui pourraient, entre autres, profiter de cette ligne pour leurs déplacements à leur lieu de travail. Une participation annuelle de Fr. 50'000.-- avait été proposée.

Deux conventions avaient ainsi été préparées, et envoyées par la Municipalité, soit une à l'HIB et une à la société Implenla Immobilier SA.

Dans les deux cas, aucune convention signée n'était jamais venue en retour à la Municipalité.

Les discussions avec les propriétaires des bâtiments des Rives de la Broye sont encore en cours. En effet, la future construction de la 2^e étape d'immeubles ainsi que de l'EMS interviennent directement sur les financements réciproques.

Circulation et mobilité

Chaque projet de réaménagement routier (rue de la Vignette, avenue Général Jomini, route de Grandcour, etc.) fait l'objet d'une réflexion systématique concernant la mobilité douce.

Les infrastructures liées à la mobilité douce, présentes sur le territoire communal, sont :

- avenue de la Colline, bande cyclable ;
- route de Morens, bande cyclable ;
- route d'Aéropôle pour la connexion sur le site d'Aéropôle I et II ;
- rue de la Vignette, bande cyclable ;
- route du Chatelard, trottoir mixte partagé ;
- rue des Cerisiers, bande cyclable ;
- avenue de la Promenade, bande cyclable ;
- avenue Général Jomini, bande cyclable ;
- route de Grandcour, bande cyclable ;
- rue des Grandes Rayes, bande cyclable avec contre-sens ;
- route de Bussy, bande cyclable ;
- rue d'Yverdon, bande cyclable ;
- rue des Berges, bande cyclable avec contre-sens ;
- rue du Favez, contre-sens cyclable ;
- multiples liaisons piétonnes à travers des rues ou chemins à circulation interdite.

Plusieurs autres aménagements de mobilité douce sont prévus dans les projets suivants, en cours d'étude :

- réaménagement de la Place Général Guisan ;
- réaménagement de l'avenue Général Jomini et de la route de Grandcour ;
- réaménagement de la rue de la Vignette ;
- réaménagement du secteur des Rammes (maison de Paroisse) ;
- réalisation de plusieurs parcours empruntant une majorité de chemins forestiers ou AF, projet initié et piloté par le Lion's Club, avec participation de la Commune pour la signalisation ;
- réalisation d'un cheminement piétonnier entre Corcelles-près-Payerne et Payerne, en suivant la ligne CFF, point d'accroche côté Payerne : garage AutoNova à la route de la Grosse Pierre.

Une étude de mobilité multimodale va être prochainement lancée sur l'ensemble du territoire communal, et qui associée aux planifications de parcage et de tarification déjà en cours permettront de définir les principaux axes de la mobilité de demain en Ville de Payerne.

7.6. Secteur des eaux

Pluie

En 2021, les précipitations ont été de 993.1 mm (991.4 mm). La moyenne des 5 dernières années est de 886.02 mm (906.9 mm). Elles influencent le débit moyen (1 mm = 1 litre/m²).

Neige

Total des chutes de neige cumulées : 12 cm (5 cm), issu des relevés de Météo Suisse.

Nos ressources en eau sont

Sources	2020		2021	
	en m ³	en %	en m ³	en %
Planche au Loup (Aches – Bretonnière – Praz Chevrey – Vers-chez-Savary – Creux-de-Nervaux)	450'699	33	396'670	38
Turbidité, nettoyage, etc.	3'611	0.8	2'636	0.7

Ces dernières années, on constatait un abaissement des ressources de nos captages, dû principalement à des saisons plus sèches et à des épisodes pluvieux souvent intenses, mais insuffisamment longs pour pénétrer dans le sol et alimenter les nappes. Si ce n'est un sursaut en 2020, on constate pour 2021 un apport d'eau à nouveau en diminution d'environ 12 %.

Les rejets ont quant à eux diminués d'environ 27 %, indiquant que cette baisse d'approvisionnement en eau entraîne également une diminution des rejets pour cause de fortes turbidités.

Aujourd'hui, nos captages représentent environ un tiers de l'approvisionnement total.

Evolution des débits aux captages Les Aches

	2020	2021	en %
	en m ³	en m ³	
Consommation	69'631	6'327	- 91
Rejet	7'659	94'575	+ 1'135

Suite à plusieurs années lors desquelles l'approvisionnement des captages « Les Aches » était en baisse significative, on constate pour 2021 une mise en

rejet totale, ceci dès le mois de février. L'état des drains et des conduites, passablement dégradés, entraîne une forte turbidité, ce qui ne permet plus d'intégrer ces débits comme ressources en eau potable.

Il apparaît peu probable que les assainir à l'identique soit la solution. Le niveau actuel de la nappe se tarit en effet de plus en plus, sans compter la problématique des drains affaissés, à grande profondeur (~ 6 m). Leur réfection intégrale représenterait également un coût prohibitif car situés intégralement en forêt. Après avoir procédé à des investigations par un hydrogéologue et un sourcier, il semblerait que de plus grandes quantités d'eau se trouvent à grandes profondeurs. Le projet de réalisation de deux puits de pompage, permettant de déterminer s'il y a bien de l'eau en quantité et en qualité, a été reporté dans l'attente du résultat des investigations visant à trouver autour de Payerne un site ou une nouvelle station de pompage pourrait assurer sur le long terme l'alimentation des réservoirs en alternance avec la Vernaz. Ceci permettrait d'offrir à Payerne la sécurité d'alimentation nécessaire en cas de crise (obligation en tant que distributeur d'eau).

Evolution des débits au captage La Bretonnière

	2020	2021	
	en m ³	en m ³	en %
Consommation	107'938	124'552	+ 15
Rejet	2'571	5'483	+ 113

On constate que l'approvisionnement du captage « La Bretonnière » est en hausse en 2021, après plusieurs années en baisse significative.

L'augmentation des rejets s'explique pour une part du fait que le terrain est encore sensible suite aux travaux de 2019, ce qui amène encore passablement de turbidité dans l'eau. Une autre part découle des conditions climatiques de l'année, qui peuvent impacter plus ou moins la qualité de l'eau (turbidité). Les entretiens ponctuels plus nombreux y contribuent également. L'état des drains et des conduites reste à surveiller.

Evolution des débits au captage Les Bohémiens

	2020	2021	
	en m ³	en m ³	en %
Consommation	47'808	51'579	+ 8
Rejet	365	485	+ 33

On constate que l'approvisionnement du captage « Les Bohémiens » est toujours en hausse en 2021, après plusieurs années en baisse.

L'augmentation des rejets s'explique par le plus grand débit produit, ainsi que par les conditions climatiques. L'état des drains et des conduites reste à surveiller de par leur état.

Evolution des débits au captage Praz Chevrey – Vers-chez-Savary - Creux-de-Nervaux

	2020	2021	
Débits	en m ³	en m ³	en %
Praz Chevrey		43'543	
Vers-chez-Savary		15'458	
Creux-de-nervaux		59'091	
Consommation	225'322	214'212	- 5

On constate que l'approvisionnement de ces captages (pompages) est légèrement en baisse en 2021, après une hausse en 2020. De manière générale, ces dernières années les débits sont plutôt à la baisse.

Il n'y a aucun rejet possible.

Evolution des débits aux pompages

	2020		2021	
Pompage	en m ³	en %	en m ³	en %
L'Entente, Montagny	111'172	8	58'376	6
La Vernaz, Corcelles	798'558	59	575'756	56
Total	909'730	67	634'132	62

Approvisionnement d'eau total pour 2021 : 1'030'802 m³ (1'360'429 m³).

Déduction faite de l'eau vendue à la Commune de Fétigny, soit 78'330 m³ (75'655 m³), ainsi que les 32'636 m³ (43'605 m³) vendus à l'Aérodrome, la consommation journalière de notre Commune pour 2021 s'est élevée à environ 249 litres/habitant/jour (333 l/h/j), y compris l'utilisation pour l'industrie, l'agriculture, les fontaines ainsi que les pertes du réseau. Ainsi, après avoir augmenté de plus de 30 % en 2020, la consommation globale annuelle a diminué de 25 % par rapport à l'an dernier, s'approchant de la consommation moyenne de ces dernières années.

Le débit des sources a diminué en 2021 de 12 % (+ 15 %). Elles ont contribué pour 38 % (33 %) de nos besoins. L'approvisionnement des ressources de Montagny, appartenant à l'Entente, a fortement diminué et couvre

le 6 % (8.17 %) de notre approvisionnement. Après la période de chantier ou beaucoup d'eau a été soutirée, l'apport du puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, couvre le 56 % (59 %) de nos besoins. Nous privilégions bien entendu, dans la mesure du possible, l'eau de nos sources avant de devoir acheter une eau ayant dû être pompée. Après cette année en forte hausse (importantes casses de conduites sur le réseau de distribution, comptage plus précis au réservoir de la Planche au Loup, conditions météo favorables (arrosages, etc.), impact de la Covid-19), la consommation d'eau globale est revenue à des valeurs proches de celles de ces dernières années.

Suite aux différentes campagnes d'écoute de réseau et de recherche de fuites, et par comparaison des volumes d'eau d'approvisionnement et de facturation, on peut estimer sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau communal un taux de fuite d'environ 14 %, en légère augmentation pour 2021. Ne sont pas comprises les eaux de construction, de traitement, des fontaines, etc. La moyenne suisse est d'environ 15 %. A l'avenir, avec un prix de l'eau qui va aller en augmentant (traitement, pompage, raccordement sur un autre distributeur), il deviendra de plus en plus important de pouvoir surveiller le réseau de distribution de manière à identifier et réparer rapidement les fuites, évitant également ainsi au maximum les risques de ruptures brutales des conduites.

Suite à l'écoute permanente d'un secteur du réseau l'année dernière, écoute ayant donné un excellent retour d'informations, permettant de détecter rapidement tout type de fuite, grande ou petite, l'ensemble du réseau d'eau communal est sous écoute en 2021. Un effet préventif est constaté, car le secteur des eaux a pu intervenir sur des conduites fortement abîmées et avant leur rupture, évitant ainsi d'importants coûts de remise en état des chaussées. Ces écoutes permanentes sont en place dans la plupart des villes de Suisse romande.

Extension ou remplacement de conduites dans le réseau

En plus des contrôles techniques et sanitaires des captages, chambres de visite et réservoirs, le personnel du secteur a effectué les travaux suivants :

- installation du réseau de défense incendie au nouveau quartier Les Charmes ;



Les Charmes, installation défense incendie

- remplacement de la conduite d'eau à la rue de la Grosse Pierre ;
- remplacement de la conduite d'eau à la caserne d'aviation ;
- remplacement de la conduite d'eau à l'Avenue Général Jomini ;



Avenue Général Jomini, préparation de robinetteries

- remplacement de la conduite d'eau à la rue de la Vignette ;



Rue de la Vignette, remplacement de la conduite

- remplacement de la conduite d'eau à la Belle Ferme ;
- déviation de la conduite d'eau au projet à la rue de Guillermaux ;
- installation de la défense incendie au GYB ;
- participation active à l'assainissement du puits de la Vernaz.

Chlorothalonil

En décembre 2019, l'alerte chlorothalonil a été lancée en Suisse. Après analyses de nos ressources, il s'est avéré que la plupart d'entre elles étaient touchées par cette problématique, et que le seuil admissible était dépassé.

L'eau du réseau de distribution communal reste cependant potable, ce qu'a confirmé l'Office de la consommation (OFCO) ainsi que la Confédération.

Suite à l'assainissement des équipements techniques du puits de la Vernaz, des installations de traitement de l'eau au charbon actif ont été installées à l'extérieur, dans un local aménagé de manière provisoire. Ces essais sont réalisés uniquement sur un échantillonnage d'eau pompée. Ce site est un véritable laboratoire au niveau national, financé par le Canton de Vaud et plusieurs entreprises privées.

Après plus d'une année de tests, les premiers résultats sont des plus encourageants. A la question de savoir si l'on peut traiter le chlorothalonil à Payerne, la réponse est oui. Tous les autres pesticides sont également éliminés. A la question de savoir si ce traitement est financièrement supportable, la réponse appartient à chacun, mais l'on peut déjà tabler, en cas de traitement, sur une augmentation de Fr. 0.20 à Fr. 0.30 du mètre cube d'eau distribué.

Ce projet de traitement de l'eau va se poursuivre, avec l'étude de l'avant-projet qui permettra d'en définir plus précisément les contours techniques et financiers. La

question d'un subventionnement éventuel de la part de la Confédération ou du Canton n'est encore pas réglée

Défense incendie

Le nombre de bornes hydrantes est stable et s'élève à 385 unités (385). Plus aucune hydrante souterraine ne se trouve sur le réseau communal. Toutes les bornes hydrantes sont contrôlées, repeintes et, si besoin, réparées ou remplacées.

Une quinzaine de bornes hydrantes ont été équipées de détecteur d'utilisation. En effet, il est strictement interdit d'utiliser une borne hydrante sans en avoir fait la demande auprès du secteur. Ce système a permis d'attraper sur le fait de nombreuses personnes ou entreprises, à qui un rappel des règles d'usage a été fait ainsi que la facturation des quantités d'eau prélevées.

Entretien du réseau

Notre réseau d'eau (diamètre entre 100 et 300 mm) a une longueur totale d'environ 87'458 m. Cette longueur comprend les conduites pression communales (81'261 m), ainsi que les conduites gravitaires des captages (6'197 m).

La campagne de contrôle et de réfection des vannes de chaussées a été poursuivie durant l'année 2021 avec 1'332 (608) vannes contrôlées. Notre réseau ne compte pas moins de 3'265 (3'228) vannes de réseau ou de branchements privés.

Compteurs

Les nouvelles constructions ont nécessité la pose de 28 (28) compteurs.

Par ailleurs, la démolition ou l'inoccupation de divers bâtiments a occasionné la dépose de 7 (6) compteurs. Dans le cadre de l'échange périodique destiné à maintenir un parc ne dépassant pas 16 ans d'âge, 120 (120) compteurs ont été échangés. Actuellement, 1'856 (1'835) compteurs sont installés sur le réseau de Payerne, y compris sur les bâtiments communaux et postes d'arrosage. Tous possèdent aujourd'hui une installation de relevé à distance.

Lors de l'échange périodique des compteurs, chaque installation est contrôlée et remise en conformité si nécessaire. De plus, des contrôles sont faits chaque année pour vérifier le maintien de la conformité. En 2021, ce sont 695 contrôles d'installation qui ont été réalisés.

Travaux divers

- contrôle et maintenance des vannes de chaussée ;
- contrôle des installations et documentation du dossier de l'autocontrôle ;
- révision et échange partiel des bornes hydrantes sur le réseau ;
- remplacement des bornes hydrantes « blanchies » sous garantie ;
- remplacement des branchements privés sur le domaine public, sur les chantiers de remplacement ou de nouvelles conduites d'eau ;
- équipement de compteurs dans les chambres d'arrosage et de traitement, aux fontaines et dans les refuges ;
- équipement de compteurs dans les bâtiments communaux et privés ;
- contrôle des installations intérieures des bâtiments.

Le secteur des eaux a réparé 4 (5) fuites sur les embranchements de distribution et 6 (12) fuites sur les conduites principales du réseau.

Gestion de la pandémie de la Covid-19

Durant la crise sanitaire, le secteur a continué à assurer ses tâches, tout en mettant en application les gestes barrières et comportements exigés par la Municipalité.

Cette crise a entraîné en 2021 une augmentation substantielle des coûts de diverses fournitures.

7.7. Domaines

Excepté celui de Grandcour, tous les Syndicats d'Améliorations Foncières auxquels la Commune a participé ont été dissouts, à savoir Payerne (n^{os} 38 et 47), Corcelles et Missy.

Le Syndicat AF de Grandcour sera en principe dissout durant l'année 2022.

7.8. Forêts

Un bail à ferme pour biens-fonds forestiers lie la Commune de Payerne (107 ha) au Groupement Forestier Broye-Vully créé en 2019. Les travaux forestiers non prévus dans le bail sont effectués par le personnel communal et se rapportent aux soins des plantations et à l'entretien des chemins et des lisières. Une attention particulière est portée sur l'accessibilité des forêts pour les activités en plein air. Dans ce sens, nous veillons à ce que ces espaces de loisirs, refuges, parcours Vita, piste finlandaise, soient régulièrement contrôlés et entretenus pour qu'ils offrent un aspect accueillant et sécurisant pour la population.

Moment agréable et apprécié, les jeunes enfants et leurs parents ont participé le samedi 6 novembre 2021 à la 49^e plantation de « L'arbre des 7 ans » (l'édition 2020 ayant été annulée) qui s'est déroulée à Vers-chez-Perrin, à la « Planche au Loup ». Ce ne sont pas moins de 250 jeunes plants (2020 et 2021) qui ont été mis en terre après que le garde-forestier ait donné les informations d'usage sur l'art de planter un arbre.

7.9. Cours d'eau

La surveillance et l'entretien des ruisseaux et fossés sont assurés par le personnel communal. Les travaux de curage des fossés et de vidange des dessableurs, de fauchage des berges et de stabilisation des rives font l'objet d'un décompte annuel. Ils sont subventionnés à raison de 60 % par le Département de l'environnement et de la sécurité, Direction générale de l'environnement (DGE).

Depuis le milieu de l'année 2016, le castor a fait une apparition remarquée sur le territoire, occasionnant des dommages dans et aux abords des cours d'eau, ainsi qu'aux ouvrages de drainage et aux cultures. Pour assurer le débit des cours d'eau, nous intervenons régulièrement, avec l'accord des milieux de la faune, pour démonter les barrages. Ces prestations sont subventionnées à raison de 95 % par la DGE.



Barrage de castors



Entretien d'un cours d'eau

8. Urbanisme, travaux, environnement

Monique Picinali



Je souhaite, avant tout, remercier chaleureusement les collaboratrices et les collaborateurs des services « Urbanisme et Travaux » et « Contructions, Environnement et Patrimoine foncier » pour leur engagement sans faille au service de notre Ville et pour la confiance qu'elles/ils me témoignent depuis mon arrivée, le 1^{er} juillet dernier.

C'est avec une profonde tristesse que, début octobre, nous avons dit au-revoir à notre cher collègue Patrick Rapin, adjoint du chef de secteur entretien du domaine public. Ce départ inattendu a généré la mise en place d'une organisation du secteur temporaire.

Avec les besoins qui évoluent et auxquels il faut constamment s'adapter, il est indispensable de créer une dynamique d'amélioration continue et d'ouverture au changement si nous voulons continuer à répondre aux attentes de nos habitantes et habitants. C'est dans ce but, que, durant le deuxième semestre, nous avons procédé, dans les deux services précités, à un état des lieux des différents processus dans le but de les optimiser.

Du point de vue des projets, nous avons principalement mis l'accent sur :

- l'avancement du projet PA (Plan d'Affectation) Général Guisan en vue de l'aménagement de la place et d'un centre commercial ;
- le changement partiel du PA La Coulaz en vue de l'implantation d'un EMS dans le quartier des Rives de la Broye.

Nous avons initié deux projets importants en matière d'environnement et d'aménagement du territoire :

- la révision du PAcom (Plan d'Affectation communal) et du Règlement communal des constructions. En effet, la version en vigueur date de 1995 et ne répond plus aux enjeux sociétaux actuels ainsi qu'à la préservation du patrimoine ;
- la définition d'une stratégie de réduction des gaz à effet de serre (GES) de l'Administration communale, accompagnée de son plan d'actions, nous permettra, d'une part, d'atteindre les objectifs fixés (réduire de 50 % l'empreinte carbone de l'administration communale d'ici à 2030) et, d'autre part, d'intégrer ces éléments dans le Plan Energie et Climat communal (PECC) de Payerne.

Je vous laisse prendre connaissance plus en détail, ci-après, des différentes activités et statistiques des services « Urbanisme et Travaux » et « Contructions, Environnement et Patrimoine foncier ».

8.1. Urbanisme et aménagement du territoire

Outre l'exécution des tâches courantes, le service de l'Urbanisme et Travaux a procédé principalement :

- à l'envoi de l'examen préalable de l'étude sur le redimensionnement de la zone à bâtir des Hameaux et de son plan d'affectation « Hameaux » ;
- à l'organisation d'une procédure marché public en collaboration avec la Commune de Corcelles-près-Payerne afin de définir le groupe de mandataires qui réalisera le Plan d'affectation communal (PACom) pour les deux communes ;
- à plusieurs séances de coordination avec les propriétaires concernés par la révision du Plan d'affectation Général Guisan en vue de la construction d'un centre commercial, de logements et d'un parking souterrain. Certaines nouvelles revendications d'un propriétaire ont dû faire l'objet de vérifications et de négociations ce qui a fortement retardé le processus. Par conséquent, le projet de réaménagement de la Place Général Guisan est également dans l'attente de la légalisation du Plan d'Affectation Général Guisan. Il en va de même pour le projet de requalification du parc aux biches ;
- à l'envoi de l'examen préalable du PA « La Coulaz 2 » en vue de la construction d'un nouvel EMS sur le site des Rives de la Broye ;
- à la poursuite des négociations de cession d'une surface de 4'903 m² en vue de la construction d'un EMS par Forems. Pour ce projet, la Direction générale de la Santé publique (DGCS) est aussi intervenue dans le processus ;
- au suivi de la révision du Plan d'Extension Partiel (PEP) Invuardes sur le site de l'HIB. Le processus de développement de l'agrandissement de l'HIB est actuellement en phase de redimensionnement et la planification est dès lors retardée ;
- à l'envoi du dossier d'examen préalable du PA l'Éparse en vue de la construction d'une nouvelle STEP intercommunale et intercantonale. Des compléments ont été demandés au comité directeur de l'Éparse ;
- à l'intégration d'une plantation d'arbres d'avenue dans le projet de requalification de l'Avenue Général Jomini à la suite d'une intervention de la CUAP ;
- au suivi de l'expertise des fissures du tarmac civil de l'Aéropôle. Cette expertise est réalisée par deux mandataires externes nommés d'un commun accord par les deux parties ;

- au suivi de la phase du projet de revitalisation de la Broye en milieu urbain sur le site de Guillermaux en collaboration avec la DGE ;
- au suivi du projet En Guillermaux comme coordinateur des différents projets : bâtiment avec salle communale, parking souterrain et extérieur, assainissement des infrastructures et parc public vert ;
- à la mise en vigueur de nouveaux règlements pilotés par le service :
 - émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire ;
 - tarifs en matière d'usage du domaine public ;
 - procédés sur les réclames et l'affichage ;
- au suivi de la mise en place de plusieurs projets sur l'Aéropôle I ou II, ainsi qu'au remblayage progressif sur Aéropôle II ;
- au suivi du processus de planification du Plan directeur régional (Pdr) géré par la Coreb, participation active à la Commission technique ;
- participation aux séances de la Commission d'urbanisme d'architecture et du paysage (CUAP).

8.2. Entretien du domaine public

Tâches courantes effectuées par le secteur entretien du domaine public

- entretien des trottoirs, rues, places, lieux publics et les routes (environ 61 km) ;
- travaux de goudronnage ponctuels et travaux de reflâchage ;
- fauchage et entretien des accotements routiers, des zones vertes et des berges de ruisseaux (environ 3 à 4 fois par année soit 600 à 800 km) ;
- service de l'entretien hivernal en collaboration avec les services de l'Etat ;
- entretien des chemins AF (chemins gravelés et bétonnés, environ 51 km) ;
- entretien des promenades, des places de jeux, des bancs publics et du mobilier urbain ;
- entretien et nettoyages réguliers des fontaines et des installations de voirie en général ;
- pose des drapeaux décoratifs à la Grand-Rue et à la rue de Lausanne (mai à octobre) ;
- ramassage des déchets ménagers, du verre, du papier et des objets encombrants ;
- balayage et propreté du domaine public ;
- contrôle des sacs à ordures illicites (recherche d'identité) avec transmission au secteur de la sécurité publique pour les sanctions ;

- pose et entretien de la signalisation routière courante ainsi que pour les chantiers ;
- gestion de l’affichage culturel en collaboration avec le secteur Atelier ;
- mise en place et démontage de l’éclairage de Noël dans le centre-ville, aux entrées de localité et aux Hameaux ;
- participation des deux bûcherons du secteur aux travaux du Groupement forestier ;
- entretien des plantations existantes des arbres des 7 ans ;
- entretien et taille des bords/lisières de forêt et des chemins forestiers.

- assainissement du sentier des jardins familiaux à Pré Thorin ;
- remise en état ou remplacement de grilles et regards ;
- curage des ruisseaux du Motélon et de La Coulaz ;
- assainissement de la place de jeux du Sansui ;



Place de jeux du Sansui

Tâches particulières effectuées par le secteur entretien du domaine public

- remise en état de la place de pique-nique en Chaux ;



Place de pique-nique en Chaux

- forage et mise en place de poteaux à la Place des Tireurs et en Guillermaux ;
- entretien routier ponctuel ou sectoriel ;
- entretien du parcours Vita et de la piste finlandaise ;
- remise en état des chemins AF ;
- suppression des barrages des castors ;
- fauchage des bords de routes et des fossés ;
- désaffectation du cimetière ;
- fabrication et pose de décorations de Noël des vitrines pour la SIC et les commerces du centre-ville.

Tâches particulières principalement effectuées par le secteur entretien du domaine public pour d’autres secteurs communaux

Pour le secteur des eaux (environ 150 heures)

- étanchéité des ouvrages ;
- fabrication de plaques bétons pour consolider les bornes hydrantes ;
- diverses interventions en soutien au Puit de la Vernaz ;
- réfection des coulisses au Vallon des Bohémiens ;

Pour le secteur parcs et promenades (environ 285 heures)

- assainissement du terrain et aménagement du parc Silence ;
- évacuation des branches de tailles ;
- abattage des arbres ;



Banc béton allée du Sansui

Pour le service Bâtiments (environ 580 heures)

- terrassements, assainissement et mise en place de tout-venant à la Boverie ;

Pour le secteur de la sécurité publique (environ 340 heures)

- pose de signalisation ;

Pour le secteur assainissement (environ 120 heures)

- divers travaux ;
- contrôle des déchets illégaux.

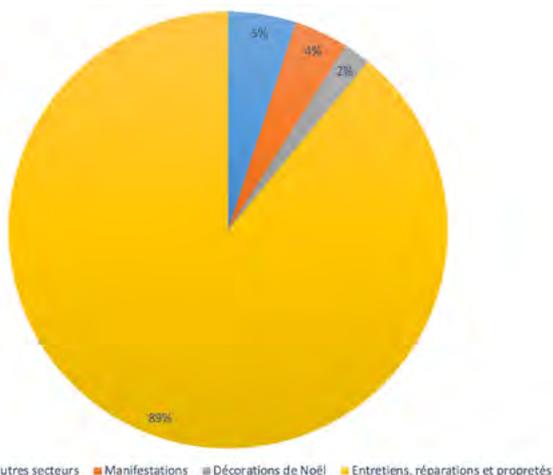


Photo de la camionnette

Au total le secteur a fourni 1'475 heures de soutien à d'autres secteurs communaux.

En raison de la pandémie due à la Covid-19, les manifestations ont fortement diminué (environ 50 %) et le secteur a fourni quelque 1'330 heures dont environ 1'000 heures ont fait l'objet de factures ProForma auprès des sociétés organisatrices d'évènements (valeur environ Fr. 65'000.--).

La répartition des activités du secteur se résume de la manière suivante :



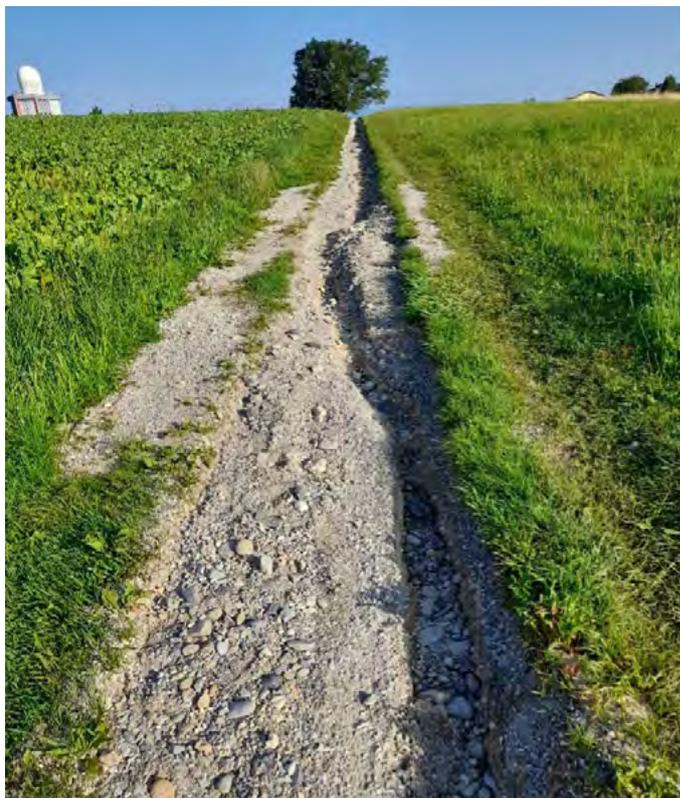
Travaux principaux effectués par des entreprises ou maîtres d'état

- curage des grilles de route ;
- pontage des fissures et gravillonnage ;
- réfection des pavés à la rue du Chemin Neuf ;



Travaux de réfection des pavés à la rue du Chemin Neuf

- réfection du chemin piétons de la piscine avec une grave stabilisée ;



Avant les travaux



Après les travaux

- réfection du cheminement piétons HIB-Montriant ;



Chemin piétons des Invuardes

- réfection au chemin de la Truitelle à Vers-chez-Perrin (2^e étape).



Chemin de la Truitelle à Vers-chez-Perrin

Eclairage public

Chaque année, des travaux d'entretien, de remplacement et de pose de nouveaux luminaires ont lieu. Ces travaux ont été effectués principalement dans le cadre du remplacement de divers candélabres endommagés par des accidents de la circulation ou dans le cadre de remplacement de candélabres usagés.

Remplacement et extension du réseau d'éclairage public.

Dans le but de réduire l'empreinte carbone ainsi que les frais de consommation, le service a profité de commander le remplacement de quelques anciens luminaires par un éclairage public LED.

La procédure juridique en cours pour l'installation de 2 luminaires à l'entrée du Hameau de Corges s'est prolongée.

Enfin, sur la base du préavis n° 07/2021 « Remplacement de l'éclairage public au centre-ville », nous avons suivi la pose d'un nouvel éclairage de sécurité et décoratif dans le centre-ville. Ces travaux ont été terminés à 80 % avant la pose de la décoration de Noël. Le retard est dû à des problèmes d'approvisionnement lié à la situation sanitaire.

8.3. Parcs et Promenades

Tâches courantes exécutées par le secteur parcs et promenades

- entretien des pelouses du centre-ville et des différentes places de sport (environ 57'000 m²) ;
- décorations florales des giratoires, des espaces publics intra et extra-muros de la cité et des édifices et bâtiments communaux (environ 600 m²) de massifs de fleurs, 86 caissettes et 90 bacs à fleurs) ;
- taille des haies, des arbustes et des arbres (environ 1'300 pièces) ;
- entretien du cimetière ;
- préparation des fleurs en serre (16'000 pensées, 1'200 géraniums, 300 graminées, 10'000 plantes à massifs, 1'050 cyclamens, 80 chrysanthèmes cascades, 40 chrysanthèmes pyramides et 1'600 chrysanthèmes pots) ;
- décorations florales pour diverses manifestations.

Tâches particulières effectuées par le secteur parcs et promenades

- divers travaux d'élagage ;

- aide à la fabrication des décorations de vitrines pour les commerces ;
- création d'un massif de plantes vivaces à la route d'Yverdon ;



Massif de plantes vivaces sur le trottoir à la route d'Yverdon

- aménagement du nouveau parc public vert « Silence » à La Promenade en collaboration avec le secteur entretien du domaine public.



Parc public vert « Silence »

8.4. Police des constructions

Durant l'année 2021, le secteur de la police des constructions a traité

- 64 (46 en 2020 / + 39 %) dossiers pour mise à l'enquête publique ;
- 32 (12 / + 166 %) dossiers dispensés d'enquête publique selon l'article 72d RLATC (enquête administrative) ;
- 71 (43 / + 65 %) permis de construire qui ont été délivrés ;

La Municipalité a procédé à la levée d'oppositions sur 6 dossiers.

De plus, la Municipalité a délivré :

- 70 (64 / + 9 %) autorisations de construire par le biais d'une procédure municipale simplifiée ;
- 17 (5 / + 240 %) procédés de réclame (enseignes, décors, etc.) ;
- 36 (20 / + 80 %) autorisations pour la pose de panneaux solaires.

Au total, ce ne sont pas moins de 194 (132 / + 47 %) autorisations qui ont été traitées par le secteur de la Police des constructions et délivrées par l'Autorité, soit environ 3-4 par semaine.

Il sied de préciser que la Commission d'Urbanisme, d'Architecture et du Paysage (CUAP) s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2021 et 15 projets ont été évalués.

Par ailleurs, le secteur a également traité :

- 107 (75 / + 43 %) demandes d'autorisation pour des travaux de fouilles ou d'occupation temporaire sur le domaine public communal ;
- 27 (18 / + 50 %) demandes d'abattage d'arbre (non liées à un permis de construire), dont
 - 11 présentant un danger pour les biens et/ou les personnes (mise en sécurité) ;
 - 9 en mauvais état sanitaire ;
 - 3 provoquant un préjudice manifeste pour le voisinage ;
 - 4 rentrant en conflit avec une réalisation projetée.

Nous rappelons que, sauf exception, toute autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la Municipalité, au plus tard un an après l'abattage de la végétation protégée.

Une révision des processus internes a permis de développer et de mettre en ligne sur notre site internet (www.payerne.ch/police-des-constructions) un maximum d'informations destinées aux propriétaires et aux professionnels, ceci dans le but de pouvoir renseigner en amont toute demande, que ce soit en termes de réglementation ou de procédure.

8.5. Environnement

En réponse à la motion intitulée « Neutralité carbone pour Payerne », il était demandé à la Municipalité de proposer une stratégie ainsi qu'un plan d'actions pour réduire de 50 % l'empreinte carbone de l'administration communale d'ici à 2030.

Une étude se déroulant en trois phases distinctes a débuté en juillet 2021 :

- établissement d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de l'administration communale et sur l'ensemble du territoire communal ;
- définition d'une stratégie de réduction des GES ;
- élaboration d'un plan d'actions.

La stratégie de réduction des GES, accompagnée de son plan d'actions, permettra d'une part à la Municipalité d'atteindre les objectifs fixés et, d'autre part, d'intégrer ces éléments dans le Plan Energie et Climat communal (PECC).

9. Bâtiments, formation, sports

Nicolas Schmid



2021 a été une année spéciale à plusieurs niveaux. En effet, la crise de la Covid-19, le changement de législature sont autant de facteurs qu'il a fallu maîtriser pour assurer le fonctionnement du service Bâtiments, de l'ASIPE, du musée de l'Abbatiale et du tourisme. Je tiens tout d'abord à formuler de chaleureux remerciements à toutes les équipes et spécialement à Monsieur Julien Mora avec lequel il a été possible de faire une transition transparente, constructive et de qualité.

Bâtiments

En 2021, le service Bâtiments a pu planifier l'avenir de ses grands travaux et lancer les démarches notamment pour la rénovation de La Nouvelle Promenade et le domaine de Grange de la Ville. En parallèle, les locaux commerciaux d'Aéropôle ont pu trouver de nouveaux utilisateurs et sont actuellement remplis. De plus, les travaux du bâtiment de la rue de la Boverie se sont achevés et ont permis aux premiers locataires de s'y établir. Les projets d'avenir seront clés afin d'atteindre les objectifs de réduction d'émission de CO₂ de la Commune et le service est plus que motivé à les entreprendre.

Formation

Le domaine de l'éducation a rimé avec ouverture et développement en 2021. En effet, l'inauguration du Collège des Rammes, la création du nouvel établissement primaire Payerne-Granges, la création de la nouvelle structure d'accueil parascolaire le Croc'Odile et l'ouverture de l'extension du GYB présagent une dynamique positive pour les prochaines années et permettront aux jeunes de la région de profiter de structures de qualités propices à leur apprentissage.

Sports

Malgré la Covid-19, le sport reste une activité primordiale dans nos vies et nous permet de rester en bonne santé physique et mentale, l'offre payernoise en est la preuve. Le début d'année 2022, nous permet d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices et je m'en réjouis. L'avenir et les projets en phase de réalisation nous permettent d'être optimistes et confiants quant à l'amélioration de l'offre pour la population.

Cultes

Les premiers contacts avec les communautés religieuses de Payerne ont pu avoir lieu et les échanges ont été très fructueux et annonciateurs de belles collaborations. Payerne est une Ville de diversité, il est donc important que toutes et tous puissent y trouver leur place.

9.1. Bâtiments

L'année 2021, à l'instar de l'année précédente, a encore été marquée par la persistance de la pandémie de la Covid-19 et des mesures qui l'ont accompagnées. Néanmoins, le service a bien fonctionné malgré les difficultés organisationnelles auxquelles il a été confronté dans les moments critiques de la pandémie bien que sur la fin un essoufflement compréhensif ait été ressenti de part et d'autre.

Le changement de législature qui a marqué le 2^e semestre n'a pas ralenti les activités et a permis la poursuite normale des missions visant à atteindre les objectifs du service.

Par secteur, les principaux faits marquant 2021 en plus des activités habituelles auront été les suivants.

Secteur projets et gestion des surfaces

Le rush a été intense pour la rénovation et la mise en exploitation du Café du Marché et de la Brasserie Notre-Dame dans les temps. Il en a été de même pour les travaux de rénovation du bâtiment de la rue de la Boverie 37. En parallèle, le plan d'investissements a été intégré dans le programme de législature. Ce nouveau plan a notamment suscité la réflexion sur l'aspect des ressources humaines que le service doit mobiliser pour atteindre les objectifs tant sur l'aspect externe qu'interne qui impactera forcément le budget de fonctionnement.

Un comparatif général avec la législature 2011 - 2016 dresse un bilan positif d'une progression des investissements liés aux bâtiments de 169 %. Ce résultat forme un indicateur intéressant de la progression de l'activité des projets menés par le service Bâtiments.

L'activité de la gestion des surfaces a aussi été intense principalement par une importante progression de l'état locatif du handling du bâtiment communal de Payerne Airport dont l'occupation des locaux a pulvérisé les prévisions émises en 2017. Au 31 décembre 2021, le taux de vacances des locaux d'habitation et commerciaux n'est pas loin du 0 %. Un chapitre concernant la gestion des réservations figure plus loin dans le rapport de gestion.

Secteur atelier

Dans la mesure de ses moyens, le secteur a multiplié les actions de soutien aux activités d'exploitation des bâtiments par des prestations de réparations et de maintenances spécialisées, soutien également marqué dans le cadre des travaux de plus grande envergure

confiés aux entreprises externes. L'analyse de l'activité démontre le besoin marqué de connaissances techniques de plus en plus pointues et qu'il s'agit de maintenir par la formation et la veille technique.

Secteur exploitation bâtiments

L'implication du secteur pour les prestations de désinfection liées à la Covid-19 a été pour une bonne part le credo du secteur. Cette mobilisation continue des ressources a passablement perturbé le déroulement des activités normales de maintenance qui sont demandées aux agents d'exploitation en parallèle des prestations de nettoyage assurées principalement par les agents de nettoyage.

Sur mandat de l'ASIPE, le secteur a participé activement à la mise en exploitation du nouveau Collège des Rammes dont il assure les prestations de facility management réparties entre la maintenance des équipements et le nettoyage des locaux.

Refuges

- entretien courant des refuges. Le budget 2021 prévoyait la rénovation des dortoirs du refuge des Cadets et celle-ci, par manque de temps, a été repoussée en 2022 ;

Cave communale

- entretien courant ;

Vignoble de Lavaux

- entretien courant ;
- différents petits travaux de remise en état dans le bâtiment de Montagny, Bertholod et le pressoir, travaux de peinture notamment en lien avec les déménagements de locataires. Tous les appartements sont occupés ;
- remplacement de la porte de la cave du bâtiment côté Lutry, travaux pris sur provision ;

Belle-Ferme

- entretien courant ;
- remplacement d'équipements de cuisine à la suite de défauts ;
- réparation de la chaudière de Belle-Ferme 4 ;
- tous les appartements sont occupés ;

Grange de la Ville

- entretien minimum du site de Grange de la Ville dans la mesure des travaux prévus dans le préavis municipal ;

Alpages de Provence

- entretien courant ;
- travaux de réfection partielle de la toiture du bâtiment de Grange Neuve ;

Bâtiments divers

- achats et entretiens des outils, équipements et fournitures diverses ;
- achats de machines de nettoyage supplémentaires liées au mandat de prestations de facility management pour le nouveau Collège des Rammes ;
- achats de matières premières plus important par la réserve de bois de service en provenance de l'alpage communal de Grange Neuve ;
- contrôles et mises en conformité des installations électriques ;
- gestion de l'évacuation des déchets recyclables dans les bâtiments communaux et les écoles ;
- gestion des clés ;

Bâtiment des Régents

- travaux d'entretien courant ;

Bâtiment rue de la Boverie 37

- entretien minimum (voir préavis n° 05/2019 et n° 28/2020) ;

Brasserie Notre-Dame

- entretien courant lié à la mise en exploitation du bâtiment au 1^{er} juillet 2021 (voir préavis n° 15/2020) ;

Bâtiment du Café du Marché

- entretien courant (voir préavis n° 15/2020) ;
- travaux de peinture des appartements pour les parties détériorées à la suite de l'incendie de 2017 et des infiltrations d'eau du bâtiment contigu, travaux indemnisés par l'ECA. Le Café du Marché a pu ouvrir normalement pour la belle saison à fin juin 2021 à la fin des travaux et ont permis une exploitation efficace de l'établissement ;

Bâtiment Ancien Hôpital

- entretien courant ;
- maintenance de l'ascenseur ;

Centre de Vie Infantile « Les Passerelles »

- entretien courant et dernières prestations au travers du préavis n° 10/2018 ;
- pour mémoire, l'exploitation est assurée par le Centre de Vie Infantile « Les Passerelles » qui est le sous-locataire de la Commune ;

Bâtiment aéroportuaire de l'Aéropôle

- entretien courant ;
- travaux d'aménagements du 2^e étage dans le cadre du préavis n° 11/2021 ;
- tous les espaces de bureaux individuels sont loués et ne reste que des places dans l'espace de coworking partiellement occupé. Les projections d'occupation du bâtiment ont misé sur un taux de 100 % à 10 ans alors que c'est le cas après 3 ans malgré la pandémie qui aurait pu retarder cette échéance ;

Hôtel de Ville

- travaux courants, les principaux travaux sont prévus par le préavis de rénovation en 2022 ;
- différentes mesures de maintenance et d'améliorations ;

Abbatiale

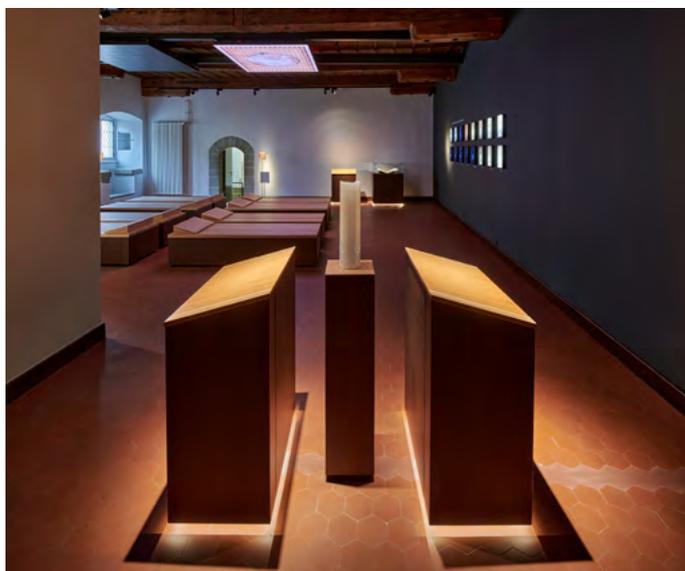
- entretien courant ;
- mesures de surveillance de la stabilité de l'Abbatiale ainsi que la détection feu ;
- aménagement de mobilier liturgique dans la chapelle Bonivard ;



Matériel liturgique dans la chapelle Bonivard

Musée

- entretien courant ;
- pour mémoire les locaux du musée sont loués par l'ASAP ;



Salle du dormitorium aménagée

Tribunal

- entretien courant ;
- relevés et restitution numérique en plan et en élévation du bâtiment en anticipation de futurs travaux et pour la nécessité de l'exploitation ;

Halle des Fêtes

- entretien courant du bâtiment ;
- voir préavis n° 13/2021, rénovation du parquet et des sanitaires ;

Colonie de vacances des Cluds

- entretien courant ;

Halle de La Palaz

- entretien courant ;
- remise en état de la place extérieure ;



Remise en état du revêtement devant la halle de La Palaz

Bâtiment des Services d'Exploitation

- entretien courant du bâtiment et des installations, y compris la halle multiple ;

Bâtiments des parcs et promenades

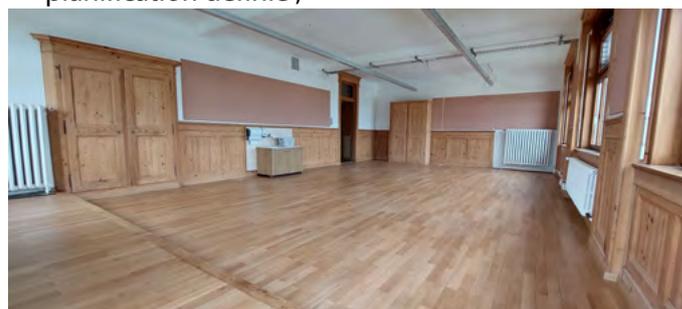
- entretien courant ;
- remplacement d'une porte sectionnelle ;

Pavillon des Rammes

- entretien courant ;
- création d'un chemin piétonnier ;
- réaménagement intérieur de deux classes ;

Groupe scolaire de La Promenade

- entretien courant sur l'ensemble des bâtiments ;
- remplacement des revêtements de sol de deux classes de La Nouvelle Promenade ;
- rénovation du 3^e étage de L'Ancienne Promenade ;
- entretien courant du Centre Sportif de La Promenade notamment la chaufferie du CAD interne au site, réparation d'une fuite de la distribution de chaleur ;
- mise à niveau des équipements de sport selon la planification définie ;



Rénovation de 3 classe de l'Ancienne Promenade

Pavillon Promenade Moderne

- mandat de conciergerie et de nettoyage du bâtiment propriété de l'ASIPE ;

Collège du Château

- entretien courant ;
- différentes petites réparations ;

Centre Sportif des Rammes

- entretien courant ;
- aménagements extérieurs non prévus en lien avec les aménagements du nouveau collège ;
- mise à niveau des équipements de sport selon rapport Alder-Eisenhut ;

Pavillon scolaire OPTI

- entretien courant ;

Abris PC

- entretien courant ;

STPA communal

- entretien courant ;
- travaux de rafraîchissement de peinture ;



Rafraîchissement des locaux

Temple

- entretien courant ;
- relevés des façades du bâtiment en vue de la définition du cahier des charges de la conservation des façades ;

Abattoirs

- définition de la stratégie de mise en valeur ;
- entretien minimum.

Places de sport

Stade municipal

L'exploitation normale des terrains a été réalisée selon le plan d'entretien et de fumure établi en collaboration entre le secteur des parcs et promenades et la société Swiss Green SA. Le terrain synthétique homologué jusqu'à la 3^e ligue a été également régénéré.

Une nouvelle clôture a été installée à la limite sur le terrain C du Mont Tendre conformément à la convention conclue par le passé avec le propriétaire limitrophe et demandée par ce dernier.

La buvette et les vestiaires ont fait l'objet d'un entretien courant mise à part une réparation mineure de l'étanchéité de la plate-forme au-dessus de la buvette.

Selon le feedback le du FC Stade Payerne, le club connaît depuis deux ans une augmentation sensible de joueurs principalement chez les mouvements Juniors. Ceci a pour conséquence une utilisation accrue des terrains et de l'absence de marge de manœuvre en cas de poursuite de cette tendance. Dans le but d'améliorer la situation, le service proposera d'ailleurs en 2022 la dotation d'un éclairage du terrain du Mont-Tendre ainsi qu'une remise à niveau du terrain.



Nouvelle clôture pour le terrain C

Tennis

L'entretien normal des courts de tennis a été réalisé. Une démarche liée à l'assainissement du chauffage et production ECS est en cours notamment avec la société Piscine-Camping de Payerne qui pourrait livrer l'énergie nécessaire dans le cadre de ses propres travaux d'assainissement. En parallèle, des discussions sont menées entre la Commune et la société de tennis en vue de travaux de rénovation tant des terrains que de la buvette en une seule étape. Il s'agit là de la démarche de projet d'investissements en lien à la planification des investissements du programme de législature.



Remise en état annuelle des terrains de tennis

Skate hockey

Le club IHC Payerne est toujours dans l'expectative de l'avènement de la nouvelle zone sportive de La Palaz et d'infrastructures de jeu plus adaptées aux besoins et tendances actuelles notamment la couverture du terrain.

Les incertitudes qui règnent quant à l'avenir de la nouvelle zone sportive relèvent toujours d'un handicap à l'amélioration rapide de la place et des mesures constructives de protection du périmètre des installations. Néanmoins, les infrastructures actuelles sont maintenues en bon état de jeu.

Projets – préavis 2021 et en cours

Préavis n° 08/2015 Réfection du Stade municipal et achat de matériel d'athlétisme (terminé)

La convention réglant les éventuels défauts cachés et prolongation de garantie de la piste d'athlétisme ainsi que l'indemnisation a été signée par les parties. De même le versement de l'indemnité a eu lieu en mars 2022.

Préavis n° 16/2017 Démontage de la halle de stockage n° ECA 2861 située sur la parcelle RF n° 3503 et reconstruction sur la parcelle RF n° 2150 (terminé)

L'aménagement intérieur de la halle a été achevé au printemps 2021. Cet aménagement professionnel permet un stockage optimal des différents équipements et matériaux utiles à la Commune.

Préavis n° 01/2018 Assainissement du Bâtiment des Services d'Exploitation (BSE) - étape 2 (terminé)

L'assainissement des chauffages radiants est terminé. Cette mise en conformité a été exigée par l'exploitant du réseau SINEF.

Préavis n° 04/2018 Déplacement et restauration des fontaines de la Place du Marché et des statues des Bannerets (terminé)

Les travaux, décomptes et rapports sont terminés. Le bouclage du préavis pourra avoir lieu dès la réception de la subvention fédérale des travaux.



Fontaine des Serruriers

Préavis n° 08/2018 Demande de crédit pour la planification de la rénovation de la cuisine, de la ventilation et de l'évacuation des eaux usées de la Halle des Fêtes (en cours)

L'avant-projet est terminé mais doit encore faire l'objet d'un rapport de synthèse avant de définir un échéancier probable pour la prochaine législature.

Préavis n° 05/2019 Assainissement du bâtiment de la rue de la Boverie 37 (en cours)

Préavis n° 28/2020 Rénovation de deux appartements du bâtiment de la rue de la Boverie 37 (en cours)

Le préavis n° 05/2019 et le préavis n° 28/2020 sont communs au déménagement de la crèche la Courte-Echelle à l'immeuble de la rue de Guillermaux en août 2019.

Après l'abandon de la création d'une maison de naissance, le projet a muté vers l'affectation unique du bâtiment à l'habitat. Au final, le projet s'est soldé par l'aménagement de 4 appartements de 2.5 pièces à 4.5 pièces. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions et le résultat est de qualité. Les appartements sont tous loués.



Bâtiment de la rue de la Boverie après rénovation

Préavis n° 03/2020 Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes (en cours)

Les travaux ont débuté en mars 2021. L'essentiel des travaux de l'aménagement de la salle Guillermaux se dérouleront en 2022. Pour mémoire, la Commune de Payerne sera propriétaire en PPE de la salle et des locaux

de service rattachés à cette dernière. La fin des travaux est prévue vers septembre 2022.

Préavis n° 06/2020 Achat de mobilier et équipements pour les manifestations publiques et cérémonies (en cours)

Le mobilier a été acheté et la sonorisation de la Place du Marché est opérationnelle. Il reste à finaliser le moyen de transport des chaises qui doit être adapté aux accès des bâtiments principalement à l'Abbatiale qui n'est pas sans contraintes.

Préavis n° 07/2020 Remise en état du site historique et collège du Château – étape 1 (en cours)

Le préavis est prévu sur plusieurs interventions en fonction des vacances scolaires. Les premiers travaux ont eu lieu durant l'été 2020 et ont permis la rénovation des sanitaires du collège. La planification des travaux s'est poursuivie avec le service cantonal des Monuments et Sites pour les futures interventions sur les fenêtres à remplacer et les peintures dans les corridors. A ce stade, des investigations archéologiques ont été menées sur les murs intérieurs et des consultations ont eu lieu pour définir les mesures de remplacement des fenêtres et remise en état des crépis des corridors. Le projet est passablement ralenti par ces multiples investigations et la lenteur du processus d'analyse.

Préavis n° 15/2020 Rénovations et transformations de la Brasserie Notre-Dame et du Café du Marché (en cours)

Les travaux ont été menés simultanément dans les deux établissements dans le respect des délais malgré la pandémie. Les résultats des travaux sont marqués d'une grande qualité tant pour la Brasserie Notre-Dame que pour le Café du Marché. Dans les deux cas, les établissements ont pu ouvrir aux dates prévues et dans de bonnes conditions.

A la Brasserie Notre-Dame, des travaux complémentaires ont été annoncés en regard à l'évacuation des fumées du grill de la cuisine par les ouvertures existantes. Ces dernières se sont révélées au final relativement insuffisantes et dès lors une nouvelle cheminée a été installée pour remédier à cette problématique imprévue.

Le Café du Marché a quant à lui vu sa cuisine déplacée et réaménagée dans la partie sud du bâtiment et a permis de disposer d'une surface de café plus homogène pour l'exploitation.



Salle à manger de la Brasserie Notre-Dame



Nouvelle cuisine du Café du Marché

Préavis n° 10/2021 Implantation d'un skatepark au Stade (en cours)

Le projet est en cours de planification mais a pris un retard de 4 mois principalement dû aux différents reports liés notamment aux conséquences de la Covid-19. L'implantation du futur skatepark a été présentée aux sociétés utilisatrices régulières du Stade afin de bien mesurer l'emprise du skatepark. Des modifications secondaires du projet initial seront apportées à la mise à l'enquête du projet dans le courant du printemps 2022. Le début des travaux est prévu dès l'automne 2022.

Préavis n° 11/2021 Crédit cadre pour l'aménagement des surfaces aux 1^{er} étage et 2^e étage de Payerne Airport (en cours)

Les travaux de la 1^{ère} et 2^e étapes selon le préavis ont été terminés au 30 septembre 2021 et les locataires ont pu prendre possession des locaux. La 3^e étape reste en suspens en regard de l'évolution des demandes de locaux et le développement des surfaces administratives dans la partie d'Anura SA. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions, les devis et les délais ont été respectés.



Locaux aménagés au 2^e étage de Payerne Airport

Préavis n° 13/2021 Rénovation du parquet de la Halle des Fêtes et assainissement des sanitaires (en cours)

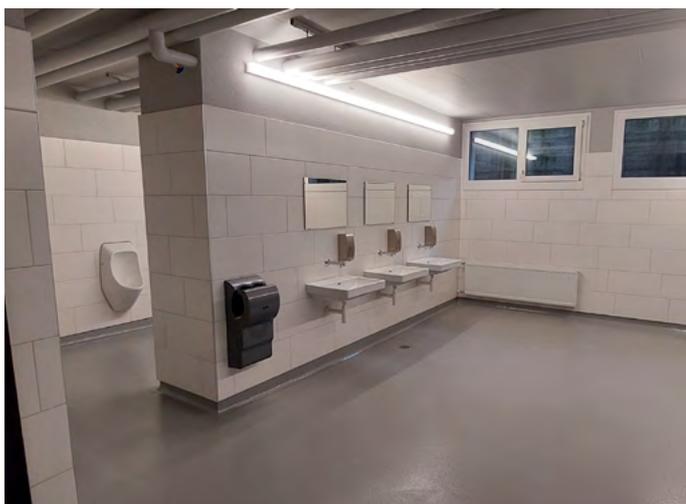
Les travaux de réfection du parquet ont rapidement été mis en œuvre et le résultat de la réfection du parquet est très satisfaisant. Les mesures de protections du parquet sont également en place et le règlement d'usage de la Halle des Fêtes fixe les conditions de cet usage.

Les travaux de rénovation des sanitaires sont terminés depuis fin janvier 2022. Là également, le résultat est

très positif sous différents aspects qu'il s'agisse de la technique mise en place que la qualité esthétique.



Parquet de la Halle des Fêtes après rénovation



Sanitaires de la Halle des Fêtes rénovés

Préavis n° 31/2021 Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville

Le projet prévoit la construction d'une halle d'engraissement de bétail, une remise en état partielle du rural existant ainsi que la rénovation de l'habitation. Selon le résultat du dossier d'enquête et du permis de construire, les travaux pourraient démarrer à l'automne 2022 au plutôt.



Rural existant à Grange de la Ville

Abbatiale et Musée

Musée

L'activité muséale a été déléguée à l'Association du Site de l'Abbatiale (ASAP) au 1^{er} janvier 2020. La Municipalité et l'ASAP ont conclu un contrat de bail pour les locaux exploités ainsi qu'une convention d'usage quant aux tâches déléguées par la Municipalité à l'ASAP.

Le rapport d'activité est désormais établi par l'ASAP et soumis à la Municipalité pour justification de la subvention communale mais ne figure plus dans le présent rapport de gestion.

Les activités liées à l'entretien et à la mise en valeur de la collection des œuvres d'art sont toujours sous la responsabilité communale mais déléguées à l'ASAP. Cette activité a été plutôt réduite en 2021, car l'organisation du musée a été passablement occupée par le plan de relance de l'activité muséale mis en place à la suite du ralentissement et des fermetures successives liées aux restrictions de la Covid-19.

Abbatiale

Les travaux sont terminés et les nombreux rapports d'experts ont été livrés durant l'année 2021. Ils constituent le descriptif des travaux, méthodes et techniques appliquées à la sauvegarde et à la restauration de l'Abbatiale. Ces documents, qui seront également archivés auprès du Canton, sont les témoins de toutes les démarches et mesures qui ont conclu à l'état actuel de conservation de l'Abbatiale.

La planification de la maintenance depuis la fin des travaux ainsi que le monitoring du bâtiment sont menés et suivis attentivement par le service Bâtiments tant dans le domaine technique que financier. Il n'en demeure pas moins que le coût annuel de la maintenance et de la surveillance de l'Abbatiale reste important. Toutefois, ce constat ne remet pas en question les mesures qui sont prises et qui n'ont d'autres buts que de pérenniser l'investissement récent.

Les différents travaux effectués sur le site de l'Abbatiale et la Place du Marché depuis 2014 jusqu'en 2021 font l'objet d'un décompte final complet incluant les dépenses de sauvegarde ainsi que l'ensemble des préavis municipaux dédiés à ces travaux. Le décompte final sera présenté durant le courant 2022 et accompagnera le volet technique des travaux.



Vue sur l'Abbatiale

Préavis n° 08/2016 Crédit d'étude pour la mise en valeur et le réaménagement du site historique de l'Abbatiale de Payerne (terminé)

L'étude consacrée à la valorisation du site de l'Abbatiale est achevée.

Préavis n° 10/2017 Mise en valeur du site de l'Abbatiale – Etape 2 - Restauration intérieure - nouveau concept muséographique – réaménagement de la Place du Marché (terminé)

Le projet est terminé et le décompte des travaux est en cours d'établissement. Seule une mesure de garantie est en cours pour l'équipement de la muséographie et devrait se conclure dans le courant 2022.

L'archivage de la documentation conséquente du projet sera terminé en 2022.

9.2. Bureau des réservations

Le bureau des réservations loue ou met à disposition de la population, des sociétés locales et de toute autre personne intéressée, les locaux ou espaces communaux suivants.

Abris PC	<ul style="list-style-type: none"> • Rammes • Pré-du-Château
STPA	<ul style="list-style-type: none"> • Vers-chez-Perrin
Stade	<ul style="list-style-type: none"> • terrains A – B – C + synthétique • piste d'athlétisme • vestiaires

Halle des fêtes	<ul style="list-style-type: none"> • 3 salles dont une principalement utilisée pour la pratique du sport • cuisine • buvette • mur de grimpe • vestiaires
Nouvelle Promenade	<ul style="list-style-type: none"> • salles de musique • salles de classe • cuisine
Centre Sportif de La Promenade	<ul style="list-style-type: none"> • 1 piscine couverte • 1 salle polyvalente • 2 salles de sports • vestiaires et douches
Centre Sportif des Rammes	<ul style="list-style-type: none"> • 2 salles de sport • 1 cuisine – buvette • 1 salle de théorie
Refuges	<ul style="list-style-type: none"> • Cadets • Boulex • Blanche-Neige
Site historique	<ul style="list-style-type: none"> • Abbatiale (par l'ASAP) • Temple • Salle du Tribunal • Salle de la Municipalité • Salle Cluny • Salle Pierre Viret • KVO • Cave de la Reine Berthe • carnotzet
Ancien Hôpital	<ul style="list-style-type: none"> • salle de rythmique • diverses salles et locaux
Colonie des Cluds	<ul style="list-style-type: none"> • bâtiment
Château de Montagny	<ul style="list-style-type: none"> • caveau de Montagny
Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Place du Marché • Place du Tribunal • Place Général Guisan • Place Paray-le-Monial

La gestion des réservations jusqu'en septembre 2020 était gérée par le contrôle des habitants et, dans le but de le décharger, a été reprise par le service Bâtiments.

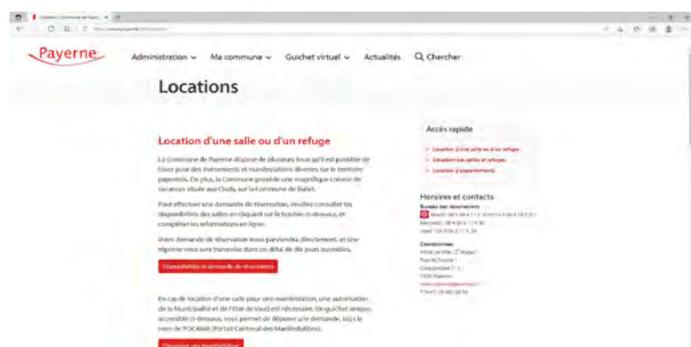
Ce changement a nécessité de redéfinir le processus de travail notamment par des horaires différents et des moyens de réservation en ligne améliorés dans

un objectif d'efficacité et de service de qualité à la population.

Le traitement des demandes, entre 30 et 50 par semaine, s'appuie entre autre sur les moyens et actions suivants :

- le guichet virtuel par le biais du système Gelore qui permet au demandeur de se renseigner sur les disponibilités et d'effectuer sa pré-réservation en ligne à l'exception de la Halle des Fêtes qui fait l'objet de contrats particuliers ;
- d'une centralisation des demandes ;
- des règlements d'utilisation des locaux à louer remis à jour et l'actualisation des tarifs ;
- d'une simplification du processus de paiement et des cautions ;
- d'horaires d'ouverture réguliers adaptés à la présence de la gestionnaire des locations et en son absence gérés par le secrétariat des services techniques ainsi que le secteur exploitation bâtiments.

La gestion des réservations a été particulièrement impactée par les mesures sanitaires ponctuelles liées à la Covid-19 qui ont émaillé l'exercice 2021 : réservations provisoires, annulations, évolution des mesures restrictives notamment dans le domaine sportif. L'ensemble de l'activité a été géré en étroite collaboration avec les parties prenantes notamment les sociétés, clubs et autres qui se sont montrés compréhensifs et ont très bien collaborés à l'application des mesures sanitaires.



Page des locations sur le site internet communal

Le volume des locations 2021 est toujours marqué par les restrictions de la Covid-19 mais devrait reprendre un cours normal en 2022 avec la levée des mesures sanitaires. La réduction de ce volume est marquée pour la Halle des Fêtes qui a vu chuter son chiffre d'affaires des locations de plus de 75 % en comparaison à son chiffre moyen d'avant pandémie. Cette tendance est plus faible sur les refuges mais globalement les revenus des locations des salles peuvent être qualifiés de faibles en 2021.

Site	Fréquence de locations	Loyer total
Abris PC • Rammes • Pré-du-Château	• 26 jours • 63 jours	Fr. 18'731.-
STPA Vers-chez-Perrin	83 jours	Fr. 8'334.50
Stade	Ponctuelle	Fr. 150.--
Halle des fêtes, salles et cuisine	Ponctuelle	Fr. 34'323.--
Centre sportif de La Promenade	Permanente	Fr. 10'710.50
Centre sportif des Rammes	Permanente	Fr. 17'320.--
Refuges • Cadets • Boulex • Blanche Neige	Ponctuelle	Fr. 24'319.--
Site historique • Salle Cluny • Salle du Tribunal	Ponctuelle	Fr. 6'137.50
Ancien Hôpital • Salle de rythmique • Divers locaux	Permanente	Fr. 13'812.50
Colonie des Cluds	Ponctuelle	Fr. 15'678.-

Principaux objets loués avec loyers

Locaux	2020	2021
Refuge des Cadets	79 dont 5 x dortoirs	102 dont 7 x dortoirs
Refuge de Boulex	41	61
Refuge de Blanche Neige	62	103
Halle des Fêtes	32	28
Salles du Tribunal et Municipalité	27 privée 53 public	5 privée 82 public
Salle Cluny	17 privée 27 public	16 privée 68 public
Centre sportif des Rammes	8	11
Colonie des Cluds	26	28

Commentaires

Refuges

Malgré la pandémie, les refuges ont été particulièrement prisés dans la mesure des interdictions pour d'autres lieux publics et un retour à la normale est prévu en 2022.

Salle Cluny

Le nombre de réservation n'est pas révélateur d'une recrudescence des manifestations qui ont lieu mais le fait des réservations pour les visites de la salle lors de visites guidées effectuées par l'ASAP. L'attrait de cette salle n'est pas particulièrement marqué auprès du public notamment par sa vétusté et son acoustique difficile à gérer.

Salles du Tribunal et de la Municipalité

Les deux salles sont avant tout destinées aux réunions convoquées par la Municipalité, les commissions communales ainsi que les sociétés locales. Elles ne sont pas proposées aux réunions d'ordre privé.

Salle Pierre Viret

Cette salle est principalement occupée par des réservations hebdomadaires pour divers cours de musique (chant, orchestre, établissements scolaires).

Halle des Fêtes

Les revenus locatifs de la Halle des Fêtes à l'instar de l'année 2020 sont restés faibles en l'absence des grandes manifestations et des mariages qui assurent la grande majorité du revenu locatif annuel. Comme en 2020, la salle a été aménagée pour recevoir les réunions du Conseil communal et autres séances officielles durant la pandémie. Un retour à la normale est attendu pour 2022.

Centres Sportifs de La Promenade et des Rammes

L'utilisation de la piscine a été particulièrement marquée par les mesures sanitaires en 2021, au même titre que 2020, et par conséquent son revenu locatif est resté moindre de plus 60 % au revenu avant pandémie. Pour le reste des salles de sport, les loyers sont de peu d'importance même en période normales et sans qu'ils interfèrent de manière marquée sur les comptes.

Colonie des Cluds

Les réservations 2021 de la Colonie ont été très faibles notamment par un net recul de la fréquentation par les écoles. Cette tendance est en partie liée à la Covid-19 mais également au changement de pratiques des écoles qui renoncent de plus en plus à organiser ce type de sorties récréatives. Une réflexion sera menée avec le Comité des Cluds pour inverser cette tendance et maintenir la fréquentation à un taux au minimum à l'équilibre des charges.

9.3. Gestion des locations permanentes

Les locations permanentes comprennent les habitations, appartements ainsi que les locaux commerciaux que le service Bâtiments gère en direct. Actuellement le taux de vacances des locaux est proche de 0. Les loyers au 31 décembre 2021 se répartissent de la manière suivante :

Type	Nombre	Revenus bruts
Baux à loyer	35	Fr. 443'604.-
Baux commerciaux	32	Fr. 418'679.-
Baux à ferme	4	Fr. 169'545.-
Total		Fr. 1'031'828.-

D'autres contrats de prêt à usage sont en vigueur et ne génèrent pas de loyer et sont principalement au bénéfice des associations à but non lucratif ou en contrepartie d'entretien.

La gestion des locations est un pan important de l'activité du service Bâtiments et des outils de

gestion adaptés seront mis en place en 2022. Il s'agira notamment d'assurer un suivi administratif des baux et des prestations fournies pour chacun de ceux-ci.

9.4. Instruction publique

L'ASIPE établit un rapport de gestion indépendant à celui de la Commune de Payerne. Voici un résumé du rapport adopté par le Comité de direction en mars 2022.

Administration / Généralités

L'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, qui a particulièrement affecté les activités scolaires, ainsi que celles de l'ASIPE. Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Comité de direction (Codir) est composé de sept membres et organisé comme suit :

- Monsieur Nicolas Schmid de Payerne, Président ;
- Monsieur Matteo Guagenti de Grandcour, Vice-président ;
- Monsieur Laurent Cosendai de Corcelles-près-Payerne, finances ;
- Madame Anne-Michèle Enggist de Missy, bâtiments et transports ;
- Madame Brigitte Estoppey de Trey, transports ;
- Madame Martine Roux de Chevroux, transports ;
- Monsieur Edouard Noverraz de Payerne, parascolaire.

Le CoDir est soutenu par Monsieur Pierre-Alain Lunardi, directeur à 100 %, par Madame Nadège Bulliard et depuis l'été de Madame Stefania Santos, toutes les deux à 40 % pour le secrétariat et la comptabilité. Ce dernier engagement fait suite à la mise à zéro de la convention entre l'ASIPE et la DGEO et la reprise des tâches déléguées par l'Association.

Actuellement, l'ASIPE emploie 40 collaboratrices et collaborateurs, sans compter les stagiaires. Le personnel est composé de 85 % de femmes.

La moyenne d'âge est de 40 ans. La personne la plus jeune a 17 ans et la plus âgée 71 ans.

Finances

Le budget 2021 de l'ASIPE était de Fr. 6'216'989.54. Les charges à répartir se sont finalement montées à Fr. 5'767'348.54, soit un écart en faveur des Communes de Fr. 449'641.-- dont Fr. 271'187.25 pour Payerne. La différence entre le budget et les comptes est de 7.23 %.

Transports scolaires

Fin 2020, un appel d'offres public a été fait pour le mandat de transports scolaires sur la période 2021-2026. Trois entreprises ont répondu à l'appel. Selon la procédure et une audition de deux candidats, c'est la société HelvéCie SA qui a remporté le marché. Aucun recours n'a eu lieu. La rentrée scolaire s'est très bien déroulée à la satisfaction de tous et aucun incident n'a eu lieu durant toute l'année 2021. Avec l'augmentation d'élèves, il est probable que, pour la prochaine année scolaire, un bus supplémentaire doive être mis dans le circuit.

Parascolaire

Le nombre d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE) a doublé durant l'année 2021. Après l'ouverture du Croc'Bonheur en 2015 et celle du P'tit Château en 2019, l'ASIPE a permis la création de 2 nouvelles UAPE durant l'exercice. La première, l'UAPE Croc'Odile, a été construite au rez-de-chaussée du nouveau Collège des Rammes à Payerne et la seconde, l'UAPE Croc'Banquise, a pris place dans le Collège de Corcelles-près-Payerne fraîchement rénové. Les travaux qui ont eu lieu durant les mois précédant l'ouverture ont suivi un calendrier qui a permis aux équipes éducatives de prendre possession des locaux au début du mois d'août et d'installer le mobilier dans les 2 semaines qui ont suivi. Les autorisations d'exploiter et les demandes de subvention ont été faites dans le courant du printemps, auprès de l'OAJE, de la FAJE et de l'OFAS. Durant cette même période a eu lieu l'engagement du nouveau personnel afin de compléter les équipes éducatives et l'intendance.

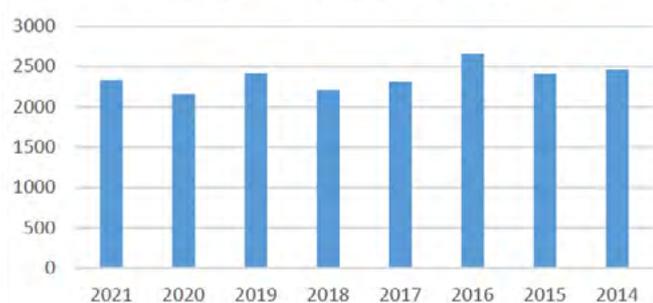
Bibliothèque

Durant l'année écoulée, plusieurs activités ont pu avoir lieu malgré la situation sanitaire, comme par exemple :

- « Raconte-moi une histoire » qui a lieu une fois par mois ;
- samedi des bibliothèques sous le thème « Même pas peur ! » ;
- accueils de classes scolaires de 3 H à 7 H (année scolaire 2021-2022) : 34 périodes/ 34 classes ;
- ateliers d'écriture avec Madame Catherine Rolland dès juin 2021 (1x/mois) ;
- La Nuit du Conte : vendredi 12 novembre 2021 avec le thème : Notre planète – notre maison ;
- atelier danse d'Hiver en collaboration avec l'Association Vaudoise de Danse Contemporaine ;
- contes de Noël avec la conteuse Ingrid Brightwell.

Le nombre d'abonnés est en légère augmentation par rapport à 2020, comme l'indique le graphique ci-dessous.

Nombre total d'abonnés depuis 2014



9.6. Sports

2021 est resté marqué par la Covid-19 et certaines interdictions de pratiquer du sport. En revanche, les projets continuent d'aller de l'avant et des réflexions ont été relancées afin de définir la zone sportive de demain. En effet, le projet sera remis à jour et les discussions concernant l'affectation de la zone sont poursuivies. De plus, le projet de nouveau skatepark est en phase d'affinage et de mise en œuvre. Nous nous réjouissons de mettre en place cette nouvelle infrastructure attendue de la population.

Bâtiments

Dans le dicastère des bâtiments, l'année 2021 a été occupée essentiellement par la construction du nouveau bâtiment des Rammes à Payerne. Il a été réalisé dans les temps, selon la planification initiale et ce malgré la pandémie. Sa mise en fonction a pu avoir lieu durant l'été et son inauguration en novembre 2021. Selon les premières estimations, aucun dépassement de budget n'est prévu, les travaux devraient même être inférieurs au crédit de construction s'élevant à Fr. 16.2 mios. Le bouclage est prévu en avril 2022. De nombreuses retouches ont eu lieu entre août et décembre pour finaliser quelques détails. Les extérieurs n'ont pas pu être terminés en raison de l'arrivée de l'hiver et des températures basses. Les marquages des zones sportives auront lieu au printemps prochain. Les aménagements qui sont prévus par la Commune de Payerne, notamment les travaux sur la passerelle et autres cheminements, ont été repoussés par cette dernière. Dans le cadre du préavis de construction, certains travaux étaient prévus par l'ASIPE, dans le dessein d'être cohérent, un arrangement a été trouvé et un montant de Fr. 50'000.-- a été versé à la Commune en qualité de participation de l'ASIPE comme cela était prévu dans le projet. Les autres bâtiments ont subi des travaux mineurs durant l'année.

9.5. GYB et CPNV

Le GYB a pu inaugurer son agrandissement dans les délais et le résultat est à la hauteur des besoins. L'établissement a un aspect stratégique dans l'offre à la population et il est important que les locaux répondent à l'évolution de la demande.

Concernant le CPNV, les discussions avancent avec un bon rythme. Le préavis afin de vendre le terrain au Canton a été préparé et pourrait être adopté début 2022.

10. Conclusions

10.1. Justifications des principaux écarts entre les prévisions budgétaires et le résultat des comptes

Ce chapitre figure dans le préavis n° 11/2022, Comptes 2021.

10.2. Rapport de la Commission de gestion 2020

En date du 10 mai 2021, la Commission de gestion a déposé son rapport à la Municipalité. Celui-ci comportait 3 vœux. La Municipalité a apporté les réponses aux vœux émis en date du 10 juin 2021.

Il va de soi que les membres de l'exécutif demeurent prêts à répondre à toutes les questions qui pourraient leur être posées à ce sujet.

10.3. Conclusions

Elles figurent dans le préavis n° 11/2022, Comptes 2021 .

Payerne, le 5 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire :

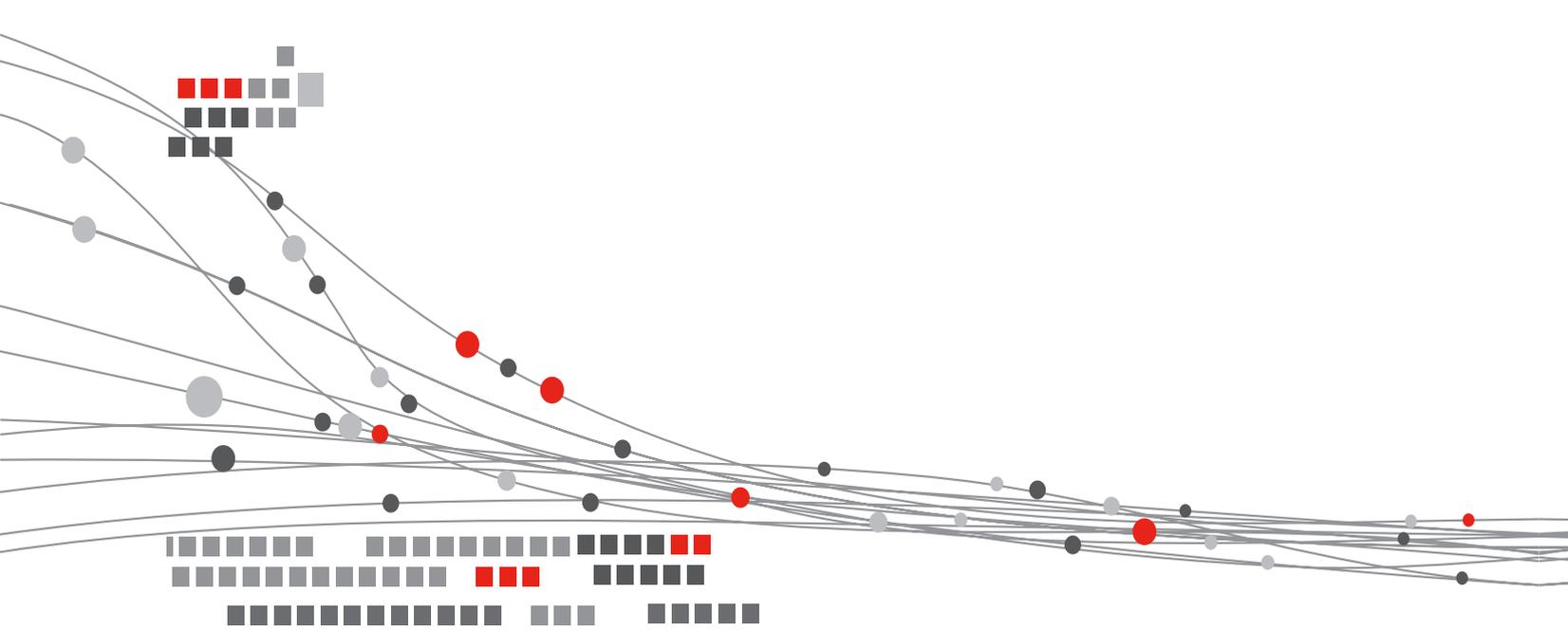


C. Thöny

Table des matières

1. Avant-propos du Syndic	1
2. Conseil communal	2
2.1. Composition	3
2.2. Bureau	5
2.3. Séances	5
2.4. Mutations	5
2.5. Préavis	5
2.6. Communications	6
2.7. Composition des commissions permanentes	7
3. Votations élections	15
3.1. Votation populaire du 7 mars 2021	16
3.2. Elections communales du 7 mars 2021	16
3.3. Elections communales du 28 mars 2021	17
3.4. Votation populaire du 13 juin 2021	17
3.5. Votation populaire du 26 septembre 2021	18
3.6. Votation populaire du 28 novembre 2021 (résultats officiels provisoires)	18
4. Municipalité	20
4.1. Composition / organisation	21
4.2. Séances	21
4.3. Programme de législature	21
4.4. Représentations et délégations	21
4.5. Visite préfectorale	21
4.6. Sortie des seniors	22
5. Administration générale, promotion économique, finances	23
5.1. Greffe municipal	24
5.2. Ressources humaines	25
5.3. Promotion économique	33
5.4. Informatique et télécoms	34
5.5. Finances	34
5.6. Cave et vignoble	34
6. Population, santé, culture	36
6.1. Service population	37
6.2. Contrôle des habitants et bureau des étrangers	37
6.3. Animation socioculturelle et intégration	42
6.4. Sécurité publique	47
6.5. Agences d'assurances sociales	48
6.6. Anniversaires	48

6.7. Expulsions	48
6.8. Accueil de jour de la petite enfance	48
6.9. Accueil familial de jour (mamans de jour)	49
6.10. Protection civile (ORPC)	49
6.11. SDIS	49
7. Infrastructures, mobilité, énergie	50
7.1. Assainissement et STEP	51
7.2. Élimination des ordures et autres déchets	53
7.3. Centre de collecte de sous-produits animaux	57
7.4. Énergie	57
7.5. Mobilité	58
7.6. Secteur des eaux	60
7.7. Domaines	64
7.8. Forêts	64
7.9. Cours d'eau	64
8. Urbanisme, travaux, environnement	65
8.1. Urbanisme et aménagement du territoire	66
8.2. Entretien du domaine public	66
8.3. Parcs et Promenades	69
8.4. Police des constructions	70
8.5. Environnement	71
9. Bâtiments, formation, sports	72
9.1. Bâtiments	73
9.2. Bureau des réservations	81
9.3. Gestion des locations permanentes	83
9.4. Instruction publique	84
9.5. GYB et CPNV	85
9.6. Sports	85
10. Conclusions	86
10.1. Justifications des principaux écarts entre les prévisions budgétaires et le résultat	86
10.2. Rapport de la Commission de gestion 2020	86
10.3. Conclusions	86



Payerne